

NOUVELLES
ÉTRENNES

FRIBOURGEOISES

ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES

1882

PUBLIÉES SOUS LE PATRONAGE

DE LA

SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE

DE FRIBOURG.

Seizième année

ORNÉE DE NEUF GRAVURES.



FRIBOURG

IMPRIMERIE L. FRAGNIÈRE.

AVIS.

Le rédacteur des *Etrennes fribourgeoises* a l'honneur de rappeler qu'il accepte toujours avec reconnaissance les articles que l'on veut bien lui envoyer, surtout lorsqu'ils rentrent dans le domaine de l'agriculture, de notre histoire nationale, de l'archéologie, de la géographie, de la statistique, des sciences naturelles, de l'hygiène, de notre vie littéraire et artistique, etc. Mais, en même temps, il prie instamment MM. les collaborateurs de bien vouloir lui annoncer d'avance leurs travaux et de les lui faire parvenir dès les premiers jours de septembre et plus tôt si possible, un trop grand retard le mettant dans le cas ou de refuser, bien à regret, les articles qui lui sont présentés, ou de différer outre mesure la publication de nos *Etrennes*.

L. GRANGIER.





Louis WECK-REYNOLD.

NOUVELLES
ÉTRENNES
FRIBOURGEOISES
ALMANACH DES VILLES ET DES CAMPAGNES
1882

PUBLIÉES SOUS LE PATRONAGE
DE LA
SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE
DE FRIBOURG.

—
Seizième année
ORNÉE DE NEUF GRAVURES.



FRIBOURG
IMPRIMERIE L. FRAGNIÈRE.

Observations.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or 2	Indiction romaine 10
Epacte II	Lettre dominicale A
Cycle solaire 15	Lettre du Martyrologe I

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 5 février.	Pentecôte, 28 mai.
Les Cendres, 22 février.	Trinité, 4 juin.
Pâques, 9 avril.	Fête-Dieu, 8 juin.
Les Rogations 15, 16 et 17 mai.	Premier dimanche de l'Avent
Ascension, 18 mai	3 décembre

Entre Noël 1881 et le dimanche de quinquagésime 1882, il y a 8 semaines.

Entre l'Epiphanie et le mercredi des cendres (temps du carnaval), il y a 6 semaines et 5 jours.

Entre la Pentecôte et l'Avent, il y a 26 dimanches.

Commencement des quatre saisons.

Le printemps, le 20 mars, à 5 h. 33 m. du soir.

L'été, le 21 juin, à 1 h. 45 m. du soir.

L'automne, le 23 septembre, à 4 h. 6 m. du matin.

L'hiver, le 21 décembre, à 10 h. 22 m. du soir.

Quatre-Temps.

<i>Reminiscere</i> mars, 1, 3 et 4.	<i>Crucis</i> septembre, 20, 22 et 23
<i>Trinitatis</i> mai, 31, juin, 2 et 3	<i>Luciæ</i> novembre, 20, 22 et 23.

Signes explicatifs de la lune et du zodiaque.

Bélier	Balance	Poissons
Taureau	Scorpion	Nouvelle lune
Gémeaux	Sagittaire	Premier quartier
Ecrevisse	Capricorne	Pleine lune
Lion Vierge	Verseau	Dernier quartier

Signes du soleil et des principales planètes.

Mercure	Mars	Jupiter
Vénus	Soleil	Uranus
Terre	Saturne	Lune

Autres signes du calendrier.

Conjonction	Cours direct <i>dir.</i>	Tête de dragon
Aspect sextil	Cours rétrogr. <i>rétr.</i>	Queue de dragon
Quadrature	Lune ascendante	Périgée <i>Per.</i>
Aspect trine	Lune descendante	Apogée <i>Ap.</i>
Opposition		

MARCHÉS HEBDOMADAIRES.

Aigle, le samedi. — *Annecy*, le mardi grand marché, et le vendredi. — *Aarau*, le samedi. — *Aubonne*, le mardi. — *Avenches*, le vendredi. — *Bâle*, le vendredi, aussi pour le bétail. — *Berne*, le mardi. — *Bez*, le jeudi. — *Bienne*, les mardi, jeudi et samedi. — *Bulle*, le jeudi. — *Carouge*, les mardi et vendredi. — *Cerlier*, le samedi. — *Couvet*, le samedi. — *Château-d'Œx*, le jeudi. — *Chaux-de-Fonds*, le mercredi. — *Cossonay*, le jeudi. — *Delémont*, le mercredi. — *Echallens*, le jeudi. — *Estavayer*, le mercredi. — *Evian*, le lundi. — *Fleurier*, le vendredi. — *Fribourg*, le samedi. — *Genève*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Langenthal*, le mardi. — *Lausanne*, le samedi grand marché, et le mercredi. — *Locle*, le samedi. — *Lucens*, le mardi. — *Lucerne*, le mardi, aussi pour le bétail. — *Lutry*, le vendredi. — *Martigny-B.*, le lundi. — *Morat*, les mercredi et samedi ; marchés au bétail le 1^{er} mercredi de chaque mois. — *Monthey*, le mercredi. — *Morges*, le mercredi. — *Moudon*, le lundi pour graines, et le vendredi légumes. — *Moutiers-Grandval*, le samedi. — *Neuchâtel*, le jeudi grand marché, le mardi et le samedi. — *Nidau*, le lundi. — *Noirmont*, le mardi. — *Nyon*, le jeudi. — *Ollon*, le vendredi. — *Otten*, le samedi. — *Orbe*, le lundi. — *Payerne*, le jeudi. — *Porrentruy*, le jeudi. — *Rolle*, le vendredi. — *Romont*, le mardi ; marché au bétail chaque dernier mardi des mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre. — *Rorschach*, marché de graines, le jeudi. — *Saignelégier*, le samedi. — *Schaffhouse*, le mardi grand marché et le samedi. — *Sion*, le samedi. — *Soleure*, le samedi. — *St-Gall*, le samedi. — *St-Imier*, les mardi et vendredi. — *St-Maurice*, le mardi. — *Thoune*, le samedi. — *Thonon*, le jeudi. — *Vevey*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Winterthur*, le jeudi. — *Yverdon*, le mardi grand marché, et le samedi. — *Zurich*, le vendredi grand marché, et le lundi.

Eclipses en 1882.

Il y aura en 1882 deux éclipses de soleil et un passage de Vénus sur le disque du soleil.

Le 17 mai, éclipse totale de soleil, visible à Fribourg. L'éclipse commencera à 5.20 h. du matin et finira à 10.49 h.

Le 10 novembre, éclipse de soleil invisible à Fribourg. Commencement à 8.50 h. du soir et fin le 11 novembre à 2.50 h. du matin.

JANVIER



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m	
D	1 CIRCONCISION. s. Odilon.	☾ ☽ ☉	7.56	4.12
L	2 B. Macaire, ab., s. Adélard.	☾	7.56	4.13
M	3 ste Geneviève, v., s. Florent.	☾ ☽ ☿	7.56	4.14
M	4 s. Tite, év., s. Rigobert, év.	☾ 11 h 27 m. mat.	7.56	4.15
J	5 ste Emilienne, v.	☽ ☿ ☿	7.55	4.17
V	6 EPIPHANIE. 3 ROIS, CARNAV	☽	7.55	4.18
S	7 s. Lucien, pr. m.	☾ dir.	7.55	4.19
D	8 1 s. Séverin, ap. de la Nor.	☾ Apog	7.54	4.20
L	9 s. Julien, m., s. Basilisse v.	☾	7.54	4.21
M	10 s. Guillaume, év.	☾ dir.	7.54	4.23
M	11 s. Hygin, P. m.	☾ ☽ ☿	7.53	4.24
J	12 s. Ernest, m., s. Satyre.	☾ 4 h. 16 m. soir.	7.52	4.25
V	13 s. Hermyle, m., s. Léonce.	☾ ☽ ☾	7.52	4.27
S	14 s. Hilaire, év., s. Félix.	☽ en ☾	7.51	4.28
D	15 2 s. Paul, er., s. Maurice, a.	☾	7.51	4.29
L	16 s. Marcel, P. m., s. Bérard.	☾ ☽ ☽	7.50	4.31
M	17 s. Sulpice, s. Antoine, c.	☽ ☽ ☽	7.49	4.32
M	18 CHAIRE S. P. A ROME.	☽ en ☾	7.48	4.34
J	19 s. Canut, r. s. Wulstan.	☽ 5 h. 3 m. soir.	7.47	4.35
V	20 ss. Fabien et Sébastien, m.	☽ Périg	7.46	4.37
S	21 ste Agnès, v., s. Meinrad.	☽ ☽ ☽	7.45	4.38
D	22 3 ss. Vincent et Anastase.	☾	7.44	4.40
L	23 s. Raymond, Emérentien	☾ ☽ ☽	7.43	4.42
M	24 s. Timothée, év. m.	☾ ☽ ☽	7.42	4.43
M	25 CONVER. DE St PAUL.	☾ ☽ ☽	7.41	4.45
J	26 s Polycarpe, év. m.	☾ 8 h. 13 m. mat	7.40	4.46
V	27 s Jean Chrisostôme, év.	☽ ☽ ☽	7.39	4.48
S	28 s. Amédée, év. de Lausanne.	☾ ☽ ☽	7.38	4.50
D	29 4 s. François de Sales, év.	☾	7.36	4.51
L	30 ste Martine, s. Hyacinthe.	☾ ☽ ☽	7.35	4.53
M	31 s. Pierre Nolasque, f.	☾	7.34	4.54

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 4 minutes.

Pleine lune, le 4, à 11 h. 27 m. du matin. Frileux.
 Dernier quartier, le 12, à 4 h 16 m. soir. Neige.
 Nouvelle lune, le 19, à 5 h. 3 m. soir. Neige.
 Premier quartier le 26, à 8 h. 13 m. du matin. Neige.

FOIRES DE JANVIER.

Aarau	18	Morges	40	<i>Marchés au bétail.</i>
Aarbourg	16	Nidau	24	Bâle, les vendredis
Äschi	10	Ollon 13 Olten	30	Berne 3, 17
Albeuve	9	Porrentruy	16	Berthoud 5
Baden (A)	24	Romont	40	Genève, les lundis
Boltigen	14	Rougemont	17	pour boucherie
Brigue	17	Rue	25	Locle, marché aux
Bulle	12	St-Ursanne	9	chevaux les sam.
Château-d'Œx	30	Schwytz	30	Morat 4
Coire	18	Soleure	9	Moudon 2
Délémont	17	Sursée	9	Neuchâtel 5
Erlenbach	13	Unterséen	25	Nyon 5 Orbe 30
Estavayer	11	Vevey	31	Payerne 5
Fribourg	9	Viège 7 Versoix	14	Romont 31
Genève	2	Willisau	26	Sion 28
Lenzbourg	12	Winterthour	26	Thonon 5
Martigny-B.	9	Zofingen	6	Thoune 28
Monthey	30			Winterthour 5

Travaux des champs pour chaque mois.

Janvier. Ce mois ne permet aucun travail, ni dans les jardins ni dans les champs. On abat les bois dans les forêts et on les façonne. Si la température le permet, on extirpe les haies et on répare les chemins ruraux. Dans tous les cas, c'est le moment de réparer les outils et de mettre en ordre les magasins. On termine les battages.

PROVERBES *).

Femme trop jeune et mary vieux
Sont mal assortis tous deux.

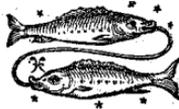
Fille qui regarde derrière elle
Malhonneste est ou paraist telle.

*) Tirés, comme ceux des années 1876—1881, de différents manuscrits du commencement du XVII^{me} siècle.

AVIS.

Les autorités des localités respectives sont priées de nous faire connaître les changements des foires, ainsi que les erreurs que nous aurions pu commettre, faute de renseignements suffisants.

FÉVRIER



28 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m.	
M	1 s. Ignace, év. m. s. Ephrem	☾ en ☾	7.33	4.56
J	2 PURIFICATION. s. Apron.	☽ dir.	7.32	4.57
V	3 s. Blaise, év. m.	☾ 6 h 26 m. mat.	7.30	5.59
S	4 s. André Corsini, év.	☾ Apog.	7.28	5. 1
D	5 SEPTUAGÉS. ste Agathe, v.	☾ ☐ ☽	7.27	5. 2
J	6 steDorothee, v., s. Amand.	☽ ☐ ☾	7.26	5. 4
M	7 s. Romuald, ab. s. Richard	☽ ☐ ☽	7.24	5. 5
M	8 s. Jean de Matha. s. Juvence	☽ ☐ ☽	7.23	5. 7
J	9 ste Apolline, v.	☾ ☐ ☽	7.21	5. 9
V	10 s. Scholastique, év	☾ ☐ ☽	7.19	5.10
S	11 s. Séverin, ab., s. Jonas	☾ 9 h. 3 m. mat.	7.17	5.12
D	12 SEXAGÉS. ste Eulalie, v. m.	☾ ☽ ☾ ☐ ☽	7.16	5.14
L	13 s. Maure, m., s. Lézin, év.	☽ ☽ retr.	7.14	5.15
M	14 s. Valentin, pr., Eleucape.	☾ ☽ ☽	7.13	5.17
M	15 s. Faustin, m., ste Georgie.	☾ ☽ ☽	7.11	5.19
J	16 steJulienne, v. m.	☾ Perig.	7. 9	5.20
V	17 s. Silvin, év., s. Fintan pr	☾ en ☽	7. 7	5.22
S	18 s. Siméon, év., Flavien.	☽ 3 h. 18 m. mat.	7. 5	5.24
D	19 QUINQUAG. s. Boniface, év.	☾ en ☽	7. 3	5.26
L	20 s. Sadoth, év. m. s. Eucher	☽ ☽ ☽	7. 2	5.27
M	21 MARDI GRAS. s. Maximien.	☽ ☽ ☽	7. 0	5.28
M	22 LES CENDRES. C. DES. PIERRE	☽ ☽ ☽	7. 8	5.30
J	23 s. Pierre Damien.	☾ ☽ ☽	7.56	5.32
V	24 MATTHIAS, ap., Ethelbert.	☾ 9 h. 59 m. soir.	7.55	5.33
S	25 s. Césaire. méd, Walburge	☽ ☽ ☽	7.53	5.35
D	6 QUADRAG. s Nestor, év.,	☾ ☽ ☽	7.50	5.36
L	27 s. Léandre év, ste Honorine	☾ ☽ ☽	7.48	5.38
M	28 s. Romain, a., s. Lupicin	☾ ☽ ☽	7.46	5.40

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 30 minutes.

Pleine lune, le 3, à 6 h. 26 m. du matin.	Variable.
Dernier quartier, le 11, à 9 h. 3 min. du soir.	Doux.
Nouvelle lune, le 18, à 3 h. 18 m. du matin.	Couvert.
Premier quartier, le 24, à 9 h. 59 m. du soir.	Froid.

FOIRES DE FÉVRIER.

Aarau	15	Morges	1	Zurzach	6
Aarberg	8	Onnens,	17	Zweisimmen	2
Avenches	3	Orbe	13		
Berne	7, 28	Oron	1	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bienne	2	Payerne	2	Bâle les vendredis	
Bremgarten	13	Pontarlier	9	Berthoud	23
Brienz	2	Porrentruy	20	Erlenbach	14
Bulle	2	Ragatz	6	Delémont	21
Châtel-St-Denis	20	Rapperswyl	8	Genève, les lundis	
Château-d'Œx	30	Rolle	24	pour boucherie.	
Côire	18	Romont	7	Landeron	6
Cossonnay	2	Rue	22	Locle, marchés	
Delémont	21	Saignelégier	6	chevaux les samed.	
Echallens	16	St-Imier	14	Morat	1
Frauenfeld	20	St-Triphon	17	Moudon	6
Fribourg	20	Schwarzenb.	13	Neuchâtel	2
Genève	6	Sempach	6	Nyon	2
Landeron	6	Sierre	20	Orbe	13
Langnau	22	Sion	18	Romont	28
Laufen	20	Soleure	13	Thonon	2
Lenzbourg	2	Thoune	25	Thoune	25
Liestal	15	Yverdon	28	Vevey	28
Martigny-B.	13	Yvorne	1	Winterthour	2
Monthey	1	Zofingen	9		

Février. Les travaux non terminés du mois passé continuent. On sème sur couche ou dans un lieu abrité du jardin les choux pour le repiquage. On dispose les couches et on y pratique quelques semis.

Fortune produit des miracles
Où se rencontrent des obstacles.

Faire la cour ou faire l'amour,
Peine et douleur nuit et jour.

Garde toy de noble avily
Et de villageois annobly.

Gousset bien garny d'argent
Faict aller gaiement les gens.

Gouverneur dans une province
Est petit roy sans estre prince.

MARS



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m.	
M	1 Q.-T. s. Albin, ste Eudoxie.	☾ ☐ ♀	6.45	5.41
J	2 s. Simplicie, ste Janvière.	☾ ☐ ♀	6.43	5.43
V	3 Q.-T. ste Cunégonde.	☾ Apog.	6.41	5.44
S	4 Q.-T. s. Casimir, s. Lucius.		6.39	5.46
D	5 2 s. Théophile, s. Gerasime.	☾ 1 h. 8 m. mat.	6.37	5.48
L	6 s. Fridolin, pr., ste Colette	♀ ☐ ♂	6.35	5.49
M	7 s. Thomas d'Acquin.	♀ dir.	6.33	5.51
M	8 s. Jean de Dieu, c.		6.31	5.52
J	9 ste Françoise Romaine, vv.	☾ ☐ ♀	6.29	5.54
V	10 Les 40 martyrs. s. Attale	☾ ☐ ♀	6.27	5.55
S	11 s. Eutime, év., m.	☾ ☐ ♀	6.25	5.57
D	12 3 s. Grégoire, P. doct.	☾ 9 h. 56 m soir.	6.23	5.58
L	13 B. Humbert, comte.	(☾)	6.20	6. 0
M	14 ste Mathilde, Euphrôse		6.18	6. 2
M	15 s. Longin, soldat, m.	☾ en ☐	6.16	6. 3
J	16 MI-CARÊME s. Héribert, év.	☾ ☐ ♀	6.14	6. 5
V	17 s. Patrice, év., Gertrude.	☾ en ☐	6.12	6. 6
S	18 s. Narcisse, év m.	☾ Perig.	6.10	6. 8
D	19 4 s. JOSEPH, s. Landoald.	☾ 0 h. 46 m. soir.	6. 8	6. 9
L	20 s. Vulfran, év., s. Eugène	☾ en ☐	6. 6	6.11
M	21 s. Benoît, ab., s. Béril, év.		6. 4	6.12
M	22 B. Nicolas de Flue.	☾ ☐ ♀	6. 2	6.14
J	23 s. Victorien, m., s. Nicon.	☾ ☐ ♀	5.59	6.15
V	24 s. Gabriel, arch., s Siméon.	☾ ☐ ♀	5.57	6.17
S	25 ANNONC s. Wuillam, m.	☾	5.55	6.18
D	26 5 PASSION. s. Philippo, s.	☾ 2 h. 1 m. soir.	5.53	6.20
L	27 ste Lydie m., s. Philet.	☾ ☐ ♀	5.51	6.21
M	28 s. Gontran, roi, s. Sixte.		5.49	6.23
M	29 s. Ludophe, év.	☾ ☐ ♀	5.47	6.24
J	30 Quirin, m. s. Régulas.	☾ Apog.	5.45	6.26
S	31 ste Balbine, s. Benjamin.	☾ ☐ ♀	5.43	6.27

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 47 minutes.

Pleine lune, le 5, à 1 h. 8 min. du matin. Variable.
 Dernier quartier, le 12, à 9 h. 56 m. du soir. Soleil.
 Nouvelle lune, le 19, à 0 h. 46 m. du soir. Couvert.
 Premier quartier, le 26 à 2 h. 1 min. du soir. Soleil.

FOIRES DE MARS.

Aarau	15	La-Sarraz	28	Zurzach	6, 13
Aarberg	8	Lausanne	8	Zweisimmen	2
Aarbourg	6	Locle	28	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aarwangen	14	Martigny-Ville	27	Bâle, les vendredis	
Aigle 11 Anet	15	Mézières V.	29	Berne	7
Aubonne	21	Moudon	6	Berthoud	9
Avenches	10	Neuveville	29	Brienz	2
Bex	30	Nidau	21	Chaux-de-F.	22
Bienne	2	Nyon	2	Erlenbach	14
Bulle	2	Oltén 13 Oron	1	Fribourg	4
Chiètres	30	Palézieux	20	Genève, les lundis	
Coire 6, 15, 31		Payerne	9	pour boucherie.	
Concise	7	Pontarlier	23	Locle, marchés aux	
Coppet	9	Porrentruy	20	chevaux les samedis	
Cortailod	14	Pully	16	Morat	1
Cossonay	9	Romont	7	Morges	29
Cully	3	Rue	15	Moudon	6
Echallens	16	Saignelégier	6	Neuchâtel	2
Delémont	21	St-Aubin, N.	27	Nyon	2
Estavayer	1	St-Blaise	6	Payerne	2
Farvagny	22	St-Imier	14	Romont	28
Frutigen	24	St-Maurice	7	Schmitten, F.	6
Genève	6	Schwytz	13	Sion	25
Grandson	8	Signau	23	Thonon	2
Gessenay	31	Soleure	13	Thoune	25
Herzogenbuchsée	29	Sursée	6	Vevey	28
Lauderon	13	Travers	23	Winterthour	2
Langenthal	7	Unterséen	1		

Mars. La nature se réveille. Les labours commencent. On sème l'avoine, les pois, les poisettes, le froment de printemps ; quelques pommes de terre hâtives ont dû être plantées aussitôt que la terre a été suffisamment égouttée. C'est le moment de planter les arbres. On greffe à la fin du mois. On laboure et ensemence les jardins. On taille la vigne, on fait le bois aux espaliers et on les palisse.

Gentillastres dans un village,
Et gens de guerre au fourrage,
Des bestiaux en pasturage,
Ne vivent point que de pillage.

Habict ne fait pas le moyne,
Ny l'aumusse le gros chanoine.

AVRIL



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES	SOLEIL	
		et distances lunaires.	lev.	couch
			h. m.	h. m.
S	1 s. Hugues, év., Théodora.	☾ ☉ ♀	5 40	6.29
D	2 s. RAMEAUX. s. François	☽ ☉ ☽	5 37	6.31
L	3 s. Richard. ste Agape. v	☽ 6 h. 15 m. soir.	5.35	6.32
M	4 s. Isidore, év., s. Zozine.	☾ ☉ ♀	5.33	6.34
M	5 s. Vincent Ferr., Irene.	☾ ☉ ☽	5 31	6.35
J	6 s. Célestin, P., s. Sixte.	☾ ☉ ☽	5.29	6.37
V	7 s. Hégésippe, Epiphane.	☾ ☽. ☾ ☽ ☽	5.27	6.38
S	8 s. Amance, év., s Dionys.	☾ ☽ en ☽	5.25	6.40
D	9 PAQUES. ste Valtrude, vv.	☾ ☽ ☽	5.23	6.41
L	10 s. Fulbert, ste Mechtilde.	☽ en ☽	5.21	6.43
M	11 s. Léon, P. d., s. Isaac m.	☾ 6 h. 58 m. m.	5.19	6.44
M	12 s. Jules, P., s. Constantin.	☾ ☽ ☽	5.17	6.46
J	13 s. Herménégilde. Juste.	☾ ☽ ☽	5.15	6.47
V	14 s. Tiburce, ste Justine.	☾ ☽ ☽	5.13	6.49
S	15 ste Anastasie de Rome, m.	☾ Perig.	5 11	6.50
D	16 1 QUASIMODO. s. Lambert.	☾ ☽ ☽	5. 9	6.51
L	17 s. Rodolphe., s. Amicet. P.	☽ 10 h. 6 m. soir.	5. 7	6.53
M	18 s. Eleuthère, ste Apollone.	☾ ☽ ☽	5. 5	6.54
M	19 s. Socrate, m., s. Gérold.	☾ ☽ ☽	5. 3	6.56
J	20 s. Théotime. s. Sulpice.	☾ ☽ ☽ en ☽	5. 1	6.58
V	21 s. Anselme, év., s. Usthasat.	☾ ☽ ☽ ☽	4.59	7.57
S	22 ss. Soter et Caïus, PP.	☽ en ☽	4 58	7. 2
D	23 2 s Georges, m., s. Adalber		4.56	7. 0
L	24 s. Fidèle, cap. ste Beuve.	☾ ☽ ☽	4.54	7. 3
M	25 s. Marc, évang. s. Ermin.	☽ 7 h. 24 m. min	4.52	7. 5
M	26 ss. Clet et Marcellin, PP.	☾ ☽ ☽	4.50	7. 6
J	27 B. Pierre Canisius, jés.	☾ Apog. ☾ ☽ ☽	4.48	7. 8
V	28 s. Vital, m., Paul de la Croix		4.47	7. 9
S	29 s. Pierre, m., s. Robert,		4 45	7.11
D	30 3 ste Catherine de Sienne.		4.33	7.12

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 39 minutes.

Pleine lune, le 3, à 6 h. 15 m. du soir. Pluie.
 Dernier quartier, le 11, à 6 h. 58 du matin. Calme.
 Nouvelle lune, le 17, à 10 h. 6 m. du soir. Beau.
 Premier quartier, le 25, à 7 h. 24 m. du matin. Soleil.

FOIRES D'AVRIL.

Aarau	19	Laupen	13	Vevey	25
Aarberg	26	Les-Bois	3	Willisau	27
Aarbourg	24	Locele	1	Winterthour	6
Aigle	15	Martigny-B.	3	Yverdon	4
Albeuve	24	Martigny-V.	24	Zofingen	13
Attalens	24	Monthey	12	Zurich (cuirs)	17
Berne	14	Motier-Trav.	13	Zweisimmen	27
Bienne	27	Moudon	10		
Brienz	6	Neuenegg	10	<i>Marchés au bétail.</i>	
Bulle	6	Olten 3 Orbe 3		Bâle les vendredis	
Cernier	17	Ormont-dessous 24		Berne	4, 25
Châtel-St-D.	17	Ormont-dessus 18		Cerlier, B.	5
Cossonay	20	Oron	5	Chaux-de-F.	26
Cudrefin, V.	24	Payerne	13	Fribourg	1
Délémont	18	Planfayon	19	Genève les lundis	
Echallens	27	Pontarlier	27	pour boucherie.	
Einsiedeln	24	Porrentruy	17	Landeron	3
Estavayer	12	Rapperschwyl	12	Locele marchés aux	
Fribourg	3	Romont	18	chev. les samedi.	
Genève	3	Rue	26	Lucerne	20
Grandson	25	Schaffhouse	11	Morat	5
Gruyères	26	Schwarzenbourg 10		Neuchâtel	6
Herzogenbuchsée	5	Sempach	3	Nyon	6
Landeron	3	Soleure	10	Romont	25
Langnau	26	St-Imier	11	Sion	22
La-Roche	24	Sursée	24	Thoune	29
La-Sarraz	25	Thonon	5, 20		

Avril. La plantation des pommes de terre se termine. On sème l'orge, le chanvre, les racines et les haricots en plein champ. On attend la fin du mois pour semer le maïs. Les semis dans les jardins se complètent. On a soigné plus particulièrement dans le commencement du mois les raies et les irrigations des prés.

Haine de femme est immortelle,
Ou du moins dure autant qu'elle.

Homme a ny sens ny raison
Qui laisse jeune femme au tison.

Jeunesse qui veille, vieillesse qui dort,
C'est signe de mort.

Jamais saulce ne fut si bonne
Que celle que l'appétit donne.

MAI



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev.	couch
			h. m.	h. m.
L	1 ss. Philippe et Jacques.	☽ en ♋	4.41	7.13
M	2 s. Athanase, év., s. Walbert	☽	4.40	7.15
M	3 INVENT. STE CROIX. s. Alex.	☾ 8 h. 59 m. soir.	4.38	7.16
J	4 ste Monique, vv. s. Florian.	☾ ☽, ☽ ☽ ♃	4.36	7.18
V	5 s. Pie V. P., s. Ange, pr. m.	☽ ☽ ☽ ♃	4.35	7.19
S	6 s. Jean P. L., s. Edbert, év	☾ ♃ ☽ ☾	4.33	7.21
D	7 4 s. Stanislas, év. m.	☾	4.32	7.22
L	8 APPARIT. S. MICHEL. Désiré.	☽ en ♋	4.30	7.23
M	9 TRANSL. S. NICOLAS, s. Béat.	☾ ☽ ☽	4.29	7.25
M	10 s. Antonin, év., Isidore lab.	☾ 1 h. 3 m. soir.	4.27	7.26
J	11 s. Gauthier, s. Illuminé, c.	☾ ☽ ☽ ♃	4.26	7.28
V	12 s. Pancrace, m., s. Mérée.	☽ ☽ ♃	4.24	7.29
S	13 s. Marcellin, év., s. Servais.	☾ Périg.	4.23	7.30
D	14 5 ROGATIONS. ste Justine.	☾	4.22	7.32
L	15 ste Sophie, s. Achille.	☾	4.20	7.33
M	16 s. Jean Népomucène, c.	☾ ☽ ☽	4.19	7.34
M	17 s. Paschal, conf.	☾ 8 h. 1 m. mat.	4.18	7.36
J	18 ASCENSION. s. Venance, s.	☾ ☽ ☽ ♃	4.16	7.37
V	19 s. Yves, Célestin, p.	☾ ☽ ☽	4.15	7.38
S	20 s. Bernadin de S. Blanche	☾	4.14	7.39
D	21 6 s. Félix, cap., s. Hospice.	☾ en ♋	4.13	7.41
L	22 ste Julie, Emile.	☾	4.12	7.42
M	23 s. Didier, év. m. s. Florian.	☾ ☽ ☽ ☽	4.11	7.43
M	24 N.-D. du B. S. ste Jeanne.	☾ ☽ ☽ ♃	4.10	7.44
J	25 s. Urbain, s. Grégoire.	☾ 1 h. 9 m. mat.	4. 9	7.45
V	26 s. Philippe de Néri. c.	☾ Apog.	4. 8	7.46
S	27 JEUNE. s. Prisque, m.	☽ en ♋	4. 7	7.48
D	28 PENTECOTE. s. Germain.	☽ en ♋	4. 6	7.47
L	29 s. Maximin, s. Conon.	☽ ☽ ☽ ☽	4. 5	7.50
M	30 s. Ferdinand, ste Emilie.	☾ ☽ ☽ ☽	4. 5	7.51
M	31 Q.-T. stes Angèle, Pétronille	☾ ☽ ☽ ♃	4. 4	7.52

Les jours croissent pendant ce mois de 1 heure 17 minutes

Pleine lune, le 3, à 8 h. 59 m. du soir. Bise.
 Dernier quartier, le 10, à 1 h. 3 m. du soir. Variable.
 Nouvelle lune, le 17, à 8 h. 1 m. du matin. Beau.
 Premier quartier, le 25, à 1 h. 9 m. du matin. Pluie.

FOIRES DE MAI.

Aarau	17	Liestal	31	Vuippens	16
Aigle	20	Louèche-B.	1	Zoffingen	11
Aubonne	9	Lucerne	8	Zurich	1
Avenches	12	Martigny-B.	8	Zurzach	27-5
Bex	4	Monthey	17		
Bière	29	Montreux	11	<i>Marchés au bétail.</i>	
Brienz	4	Neuveville	31		
Bulle	11	Olten	8	Bâle	1
Carouge	12	Ollon	19	Bellegarde, F.	8
Charmey	2	Orbe	15	Berne	2
Château-d'Ex	17	Ormont-dessous	11	Berthoud	4
Chiètres	31	Ormont-dessus	19	Chaux-de-F.	24
Concise	8	Porrentruy	25	Erlenbach	9
Corcelles	3	Rolle	26	Fribourg	6
Cortailod	17	Romainmotier	26	Genève les lundis pour boucherie.	
Cossonay	25	Romont	9	Langnau	5
Couvét	31	Rue	31	Locle	13
Délémont	16	St-Imier	9	Mézières	3
Echallens	31	St-Maurice	25	Morges	2
Estavayer	24	Saignelégier	1	Morat	3
Farvagny	10	Schwarzenb.	11	Moudon	1
Faverges	24	Schwytz	1	Neuchâtel	4
Fribourg	1	Semsaies	8	Nyon	4
Genève	1	Sempach	8	Payerne	4
Gessenay	1	Sion	6, 27	Thonon	4
Landeron	1	Soleure	30	Winterthur	4
Langenthal	23	Thoune	10	Vevey	30
Laufon	1	Vallorbe	9	Yverdon	2
Lausanne	10	Verrières	19		

Mai. Renouvelez dans ce mois tous les semis des plantes potagères ; semez choux-fleurs, choux-marcelin, pois, chicorée, etc. Si le temps est favorable, commencez les foins à la fin du mois. En tout cas, les sarclages des pommes de terre et des racines auront été soignés préalablement.

Ignorant est demy beste,
Ou au moins en a la teste.

La chasse, l'amour et le jeu,
Plaisirs qui coustent et durent peu.

La mort et le mariage
Donnent des affaires au plus sage.

JUIN



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
J	1 s. Fortunat pr. s. Siméon	☾ 2 h. soir.	4. 31	7.52
V	2 Q.-V. s. Erasme, s Eugène.	☾ (☾ ☽)	4. 27	53
S	3 Q.-T. ste Clotilde, reine.	☾ ☽ ♀	4. 27	54
D	4 1 TRINITE s. Attale, Eutiche	♂ ☐ ♀	4. 1	7.55
L	5 s. Boniface, év. ste Zénaïde	☾ ☽ ♂	4. 1	7.56
M	6 s. Claude, s Amance.	☾ ☽ ♂	4. 0	6.57
M	7 ss. Robert, Roger.	☾ ☽ Périg.	4. 0	7.58
J	8 FÊTE-DIEU. s. Médard, év.	☾ (5 h 38 m. soir	3.59	7.59
V	19 s. Félicien, s Pélage m.	☾ ☐ ♀	3.59	7.59
S	10 ste Marguerite, reine.	♀ * ♀	3.59	8. 0
D	11 2 s. Barnabé, ap., s. Parise.	☾ ☐ ♀	3.59	8. 1
L	12 s. Basilide. s. Cyrin, m.	☾ ☽ ♂	3.58	8. 1
M	13 s. Antoine de Padoue, c.	☾ ☽ ☐ ♂	3.58	8. 2
M	14 s. Basile, d. s. Rufin.	☾ ☽ ♀	3.58	8. 2
J	15 s. Bernard de Menth.	☽ 7 h. 1 m. soir.	3.58	8. 3
V	16 S -Cœur de Jésus. s. Ferréol	(☽ ☽ retr.	3.58	8. 3
S	17 s. Rainier, c., ste Isaure.	☾ ☽ ♀	3.58	8. 4
D	18 3 s. Léonce, m., s. Marc.	☾ ☽ ♀	3.58	8. 4
L	19 ss Gervais et Protais, m.	☾ ☐ ♀	3.58	8. 4
M	20 ste Florentine.	☾ ☐ ♀	3.58	8. 5
M	21 s. Louis de Gonzague, c.	☾ en ☼	3.58	8. 5
J	22 s. Paulin. 10.000 Martyrs.	☾ ☽ Apog	3.58	8. 5
V	23 s. Zacharie et ste Elisabeth.	☽ 6 h 30 m.	3.59	8. 5
S	24 s JEAN-BAPTISTE.	☾ ☐ ♀	3.59	8. 5
D	25 4 s. Guillaume, s. Prosper.		3.59	8. 5
L	26 3 ss. Jean et Paul, mm.		4. 0	8. 5
M	27 s. Ladislas, roi.	☽	4. 0	8. 5
M	28 s. Léon II, P., ste Irénée.	☾ ☽ ☐ ♂	4. 1	8. 5
J	29 ss. Pierre et Paul, ap.	☾ ☽ ☽ ♀	4. 1	8. 5
V	30 Commém. de s. Paul, ap.	♂ en ☼	4. 2	8. 5

Les jours croissent de 18 m du 1 au 20 et décroiss. de 4 m. du 22 au 30.

Pleine lune, le 1, à 2 h. du soir.	Pluvieux.
Dernier quartier, le 8, à 5 h. 38 m. du soir.	Pluie.
Nouvelle lune, le 15, à 7 h. 1 m. du soir.	Bise.
Premier quartier, le 23, à 6 h. 30 m. du soir.	Chaud.

FOIRES DE JUIN.

Aarau	21	Monthey	7	<i>Marchés au bétail.</i>	
Anet	7	Mont-s.-Vaud	27	Bâle les vendredis	
Bienne	1	Morges	28	Berne	7
Boudry	7	Olten 5	Oron 7	Berthoud	4
Brienz	4	Pontarlier	15	Fribourg	3
Bulle	7	Porrentruy	19	Genève, les lundis	
Délémont	20	Romont	13	pour boucherie.	
Erlenbach	9	Rue	28	Landeron	5
Faverges	7	Sempach	5	Morat	7
Frauenfeld	26	Soleure	12	Morges	7
Genève	5	St-Aubin, N.	12	Moudon	5
Grandson	26	St-Imier	6	Neuchâtel	4
Landeron	5	Sursée	26	Nyon	4
Laufon	12	Travers	15	Orbe	26
Loele	27	Valangin, N.	5	Payerne	4
Louèche-B.	4	Winterthur	4	Sion	24
Martigny-B.	12	Yverdon	6	Thonon	4
Mézières, V.	14	Zurich (14 j.)	15	Vevey	27

Juin. La fenaison occupe le bras durant tout le mois. On ébourgeoonne et on palisse la vigne, ainsi que les arbres fruitiers. On repique les choux-fleurs, les cardons, le céleri, les laitues, etc. On renouvelle quelques semis d'herbes fourragères.

La toux, la gale et l'amour
 A peine se cachent-ils un iour.

L'advocat prend de l'homme sain,
 Et du malade le médecin.

Plus mord langue envenimée
 Que la dent bien affamée.

Point de pire sourd, à bien prendre,
 Que qui ne veult point entendre.

Quand abbé lesche son cousteau,
 Novice n'a pas bon morceau.

Quatre F poisson avoir doit,
 Pour estre bon, frais, ferme, frit, froid.

Qui a des noix, il en casse,
 Et qui n'en a pas s'en passe.

Qui a faict le médecin
 Ne l'a pas faict un devin.

JUILLET



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES.	SOLEIL			
		et distances lunaires.	lev.	couch		
			h.	m.	h.	m.
S	1 s. Théobald, s. Arnold.		6 h. 37 m.	mat.	4. 28	5
D	2 5 VISITATION. s. Othon, év.				4. 38	4
L	3 s. Héliodore, év.				4. 48	4
M	4 ste Berthe, s. Udalric év.				4. 48	4
M	5 ste Philomène, v.				4. 58	3
J	6 s. Isaïe, proph., Romule.				4. 68	3
V	7 s. Guillebeaud, év.		10 h. 20 m.	soir.	4. 78	2
S	8 ste Elisabeth, s. Kilian.				4. 78	2
D	9 6 ste Véronique, abb.				4. 88	1
L	10 s. Silvain, m., ste Ruffine.				4. 98	0
M	11 s. Ulric, c., s. Pie. P m.				4. 108	1
M	12 s. Jean-Gualbert, a.				4. 117	59
J	13 s. Anaclet. P. m				4. 127	58
V	14 s. Bonaventure, év., doct.				4. 137	57
S	15 s. Henri, empereur.		7 h. 30 m.	mat	4. 147	57
D	16 7 SCAPULAIRE s Hilarin, m				4. 157	56
L	17 s. Alexis, ste Marcelline.				4. 167	55
M	18 s. Camille, c., s. Frédéric.				4. 177	54
M	19 s. Vincent de Paul. s. Arsène				4. 197	53
J	20 ste Marguerite, v. m.				4. 207	52
V	21 ste Praxède, v. s Daniel.				4. 217	51
S	22 ste Marie-Madeleine.				4. 227	50
D	23 8 s. Apollinaire, év. m.		10 h 46 m.	mat.	4. 237	48
L	24 B. Louise, ste Christine.				4. 247	47
M	25 s. JACQUES, s. Christophe				4. 267	46
M	26 ste ANNE, MÈRE DE M., Eraste				4. 277	45
J	27 ste Natalie, m. ste Lillose.				4. 287	43
V	28 ss. Victor et Innocent, PP				4. 297	42
S	29 ste Marthe, s. Loup, év.				4. 317	41
D	30 9 ss. Abdon et Sennen, mm.		2 h. 30 m.	soir.	4. 327	39
L	31 s. Ignace Loyola, Germain.				4. 337	38

Les jours décroissent pendant ce mois de 58 minutes.

- Plaine lune, le 1, à 6 h. 37 m. du matin. Beau.
- Dernier quartier, le 7, à 10 h. 20 m. du soir. Bise
- Nouvelle lune, le 15, à 7 h. 30 m. du matin. Vent, pluie.
- Premier quartier, le 23, à 10 h 46 min. soir. Beau.
- Plaine lune, le 30, à 2 h. 30 min. du soir. Variable.

FOIRES DE JUILLET.

Aarau	19	Landeron	3	Zurzach	10
Aarberg	5	Langnau	19	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aarbourg	17	Lausanne	12	Aubonne	4
Aarwangen	13	Moudon	3	Bâle, les vendredis	4
Aveuches	7	Nidau	18	Berne	4
Bellegarde	31	Olten 3 Orbe	10	Berthoud	6
Berthoud	13	Payerne	6	Fribourg	1
Brienz	6	Pontarlier	20	Genève, lundis	
Bulle	27	Porrentruy	17	pour boucherie.	
Concise	17	Romont	11	Landeron	3
Cossonay	13	Rue	26	Morat	5
Délémont	18	Saignelégier	10	Morges	5
Echallens	20	Sempach	40	Neuchâtel	6
Estavayer	12	Soleure	11	Nyon	6
Fribourg	10	Sursée	3	Orbe	31
Genève	3	Thonon	5	Sion	22
Herzogenbuch.	5	Vevey	25	Willisau	27
Langenthal	18	Zofingen	13	Yverdon	4

Juillet. La moisson commence durant ce mois. On a débuté par la navette, dont le terrain est immédiatement labouré et semé en trèfle incarnat, en blé noir, ou en maïs, pour fourrage. Aussitôt qu'un champ de grain est récolté, la charrue doit le retourner.

Qui a monture et argent
N'a pas grand peur du sergent.

Qui attend son ennemy
L'a battu presque à demy.

Qui chasse et pesche sans raison
Faict rarement bonne maison.

Quand tu as des enfants et fort peu de richesse,
Instruict les ès bons arts pour nourrir leur vieillesse.

Sagesse qui est devant l'age
Faict à la fin pis qu'un sage.

Si vilain faict villenie,
C'est l'ordinaire de sa vie;
Mais si vilain faict du bien,
C'est miracle ou n'en est rien.

A O U T



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES. et di-stances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m.	
M	1 s. PIERRE AUX LIENS. Vère.	☾	4.34	7.37
M	2 PORTIONCULE. Alphonse Lig.	☾ ☽	4.36	7.35
J	3 INVENT Rel.s ÉTIENNE. Lydie	☾ ☽ ☽	4.37	7.34
V	4 s. Dominique. Tertullien	☽ en ☽	4.38	7.32
S	5 N.-D. DES NEIGES. Oswald.	☽ ☽ ☽	4.40	7.31
D	6 10 TRANSFIGURATION Sixte.	☾ 4 h. 41 m. mat.	4.41	7.29
L	7 s. Gaétan. c. s. Albert, c.	☾ ☽	4.42	7.28
M	8 s. Cyriaque, s. Sévère.	☾ ☽ ☽	4.44	7.26
M	9 s. Romain, m., s. Secondien.	☾ ☽ ☽	4.45	7.24
J	10 s. LAURENT, diac. m., Astérie	☽ en ☽	4.47	7.23
V	11 s. Tiburce et ste Susanne.	☽ en ☽	4.48	7.21
S	12 ste Claire, v., ste Hilarie.	☽ en ☽	4.49	7.19
D	13 11 ss. Hippolyte et Cassien.	☽ 9 h. 38 m. soir.	4.51	7.18
L	14 JEUNE s. Eusèbe., c.	☽ ☽ ☽	4.52	7.16
M	15 ASSOMPTION s. Alfred.	☽ ☽ ☽	4.54	7.14
J	16 s. Théodule, év. Hyacinthe	☾ ☽ ☽	4.55	7.12
M	17 s. Joachim, s. Libérat.	☾ ☽ ☽	4.56	7.10
V	18 s. Firmin év., ste Hélène.	☽ ☽ ☽	4.58	7.9
S	19 s. Marien, c., s. Louis.	☽ en ☽	4.59	7.7
D	20 12 s. Bernard. s. Samuel.	☽	5.17	5
L	21 ste Jeanne de Chantal, vv.	☽ ☽	5.27	3
M	22 s. Symphorien, m.	☽ 1 h. 23 m. mat.	5.37	1
M	23 s. Sidoine, év., s. Zachée.	☽ en ☽	5.56	59
J	24 s. BARTHÉLEMI, ap., ste Aure	☽ ☽ ☽	5.66	57
V	25 s. Louis, r., ste Patrice.	☽ ☽ ☽	5.86	55
S	26 s. Zéphirin, P. m.	☽ ☽ ☽	5.96	53
D	27 13 DÉD. S. Nic., ste Eulalie	☽	5.11	6.51
L	28 s. Augustin, s. Garin	☽ 9 h. 47 m. soir	5.12	6.49
M	29 DÉCOL. S. J., ste Sabine, m.	☽ Per.	5.13	6.47
M	30 ste Rose, v., s. Félix.	☽ ☽ ☽	5.15	6.45
J	31 s. Raymond, ste Isabelle.	☽ ☽ ☽	5.16	6.43

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 36 minutes.

Dernier quartier le 6, à 4 h. 41 m. du matin. Orageux.
 Nouvelle lune le 13, à 9 h. 38 m. du soir. Brouillard.
 Premier quartier le 22, à 1 h. 23 m. du matin. Pluie.
 Pleine lune le 28, à 9 h. 47 m. du soir. Soleil.

FOIRES D'AOUT.

Aarau	16	Neuveville	30	Zweisimmen	26
Aarberg	16	Noirmont	7	<i>Marchés au bétail.</i>	
Anet 30 Bienne	10	Ormont-dessus	25	Bâle, les vend.	
Bremgarten	21	Ormont-dessous	23	Berne	4
Brienz 3 Cerlier	9	Payerne	10	Berthoud	3
Cortèbert	21	Porrentruy	21	Chaux-de-F.	16
Cossonay	31	Romont 17 Rue	30	Fribourg	5
Délémont	15	Saignelégier	8	Genève, lundis	
Echallens	17	St-Imier	8	pour boucherie.	
Einsiedeln	28	Schaffhouse	29	Morat	2
Frauenfeld	21	Soleure	14	Morges	2
Genève	7	Sursée	28	Moudon	7
Grandson	9	Valangin	16	Neuchâtel	3
Landeron	14	Willisau	31	Nyon 3 Orbe	28
Laufenbourg	21	Winterthour	17	Payerne	3
Laupen	10	Zofingen	10	Sion	26
Liestal	16	Zurich, foires aux		Thonon	3
Mézières, V.	16	cuirs	28	Thoune	26
Moudon	14	Zurzach	26	Vevey	29

Août. On termine les moissons et les déchaumages et on commence les regains. On greffe en écusson, et vers la fin du mois, les semailles d'automne commencent à s'effectuer.

Sommes menues bien amassées
Valent mieux que grosses despensées.

Sur ses biens et son cheval
L'œil du maistre ne fait point mal.

Sur un cent un bon cheval,
Sur un mille un homme loyal.

Tant picque la mouche le talon,
Qu'elle y laisse son esguillon.

Tavernier est sans raison
Qui s'enivre en son bouchon.

Le deuil visible et les pleurs
Ne sont tousiours vraies douleurs.

Le meschant s'attaque au bon,
Mais à son semblable non.

Le rire ne casse point les dents,
Mais le trop offense les gens.

SEPTEMBRE



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL lev. couch h. m. h. m.	
V	1 ste Vèrène, v., s. Gilles, a.	☾ ☉ ♀	5.18	6.41
S	2 s. Etienne, r., s. Maxime.	☾ ☉ ♀	5.19	6.39
D	3 14 ste Sérapie, s. Aristée.	☾ ☉	5.20	6.37
L	4 ste Rosalie, s. Moïse, légis.	☾ 1 h 55 h. soir.	5.22	6.35
M	5 s. Laurent-Justinien, év.	☾ ☉ ♀	5.23	6.33
M	6 s. Pétrone, év., s Onésiphore	☾ ☉ ☐ ☉	5.25	6.31
J	7 s. Grat, év., ste Reine v.	☾ retr.	5.26	6.29
V	8 NATIVITÉ N. D. s Adrien.	☾ ☐ ♀	5.28	6.27
S	9 s. Gorgon, m., s. Dorothee	☾ ☐ ♀	5.29	6.25
D	10 15s. Nicolas, ste Pulchérie	☾ ☐ ♀	5.30	6.23
L	11 s. Félix et ste Régule, m.	☾ ☐ ♀	5.13	6.20
M	12 s. Guy, c., s. Evence, év.	☾ 1 h. 27 m. soir.	5.33	6.18
M	13 s. Amé, év., s. Euloge év.	☾ Apog.	5.35	6.16
J	14 s. Materne, év.	☾ ☉ ☉	5.36	6.14
V	15 s. Nicomède, s., Evre, év.	☾ ☉ ☉	5.37	6.12
S	16 s. Cyprien, év., ste Euphémie	☾ ☉ ☉	5.39	6.10
D	17 16 FÊTE FÉDÉRALE, François.	☾ ☉ ☉	5.40	6. 8
L	18 s. Thomas, s. Joseph	☾ ☉ ☉	5.41	6. 6
M	19 ste Constance, m.	☾ ☉ ☉	5.43	6. 3
M	20 Q.-T. s. Eustache, Candide.	☾ 1 h. 56 m. soir.	5.45	6 1
J	21 s. MATTHIEU, apôtre.	☾ ☉ ☉	5.46	5.59
V	22 Q.-T. s. Maurice, Emmeran.	☾ ☉ ☉	5.47	5.57
S	23 Q.-T. s. Lin, P. ste Thècle	☾ en ☉	5.49	5.55
D	4 17 N. D. de la M. Gérard.	☾ ☐ ☉	5.50	5.53
L	25 ste Aurélie, s. Pacifique.	☾ ☐ ☉	5.52	5.51
M	26 s. Cyprien et ste Justine.	☾ Périg.	5.53	5.48
M	27 ss. Côme et Damien, mm.	☾ 5 h. 38 m. mat.	5.55	5.46
J	28 ss. Winceslas, duc, Alphe.	☾ ☉ ☉	5.56	5.44
V	29 s. MICHEL, arch. Grimoald	☾ ☉ ☉	5.58	5.42
S	30 ss. Jérôme, Ours, Victor.	☾ ☉ ☉	5.59	5.40

Les jours décroissent pendant ce mois de 1 heure 42 minutes.

Dernier quartier, le 4, à 1 h. 55 m. du soir. Pluie.
 Nouvelle lune, le 12, à 1 h. 27 m. du soir. Pluvieux.
 Premier quartier, le 20 à 1 h. 56 min. du soir. Nuageux.
 Pleine lune, le 27, à 5 h. 38 min. du matin. Brouillard.

FOIRES DE SEPTEMBRE.

Aarau	20	Louèche-B.	29	Willisau	28
Aarbourg	18	Louèche-les-Bains	27	<i>Marchés au bétail.</i>	
Aubonne	12	Lutry	28	Asile du Marchai-	
Avenches	4	Martigny V.	25	ruz	11, 25
Baden	25	Monthey	13	Bâle, les vendr.	
Bâle	22	Morges	6	Berne	5
Bellegarde	18	Motiers-Travers	1	Berthoud	7
Bienne	21	Moudon	11	Chaux-de-F.	20
Bulle	7	Nyon	28	Fribourg	3
Chât.-d'Æx	20	Olten	4	Oron	6
Châtel St-Denis	11	Ormont-dessus	12	Frutigen	8
Chiètres	7	Ormont-dessous	14	Genève, les lundis	
Coire	22	Payerne	21	pour boucherie.	
Delémont	19	Planfayon	13	Landeron	4
Estavayer	6	Pontarlier	7	Locle	9
Erlenbach	12	Porrentruy	18	Lucerne	28
Frauenfeld	25	Rolle	15	Morat	6
Fribourg	4	Romont	19	Morges	6
Frutigen	8	Rue	27	Moudon	4
Gessenay	8	St-Aubin, N.	19	Neuchâtel	7
Genève & Gex	9	St-Imier	12	Nyon	7
Gruyères	25	Schwytz	25	Orbe	27
Landeron	4	Soleure	12	Payerne	7
Langenthal	19	Sumiswald	12	Schwartzenb.	28
Langnau	20	Thonon	6, 21	Sion	23
La-Sarraz	19	Vallangin	24	Thoune	30
Lausanne	13	Verrières	16	Vevey	26
Lenzbourg	28	Yverdon	5	Winterthour	7
		Zurich (14 j.)	14	Zofingue	14
				Zweisimmen	9

Septembre. Il reste encore quelques regains à terminer au commencement du mois. Les labours et les semis de froment et d'autres grains hivernés se continuent avec une grande activité. Les derniers jours du mois voient commencer la récolte des pommes de terre. Les vaches viennent manger la troisième herbe dans les prés. Les jours pluvieux sont utilisés pour les battages.

Le moyne hors de son couvent
 Est une girouette à tout vent,
 Et sans nid un pauvre oiseau,
 Ou un poisson hors de l'eau.

Les astrologues et les poètes
 Mentent ainsi que des chouettes.

OCTOBRE



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
D	1 18 ROSAIRE. s. Remi, s. Piat	☾	6. 15	5. 38
L	2 ss. Anges gard. s. Guérin.	♂ en ☾	6. 2	5. 36
M	3 Les deux Évalde, pr.	☾ ♂ ♀	6. 4	5. 34
M	4 s. François d'Assise, c.	☾ 2 h 46 m. mat.	6. 5	5. 32
J	5 s. Placide, m. ste Plavie, v.	☾ ♂ ♀	6. 6	5. 30
V	6 s. Bruno, c., ste Foi v. m.,	☾ ☐ ♂	6. 8	5. 28
S	7 s. Marc, P., s. Serge, m.	♀ en ☾	6. 9	5. 26
D	8 19ste Brigitte, ste Laurence.	☾	6. 10	5. 23
L	9 ss. Denis et Rustique, m.	☾ Apog.	6. 12	5. 21
M	10 s. François Borgia, c.	☾ ☐ ♀	6. 14	5. 18
M	11 ste Placidie v., s. Gommer.	☾	6. 15	5. 16
J	12 s. Maximilien, év.	☾ 6 h 30 m. mat.	6. 17	5. 15
V	13 s. Edouard, r., s. Hugolin.	☾ ♂ ♀	6. 19	5. 13
S	14 s. Calixte, P., s. Burcard	☾ ☐ ♂	6. 20	5. 11
D	15 20ste Thérèse, v., s. Roger	☾	6. 22	5. 9
L	16 s. Gall. ab., s. Florentin	☾ ♂ ♀	6. 24	5. 7
M	17 ste Hedwige, vv.	☾	6. 26	5. 5
M	18 s. Luc, évang., Tryphonie.	☾ ♂ ♀	6. 27	5. 3
J	19 s. Pierre d'Alcantara, c.	☾ ♀ retr.	6. 28	5. 2
V	20 s. Jean de Kanty, s. Aurèle.	☾ 0 h. 23 m. mat.	6. 30	5. 0
S	21 ste Ursule, v. s. Hilarion.	☾ ☐ ♀	6. 31	4. 56
D	22 21 ste Cordule, v. ste Alodie.	☾ en ☾	6. 33	4. 55
L	23 s. Pierre-Paschase, év.	♂	6. 35	4. 53
M	24 s. Raphaël, arch.	☾	6. 36	4. 52
M	25 s. Chrysanthe, m., s. Darie.	☾ Perig.	6. 38	4. 51
J	26 s. Evariste, P. m.	☾ 3 h. 2 m. soir	6. 39	4. 49
V	27 s. Frumence, év.	☾ ☐ ♂	6. 40	4. 47
S	28 ss. SIMON ET JUDE. s. Cyrille	☾ ♂ ♀	6. 42	4. 45
D	29 22 ste Eusébie, v. m.	☾ ♂ ♀	6. 44	4. 43
L	30 s. Sérapion, év.	☾	6. 45	4. 42
M	31 JEUNE. s. Wolfgang, Lucille.	☾	6. 47	4. 40

Les jours décroissent pendant ce mois de 44 minutes.

Dernier quartier, le 4, à 2 h. 46 min. du matin. Doux

Nouvelle lune, le 12, à 6 h. 30 m. du matin. Couvert.

Premier quartier, le 20, à 0 h. 23 m. du matin. Froid.

Pleine lune, le 26, à 3 h. 2 m. du soir. Variable.

FOIRES D'OCTOBRE.

Aarau	48	Lausanne	41	Travers	9
Aigle	28	Locle	7	Vallorbes	47
Albeuve	10	Louèche-B.	13, 28	Verrières	44
Bâle (14 j.)	28	Lucerne	2-16	Vuippens	10
Berne	3, 24	Martigny-B.	16	Winterthour	12
Berthoud	5, 18	Mézières, V.	18	Yverdon	31
Bex 19 Bière	23	Monthey	14	Zivorne	25
Bouveret	27	Montreux	27	Zofingen	12
Brienz	5	Moudon	16	Zweisimmen	26
Bulle	4, 12	Neuenegg	16	<i>Marchés au bétail.</i>	
Cernier	9	Nidau	31	Allières, Frib.	7
Charmey	9	Olten	23	Arberg	25
Châtel-St-D.	23	Orbe	16	Bâle, les vendr.	
Cossonay	12	Ormont dessous	20	Berthoud	5
Cudrefin. V.	30	Ormont-dessus	7	Boltigen	7
Délémont	17	Oron	4	Chaux-de-F.	18
Echallens	19	Palézieux	21	Fribourg	7
Entlebuch	25	Planfayon	18	Genève, les lundis	
Einsiedeln	2	Pontarlier	19	pour boucherie	
Erlenbach	11	Porrentruy	16	Liestal	18
Estavayer	4	Romainmotier	27	Landeron	2
Farvagny	11	Romont	10	Morat	4
Frauenfeld	23	Rue	25	Morges	20
Fribourg	2	Saignelégier	2	Moudon	27
Frutigen	17	Schwartzemb.	26	Neuchâtel	5
Genève 2 Gex	16	Schwytz	9	Nyon 5 Orbe	11
Gessenay	6	Sempach	28	Romont	31
Landeron	2	Sion	7, 21, 28	Payerne	5
La-Roche	16	Sierre	23	Thonon	5
La-Sagne	10	Soleure	17	Thoune	28
La-Sarraz	24	St-Gall (8 j.)	24	Vevey	31
Laufenbourg	28	St-Imier	10		
		Sursée	16		

Octobre. Terminaison des semailles et de la récolte des pommes de terre. Arrachage des racines. Redoublement d'activité des battages. On braque le chanvre et le lin ; on entreprend les seconds labours et on récolte les fruits. C'est aussi dans ce mois que s'effectue la vendange et que les pressoirs sont mis en activité.

Pasques fleuries et Pasques closes
Font entr'eux dire bien des choses.

Manger plus que l'on ne doit
Faict plus de mal que l'on ne croit.

NOVEMBRE



30 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch h. m.
V	1 LA TOUSSAINT, ste Bénigne	♄ dir.	6.48	4.39
J	2 COMM DES TRÉP. s Tobie,	☾ 7 h. 26 m. soir.	6.50	4.37
V	3 ste Ide, vv. s. Hubert, év.	☾ ☐ ♄	6.51	4.36
S	4 s. Charles Borr., card.		6.53	4.34
D	5 23 s. Zacharie, ste Elisabeth.	♄♂ ♀ ♄	6.54	4.32
L	6 s. Protas, s. Léonard.	☾♂ Apog	6.56	4.31
M	7 s. Engelbert, év. s. Ernest.	☾☐ ♃	6.58	4.29
M	8 s. Godefroi, év., s. Dieudon.		6.59	4.28
J	9 s. Théodore, m. s. Ursin.		7. 1	4.26
V	10 s. André-Avellin, c.	☉ 11 h. 48 m. soir.	7. 2	4.25
S	11 s. Martin, év., s. Mennas	☾ ☽	7. 4	4.24
D	12 24 s. Ruf, év., s. Imier, erm.	♄ en ♄	7. 6	4.22
L	13 Didace, Stanislas Kostka.	☾♂ ♀ ♄	7. 7	4.21
M	14 ste Vénérande, v. m.	☾☐ ♃	7. 9	4.20
M	15 ste Gertrude, v., s. Léopold.	♂ en ♄	7.10	4.19
J	16 s. Othmar, a. s. Euchér.		7.12	4.17
V	17 s. Grégoire Thaumaturge.	☾☐ ♄	7.14	4.16
S	18 s. Odon, s. Maxime, év.	☾) 9 h. 10 m. mat	7.15	4.15
D	19 25 ste Elisabeth, s. Pontien.	♃ en ♄	7.17	4.14
L	20 s. Félix de Val., Edmond.	☾☐ ♃	7.18	4.13
M	21 PRÉSENT N.-D s Albert.	☾☐ ♃	7.20	4.12
M	22 ste Cécile, v., s. Philéon.	☾☐ Périg.	7.21	4.11
J	23 s. Clément, ste Félicité.	☾ en ♄	7.23	4.10
V	24 s. Jean de la Croix, ste Flore.	☾☐ ♂	7.24	4. 9
S	25 ste Catherine, ste Juconde	☉ 2 h. 31 m. mat.	7.26	4. 8
D	26 26 s Pierred'Alex. Conrad.	♄♂ ♀ ♄	7.27	4. 8
L	27 ste Virgile, ste Josaphat	☾♂ ♃	7.28	4. 7
M	28 s. Sostène, év. m., Hortulan.		7.30	4. 6
M	29 s. Saturnin, P. m.		7.31	4. 5
J	30 s. ANDRÉ ap., s. Trojan, év.	☾☐ ♄	7.32	4. 5

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 heure 18 minutes.

Dernier quartier le 2, à 7 h. 26 m. du soir. Variable.
 Nouvelle lune le 10, à 11 h. 48 m. du soir. Beau.
 Premier quartier le 18, à 9 h. 10 m. du matin. Neige.
 Pleine lune le 26, à 2 h. 31 m. du matin. Froid

FOIRES DE NOVEMBRE.

Aarau	15	Gruyères	22	Sion	4, 18, 25
Aarberg	8	Herzogenbuch.	8	Soleure	6
Aarbourg	27	Landeron	13	Sursée	6
Aarwangen	2	La-Roche	25	Vevey	28
Anet	1	Laupen	11	Willisau	30
Attaleys	13	Lausanne	8	Winterthour	9
Avenches	17	Louèche-B.	6	Yverdon	28
Baden	16	Lucens	8	Zofingen	9
Berne	28	Lutry	30	Zurich	11
Berthoud	2, 9	Martigny-V.	13	Zurzach	6
Bex	2	Mézières	15		
Bienne	9	Monthey	15	<i>Marchés au bétail.</i>	
Boudry	9	Moudon	20	Aubonne	7
Bulle	9	Neuveville	29	Berne	7, 28
Château-d'Œx	9	Nyon 30	Ollon 17	Genève, les lundis	
Châtel-St-Denis	27	Oltén 13	Oron 1	pour boucherie.	
Coppet 9	Coire 21	Palézieux	13	Langenthal	28
Cossonay	9	Payerne	9	Lucerne	16
Couvet	10	Porrentruy	20	Morat 1	Morges 1
Délémont	21	Rolle	17	Moudon	6
Echallens	16	Romont	14	Neuchâtel	2
Einsiedeln	6	Rorschach	2	Nyon 2	Orbe 27
Erlenbach	14	Rue	29	Romont	28
Estavayer	8	St-Imier	21	Schmitten	27
Fribourg	13	St-Maurice	6	Sierre	27
Genève	6	Schaffhouse	14	Thonon	2
Gessenay	14	Schwytz	13	Thoune	25
Grandson	15	Semsaies	6		

Novembre. Les seconds labours s'achèvent. Le peu de plantes demeurées dans les jardins se retirent. On émonde les arbres et on soigne les prés dans les beaux jours que ce mois présente encore. Les battages se poursuivent.

Plus de gens qui sont des bestes
Que de femmes qui soyent sans testes.

Pour te connoistre comme il fault,
Regarde ce qu'un autre vault.

Se faire à Pasque poissonnier,
Ou hors d'asge apprendre mestier,
On n'y profite d'un desnier.

DÉCEMBRE



31 jours.

FÊTES ET SAINTS.		PHASES et distances lunaires.	SOLEIL	
			lev. h. m.	couch. h. m.
V	1 s. Eloi, év Diodore.	☿ en ♈	7 35	4 4
S	2 s. Bibiane, ste Pauline, m.	☾ 3 h. 25 m. soir	7.35	4. 3
D	3 1 AVENT. s. François-Xavier.	☾ ☐ ♀	7.37	4. 3
L	4 s. Barbe m., s. Osmond	☾ Apog.	7.39	4. 2
M	5 s. Sabas, a s. Nicet, év.	♀ ♂ ♂	7.40	4. 2
M	6 s. NICOLAS, év., ste Denyse	♀ ♂ ♂	7.41	4. 2
J	7 s. Ambroise év. ste Fare.	♀	7.42	4. 2
V	8 JEUNE. IMMACUL. CONCEP.	☾ ♂	7.44	4. 2
S	9 JEUNE. ste Léocadie, v. m.	☿ ♂ ♀	7.45	4. 1
D	10 2 AVENT. ste Eulalie, v. m.	☼ 4 h. 6 m. soir.	7.46	4. 1
L	11 s. Damase, P., s Sabin, év	☾	7.47	4. 1
M	12 s. Synèse, m.	(♂ ♂ ☉)	7.48	4. 1
M	13 ste Lucie, s. Aubert.		7.49	4. 1
J	14 s. Nicaise, s. Agnel, a	♂ ♂ ♂	7 50	4. 2
V	15 JEUNE. s. Célien, Chrétien.	☾ ☐ ♀	7 51	4. 2
S	16 JEUNE. s. Eusèbe, év. m.	♀	7.52	4. 2
D	17 3 AVENT. s. Lazare, Florian.	☾ 5 h. 8 m. soir	7.53	4. 2
L	18 s. Auxence, év. Gatien, év.	☾ Périg.	7.53	4. 3
M	19 s. Némèse, Daris, m.	♂ ♂ ☉	7.54	4. 3
M	20 Q.-T. ste Ursanne. Ammon.	♂ ♂ ☉	7.54	4. 4
J	21 s. THOMAS, s. Festus.	☾ ♂, ☉ en ♈	7.55	4. 4
V	22 Q.-T. s. Yves, s. Chérémon		7.55	4. 5
S	23 Q.-T. s. Victoire, Servule	☾	7.55	4. 5
D	24 4 AVENT. s Delphin, év.	☼ 4 h. 9 m. soir.	7.56	4. 6
L	25 NOEL ste Eugénie v. m.	☾ ♂ ♁	7 56	4. 7
M	26 s Etienne diac. s Marin	♂ en ♈	7.56	4. 7
M	27 s. Jean, ap. évang	♀ dir.	7.56	4. 8
J	28 ss. INNOCENTS s. Théophile	☾ ☐ ♀	7.56	4. 9
V	29 s Thomas de Cantorb., év	☾ ☐ ♀	7.56	4.10
S	30 s. Sabin, év m., s. Anyse.	☾ Apog.	7 56	4.11
D	31 s. Sylvestre, P., ste Colombe.	☉	7.56	4.12

Les jours décroiss. de 20 m. du 1 au 21 et croissent de 4 m. du 22 au 31.

Dernier quartier, le 2, à 3 h. 25 m. soir.	Pluie.
Nouvelle lune le 10, à 4 h. 6 m. du soir.	Bise.
Premier quartier, le 17, à 5 h. 8 m. soir.	Soleil.
Plaine lune, le 24, à 4 h. 9 m. soir.	Neige.

FOIRES DE DÉCEMBRE.

Aarau	20	Laufon	11	Winterthour	14
Aarberg	27	Laupen	28	Yverdon	26
Aigle	16	Lenzbourg	7	Zweisimmen	14
Aubonne	5	Locle	2		
Bâle	21	Martigny-B.	4	<i>Marchés au bétail.</i>	
Berthoud	98	Monthey	30	Bâle les vendredis.	
Bex	28	Moudon	27	Berne	5
Bienne	28	Neuveville	11	Berthoud	28
Brienz	7	Nidau 12	Olten 11	Genève, les lundis	
Bremgarten	18	Orbe 11	Oron 6	pour la boucherie.	
Bulle	14	Payerne	21	Morat	6
Cully	8	Pontarlier	7	Morges	6
Délémont	19	Porrentruy	18	Moudon	27
Echallens	21	Romont 5	Rue 20	Neuchâtel	1
Estavayer	6	St-Maurice	19	Nyon 1	Orbe 11, 26
Farvagny-le-G.	5	Saignelégier	4	Payerne	1
Fribourg	4	Schwytz	4	Romont	26
Frauenfeld	11	Soleure	11	Schwarzenb.	26
Genève	4	Sursée	6	Sion	23
Hérisau	22	Thonon	13	Thoune	20
Langenthal	26	Thoune	20	Vevey	26
Langnau	19	Villeneuve	7		
Laufenbourg	21	Willisau	18		

Décembre. On termine les battages, et l'exploitation des bois commence. On se livre aux travaux d'intérieur.

Ne faut point devant notaire
Ny trop parler ny se taire.

Ne s'entend point Dieu tonner
Où femme se met à prosner.

Ne se voit bien fille ou vigne
Qu'en leur redressant l'eschine.

N'est dot en une fille si bonne
Que les grâces de sa personne.

Parole sortie de la bouche
Est pierre qui frappe où elle touche.

Parole ou mouche envolée
Ne peut pas être rappelée.

AUTORITÉS FÉDÉRALES.

Conseil fédéral.

- MM. Droz, Numa, de la Chaux-de-Fonds, Président.
 Bavier, Siméon, de Coire, Vice-Président.
 Dr Schenk, Ch., de Signau (Berne).
 Welti, Emile, de Zurzach (Argovie).
 Hammer, Bernard, d'Olten (Soleure).
 Hertenstein, Guil.-Frédéric, de Kybourg (Zurich).
 Ruchonnet, Louis, de St-Saphorin (Vaud).

Tribunal fédéral.

- MM. Weber, Hans, d'Oberflachs (Argovie), Président.
 Roguin, Jules, d'Yverdon (Vaud), Vice-Président.
 Morel, J.-Ch.-P., de Wyl (St-Gall).
 Hafner, Henri, de Zurich.
 Bläsi, Joseph, d'Aedermannsdorf (Soleure).
 Stamm, Henri, de Thayngen (Schaffhouse).
 Kopp, Aloyse, d'Ebikon (Lucerne).
 Broye, Jean, de Fribourg.
 Olgiati, Gaudenz, de Poschiavo (Grisons).

SUPLÉANTS.

- MM. Hermann, Nicolas, de Sachseln (Obwald).
 Clausen, Félix, de Mühlebach (Valais).
 Honegger, Henri, de Hinweil (Zurich).
 Arnold, Joseph, d'Altdorf (Uri).
 Olgiati, Charles, de Cadenazzo (Tessin).
 Winkler, Jean, Dr, de Lucerne.
 Pictet, Gustave, de Genève.
 Häberlin, Henri, de Bissegg (Thurgovie).
 Burekhardt, Charles, Dr, de Bâle.
-

Nous différons l'article: *Autorité législative*, jusqu'après les prochaines élections du Grand Conseil. La liste en sera publiée à part et délivrée gratuitement aux possesseurs des ÉTRENNES de 1882 qui en feront la demande.



AUTORITÉ EXÉCUTIVE

ET ADMINISTRATIVE.

CONSEIL D'ÉTAT.

Le Pouvoir exécutif et administratif est confié à un Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat est composé de sept membres. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Après chaque renouvellement du Grand Conseil, il y a un renouvellement intégral du Conseil d'Etat. (Const., art. 49 et 50).

- MM. Schaller, Henri, Président,
 Menoud, François-Xavier, Vice-Président.
 Fournier, Philippe, conseiller d'Etat.
 Techtermann, Arthur, »
 Bossy, Aloys, »
 Bise, Modeste, »
 Weck, Charles, »

Chancellerie d'Etat.

CHANCELIER.

- M. Bourgknecht, Louis, de Fribourg.

VICE-CHANCELIER.

- M. Weitzel, Alfred, de Macconnens.

REGISTRATEUR.

- M. Tercier, Isidore, de Vuadens.

BURALISTES.

- MM. Berguin, Xavier, de Fribourg.
 Auderset, Baptiste, de Tavel.
 Fasel, François, expéditeur.
 Forestier, A.-L., à Fribourg.

ARCHIVES D'ÉTAT.

- MM. Schneuwly, Joseph, archiviste.
 Scherrer, François, sous-archiviste.

HUISSIERS D'ÉTAT.

- MM. Jæger, François. Gougler, Simon.
 Sulger, Louis. Kolly, Gaspard.
 Ruffieux, Claude.
 CONCIERGE : M. Meyer, Jean, de Cerniat.

DIRECTIONS DU CONSEIL D'ÉTAT

et fonctionnaires qui en dépendent.

I. DIRECTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Directeur : MM. Schaller, conseiller d'Etat.
Suppléant : Fournier, Ph., »
Secrétaire : Bocard, Hubert, de Fribourg.
Aide-secrétaire : Schaller, Pierre, de Bœsingen.

Commission des Etudes.

Section française.

MM. Schaller, Directeur de l'Instruction publique, président.

Savoy, directeur du séminaire.
 Favre, chanoine, à Fribourg.
 Bourgknecht, Louis, chancelier, à Fribourg.
 Weck, Paul, docteur, à Fribourg.

Section allemande.

MM. Vonlanthen, Benoit, à Fribourg.
 Tschopp, J., chanoine, à Fribourg.

Section technique.

MM. Crausaz, Simon, à Fribourg.
 Grivel, Louis, à Fribourg.

Section de Morat.

MM. Bourqui, préfet, Vice-Président, à Morat,
 Haas, ancien directeur, à Courgevaud.
 Hænny, Jacob, à Salvagny.
 Landry, pasteur, à Meyriez.
 Haller, » à Fribourg.

Bibliothèque cantonale et Musées.

MM. Gremaud, professeur, bibliothécaire cantonal et conservateur des collections numismatiques.
 Grangier, professeur, conservateur des musées historiques et artistiques.
 Musy, professeur, conservateur des musées scientifiques.

Commission des Musées scientifiques.

MM. Buman docteur, président.
 Bocard, Raymond.
 Cuony, pharmacien.

ENSEIGNEMENT.

Instruction supérieure.

Ecole de droit.

MM. Clerc, Cyp., avocat, directeur.
 Perrier, Emile, avocat.
 Repõnd, Jules, avocat.

Collège cantonal St-Michel.

<i>Recteur.</i>	MM. Nicolet, abbé.
<i>Aumônier.</i>	Bapst, abbé.
<i>Préfet de l'internat.</i>	Dévaud, abbé.
<i>Préfet de discipline.</i>	Chapaley.

Cours académiques du Lycée.

<i>Religion et Philosophie.</i>	MM. Jaccoud, abbé.
<i>Physique et chimie.</i>	Buman.
<i>Histoire naturelle.</i>	Musy.
<i>Mathématiques.</i>	Lance et Weber.
<i>Cosmographie.</i>	Weber.
<i>Histoire.</i>	Gremaud, abbé.
<i>Littérature comparée.</i>	Jaquet, abbé.
<i>Littérature allemande.</i>	Sidler.
<i>Préparateur.</i>	Ræmy, Jos.
<i>Concierge.</i>	Ems, Ant., prov.

Gymnase.

Section littéraire française.

1 ^{re} classe,	MM. Pahud, abbé.
2 ^{me} »	Fragnière.
3 ^{me} »	Blanc.
4 ^{me} »	Rossé, abbé.
5 ^{me} »	A. Perriard, chanoine.
6 ^{me} »	Jaquet, abbé.
<i>Histoire.</i>	Gremaud, abbé.
<i>Mathématiques.</i>	Lance.
<i>Comptabilité.</i>	Ducotterd.
<i>Histoire naturelle.</i>	Musy.

Langue allemande.

1 ^{re} division	MM. Sidler et Dévaud, abbé.
2 ^{me} »	Bruhin et Reidy, abbés.
3 ^{me} »	Koller.
4 ^{me} »	Vieli, abbé.

Section littéraire allemande.

1 ^{re} et 2 ^{me} classe.	MM. Reidy, Pierre, abbé.
3 ^{me} et 4 ^{me} »	Bruhin, abbé.
5 ^{me} et 6 ^{me} »	Vieli, Philippe-Antoine, abbé.
Langue française,	1 ^{re} division MM. Fragnière.
pour les Allemands.	2 ^{me} » Blanc.
	3 ^{me} » M. Grangier.
Branches spéciales.	M. Koller.

Section industrielle.

Religion.	MM. Bapst, aumônier. Haller, Jean, professeur de religion pour les élèves du culte réformé.
Logique.	Jaccoud, abbé.
Langue française.	Repond, abbé. (1 ^{re} et 2 ^{me} classes) Grangier, (3 ^{me} et 4 ^{me} classes)
Langue allemande.	Gschwind, (1 ^{re} et 2 ^{me} classes) Grangier, (3 ^{me} et 4 ^{me} classes)
Langue anglaise et sciences commerc.	Gschwind.
Mathématiques et comptabilité.	Ducotterd.
Dessin technique.	Sottaz.
Physique et histoire naturelle.	Musy.
Chimie.	Buman.
Histoire et Géographie.	Repond, abbé, (1 ^{re} et 2 ^{me} classe).
Calligraphie.	Chapaley.

Maîtres attachés à l'établissement.

Langue anglaise.	MM. Gschwind.
Langue italienne.	Chapaley.
Dessin académique et modelage.	Bonnet.
Musique vocale.	Muller.
Musique instrumentale.	Eggis.
Gymnastique.	Sterroz, G.

Instruction secondaire.

Ecole d'Hauterive.

MM. Gillet, Félicien, directeur et professeur.
Horner, abbé, aumônier.
Michaud, Adrien, professeur.
Schrieber, maître d'allemand et de musique.

Gremaud, Laurent, professeur.
Levet, Alexandre, surveillant.

Ecole secondaire des filles de Fribourg.

MM. Caillat, chanoine, directeur et professeur.
Favre, chanoine, professeur de religion.
Mlles Berguin, Marie, institutrice.
Richoz, Joséphine, »
MM. Sidler, } maîtres spéciaux.
Muller, }

Ecole secondaire de Bulle.

MM. Barras, Joseph, directeur.
Oberson, vicaire, professeur de religion.
Fornerod, Ignace, professeur.

Ecole secondaire de Morat.

MM. D^r Winteler, Jost, directeur.
Ziegler, maître de religion.
Süsstrunk, professeur.
Blechschild, »
Blaser, »
Bissegger, »
Rauch, »

Ecole secondaire de la Broye.

MM. Nuoffer, curé, directeur.
Jungo, professeur.
Challamel, Joseph, professeur.
D^r Volmar, maître de gymnastique et de natation.
Duc, maître de chant.

Ecole secondaire de la Glâne.

MM. Romanens, chanoine, directeur.
Genilloud, professeur.
Willi, langue allemande et musique.

Ecole secondaire de la Singine.

MM. Hayoz, directeur.
Perroulaz, chapelain.
Zurkinden, professeur.
Bæriswyl, Philippe, professeur.

Ecole secondaire de la Veveysse.

- MM. Chillier, directeur.
 Villard, Hippolyte, professeur.
 Genoud, Joseph, »
 Cardinaux, Léon, »

Ecole secondaire de Cormérod.

- MM. Perriard, Alexandre, directeur.
 Robadey, Rd curé, professeur.
 Rössler, chapelain, »

INSPECTEURS DES ECOLES.**1^{er} Arrondissement scolaire.**

- M. Gapany, Alfred, à Vuissens.

2^{me} Arrondissement scolaire.

- M. Merz, Richard, à Meyriez.

3^{me} Arrondissement scolaire.

- M. Tschopp, chanoine, à Fribourg.

4^{me} Arrondissement scolaire.

- M. Progin, Maurice, à Bulle.

5^{me} Arrondissement scolaire.

- M. Vonlanthen, Benoît, à Fribourg.

II. DIRECTION DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| <i>Directeur.</i> | MM. Weck, conseiller d'Etat. |
| <i>Suppléant.</i> | Bossy, Aloys, » |
| <i>Secrétaire.</i> | Cardinaux, Louis. |
| <i>Aide-Secrétaire.</i> | Zuber, Auguste. |

A. — COMMISSIONS ET OFFICIERS PUBLICS RELEVANT DE
 LA DIRECTION DE LA JUSTICE.

Commission de législation.

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Wuilleret, avocat.
 Reynold, Philippe.
 Clerc, président du tribunal.
 Déglise, Nicolas, juge cantonal.

Ministère public.

- MM. Perrier, Emile, procureur-général.
Landerset, Alphonse, substitut.

Avocats patentés.

- MM. Wuilleret, Louis-Antoine, à Fribourg.
Stœcklin, Ernest, à Fribourg.
Robadey, Clément, à Romont.
Renevey, Jacques, à Fribourg.
Uldry, Nicolas, »
Chapaley, Hubert, à Bulle.
Grivet, Cyprien, à Fribourg.
Morard, Lucien, à Bulle.
Magnin, Alphonse, »
Chassot, Alfred, à Estavayer.
Marmier, Auguste, »
Girod, Ernest, à Fribourg.
Wuilleret, Emmanuel, à Fribourg.
Weck, Frédéric, »
Broye, Jules, »
Heimo, Joseph, »
Vilmot, Emile, à Morat.
Bielmann, Edouard, à Fribourg.
Repond, Jules, »
Wuilleret, Charles, »
Gillard, Christophe, à Bulle.
Braillard, François, à Romont.
Sudan, Pierre.

Licenciés en droit.

- MM. Lambelly, Remi, à Estavayer.
Python, Georges, à Fribourg.
Monney, Charles, »
Schaller, Armand, »
Cantin, Félix, »
Stajessi, Emile, à Romont.
Cosandey, Joseph, à Fribourg.

Procureurs patentés.

- Fribourg.* MM. Berguer, Fidèle. Egger, Xavier, notaire.
Gendre, Alexandre. Renevey, J.-P., avocat. Stœcklin,

- Ernest, avocat. Uldry, Nicolas, avocat. Grivet, Cyprien, avocat. Techtermann, Edouard. Girod, Ernest, avocat. Weck, Frédéric, avocat. Leu, Charles. Wuilleret, Charles. Grolimond, Joseph. Heimo, Joseph. Broye, Jules. Python, Auguste. Biemann, Edouard. Belletot, Joseph. Girod, Léon. Reichlen, François.
- Bulle.* MM. Chapaley, H., avocat. Collaud, Albert. Magnin, Alphonse. Menoud, J.-Jos. Morard, Lucien, avocat. Andrey, Alex., notaire. Barras, Calybite. Reichlen, Alfred. Gillard, Christophe.
- Romont.* MM. Favre, Jacques. Forney, Victor. Joye, Charles. Braillard, François.
- Estavayer-le-Lac.* MM. Chassot, Alfred. Lehnweiter, Fortuné. Mouret, Auguste. Marmier, Auguste, avocat.
- Châtel-St-Denis.* M. Toffel, Xavier.
- Morat.* MM. Michel, Louis. Pfeifferlé, Pierre. Fasnacht, Jean-Adolphe. Vilmot, Emile.
- Montagny-la-Ville.* M. Joye, Joseph-Nicolas.
- Semsaies.* M. Corboz, Cyprien.
- Corpataux.* M. Barras, Jean-Pierre.
- Murist.* M. Bourqui, Ignace.
- Tavel.* M. Neuhaus-Wicky, Joseph.
- Léchelles.* M. Progin, Emile.
- La-Roche.* M. Rigolet, Victor.

CANTONNEMENT DES NOTAIRES.

District de la Sarine.

- MM. Cuony, Augustin, à Fribourg.
 Bourqui, Louis, à Fribourg.
 Berset, Pierre, à Autigny.
 Burgi, Jacques, Fribourg.
 Renevey, Jacques, »
 Vuichard, Isidore, »
 Pasquier, Léon, »

District de la Singine.

- MM. Wuilleret, Fortuné, à Maggenberg.
 Comte, Etienne, à Fribourg.
 Egger, Xavier, »
 Schoderet, Xavier, »
 Birbaum, Joseph, »

District de la Gruyère.

- MM. Robadey, Anselme, à Lessoc.
 Dupré, Jules, à Bulle.

- MM. Chapaley, Hubert, à Bulle.
 Menoud-Musy, Joseph, »
 Andrey, Alexandre, »
 Morard, Louis, »

District de la Veveyse.

- MM. Liaudat, Alfred, à Châtel-St-Denis.
 Perroud, Tobie, »
 Toffel, Xavier, »

District de la Glâne.

- MM. Gobet, Jean, à Romont.
 Conus, Jean, »
 Grand, Louis, »
 Chatton, Isidore, »
 Conus, François, à Rue.

District de la Broye.

- MM. Vorlet, Jean, à Villeneuve.
 Corminbœuf, Joseph, à Domdidier.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Quillet, Paul, à St-Aubin.
 Bersier, Joseph, à Estavayer.

District du Lac.

- MM. Haas, Edouard, à Morat.
 Derron, Henri, »
 Friolet, Frédéric, »
 Michel, Louis, »
 Currat, Placide, à Cournillens.

B. — COMMISSIONS RELEVANT DE LA DIRECTION DES CULTES.

CULTE CATHOLIQUE.

**Commission de surveillance des biens du clergé
 catholique.**

- MM. Weck, conseiller d'Etat, président.
 Pellerin, vicaire-général.
 Aeby, chanoine.
 Renevey, avocat, à Fribourg.

CULTE PROTESTANT.

1. Commission synodale réformée.

- M. Haas, Frédéric, à Morat.

**2. Commission centrale administrative des biens
 du clergé réformé.**

- MM. Wullemmin, P.-Abraham.
 Chautemps, Daniel.
-

III. DIRECTION DES FINANCES.

Directeur. MM. Menoud, conseiller d'Etat.
Suppléant. Bise, Modeste, »
Secrétaire. Piller, Joseph.
Copiste-expéd. Wæber, Joseph.

Bureau central de l'impôt.

Secrétaire. MM. Emmenegger, Joseph.
Copiste-expéd. Egger, Philippe.
 Id. Crausaz, Edouard.

Trésorerie d'Etat.

MM. Kaiser, Adolphe, trésorier.
 Vonderweid, Henri, receveur-général.
 Sallin, Jules, 1^{er} secrétaire comptable.
 De Sonnaz, Charles, 2^e secrétaire comptable.
 Bovet, Joseph, copiste-expéditionnaire.
 Meyer, Jean, timbreur.

Receveurs d'Etat.

Sarine. Vacat.
Singine. MM. Auderset, Jean, à Tavel.
Lac. Cressier, Georges, à Morat.
Glâne. Deschenaux, à Romont.
Veveysse. Genoud, Xavier, à Châtel.
Gruyère. Blanc, Edouard, à Bulle.
Broye. 1^{er} arrond. Demière, Béat, à Estavayer.
 2^me » Despond, Jos., à Domdidier.

Commissariat général et Enregistrement.

MM. Crausaz, Simon, commissaire-général et directeur
 de l'enregistrement.
 Bovard, Jean-Louis, secrétaire.
 Stempfël, Joseph, aide.

Commissaires-géomètres.

MM. Crausaz, Simon, commissaire-général.
 Chollet, Joseph, à Grolley.
 Perrier, Ferdinand, à Fribourg.

Richoz, Jean-Baptiste, à Siviriez.
 Pernet, Jules, à Romont.
 Sudan, Jean, à Fribourg.
 Bise, Alexandre, à Bulle.
 Monney, Jean, à Châbles.
 Perottet, Auguste, à Morat.
 Techtermann, Jules, à Montagny.
 Butty, Joseph, à Estavayer.
 Bertschy, Jean-Baptiste, à Murist.
 Buman, Eugène, à Fribourg.
 Mændly, Alphonse, à Cugy.
 Dubey, Alfred, à Gletterens.
 Bise, Narcisse, à Bulle.

CONTROLEURS DES HYPOTHÈQUES
 ET PERCEPTEURS DE L'ENREGISTREMENT.

District de la Sarine.

1^{re} section. MM. Clerc, Jacques, à Farvagny.
2^{me} » Glasson, Paul, à Fribourg.
3^{me} » Favre, Philippe, substitut.
 Kolly, député, au Mouret.

District de la Singine.

MM. Spicher, Christophe, à Tavel.
 Bæriswyl, Jean-Joseph, subst. prov.

District de la Gruyère.

1^{re} section. MM. Corpataux, Eugène, à Bulle.
 Feigel, Ernest, subst. prov.
2^{me} » Thorin, H., à Villars-sous-Mont.
 Ecoffey, Emile, subst. prov.

District de la Glâne.

1^{re} section. MM. Badoud, François, à Romont.
 Ayer, François, subst. prov.
2^{me} » Bosson, Louis, à Rue.

District de la Broye.

1^{re} section. MM. Despoud, Joseph, à Domdidier.
2^{me} » Butty, commissaire, à Estavayer.
 Rochat, Antonin, subst. prov.

District du Lac.

MM. Michaud, Pierre, à Morat.
Derron, Henri, subst. prov.

District de la Veveyse.

MM. Philipona, Etienne, à Châtel-St-Denis.
Philipona, Joseph, 1^{er} substitut.
Pilloud, Jacques, 2^d substitut.

ADMINISTRATION DES SELS ET BOISSONS.

M. Stœcklin, Fortuné, à Fribourg.

FACTEURS DES SELS ET PERCEPTEURS DES DROITS
DE CONSOMMATION.

<i>Fribourg.</i>	MM. Audergon, Jean-Joseph.
<i>Morat.</i>	Scheidegger, Jean.
<i>Romont.</i>	Badoud, Jean.
<i>Bulle.</i>	Sottas, Joseph, ff. Jacques.
<i>Estavayer.</i>	Carrard, Louis.

IV. DIRECTION DE L'INTÉRIEUR.

<i>Directeur.</i>	MM. Bossy, Aloys, cons. d'Etat.
<i>Suppléant.</i>	Schaller, Henri.
<i>Secrétaire.</i>	Jungo, Joseph.
<i>Copiste.</i>	Mérat, Joseph.
<i>Vérificateur des comptes.</i>	Repond, Amédée.
<i>Adjoint.</i>	Giller, Julien.

COMMISSIONS ATTACHÉES A LA DIRECTION
DE L'INTÉRIEUR.

Commission de l'Hospice cantonal.

MM. Bossy, Aloys, conseiller d'Etat, président.
Wicky, R^d, chanoine de St-Nicolas.
Favre, " " "
Schneuwly, " " "
Esseiva, docteur en médecine.
Glasson, Paul, contrôleur.
Jungo, Joseph, secrétaire.

**Commission administrative de l'Hospice des aliénés
de Marsens.**

MM. Bossy, A., conseiller d'Etat, président.
Grangier, préfet, à Bulle.
Guinchard, Henri, à Posieux.
Richoz, J.-Bapt., à Siviriez.
Castella, chanoine, à Gruyère.

Directeur de l'Hospice d'aliénés de Marsens.

M. Martin, Joannes, de Veyrier (Genève).

Médecin-adjoint de l'Hospice de Marsens.

M. Remy, Félix, à Bulle.

Aumônier de l'Hospice de Marsens,

M. l'abbé Lauper, Pierre.

Economiste de l'Hospice d'aliénés de Marsens.

M. Gauthier, Henri.

**Secrétaire-comptable de l'Hospice d'aliénés
de Marsens.**

Vacat.

Commission de l'Industrie et du Commerce.

MM. Bossy, A., conseiller d'Etat, président.
Théraulaz, Alphonse, négociant, à Fribourg.
Buman, professeur, »
Esseiva, Ignace, négociant, »
Rätzo, Joseph, »
Jungo, Joseph, secrétaire, »

Suppléants.

MM. Perrier, F., ingénieur, à Fribourg.
Egger, Louis, négociant, »
Wicky, J.-Edouard, »

Commission d'agriculture.

MM. Bossy, A., conseiller d'Etat, président.
Diesbach, Alphonse, à Rosières.
Vonderweid, Alphonse, de Fribourg.
Gottrau, Charles, de Granges.
Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.
Jungo, Joseph, secrétaire.

Suppléants.

MM. Frossard, major, à Romanens.
Jungo, Aloys, à Guin.

Commission pour l'amélioration de la race chevaline.

MM. Bossy, A., conseiller d'Etat, président.
Schwarz, Jacques, à Riaz, vice-président.
de Courten, Hector, à Lully.
Menoud, Jean, à Romont.
Jungo, Joseph, secrétaire.

Suppléants.

- MM. Bæriswyl, Benjamin, vétérinaire.
 Boccard, Alphonse, à Fribourg.
 Bremond, Alfred, à Semsales,

Commission pour l'amélioration des races bovine et porcine.

- MM. Bossy, A., conseiller d'Etat, président.
 Diesbach, Louis, à Fribourg, vice-président.
 Frossard, major, à Romanens.
 Roggo, Nicolas, à Pontels.
 Jungo, Joseph, secrétaire.

Suppléants.

- MM. Musy, Simon, à Grandvillard.
 Stoll, Nicolas, à Salvagny.
 Perrin, Martin, à Semsales.
 Bertschy, Meinrad, à Balliswyl.

INSPECTEUR EN CHEF DES FORÊTS

- MM. Gottrau, Edmond, à Granges.

INSPECTEURS DES FORÊTS.

- 1^{er} Arrond. MM. Niquille, Casimir, à Fribourg.
 2^e » Weck, Joseph, à Romont.
 3^e » Genoud, Louis, à La-Tour.
 4^e » Liechti, Hermann, à Morat.

Vérificateurs des poids et mesures.

- 1^{er} arrond. (*Sarine, Singine, Broye et Lac*).
 M. Berthold, Pierre, à Fribourg.
 1^{er} Sous-arrond. (*Sarine et Singine*).
 M. Berthold, Pierre, à Fribourg.
 2^{me} Sous-arrond. (*Broye*).
 M. Duc, Louis, à Estavayer.
 3^{me} Sous-arrond. (*Lac*).
 M. Lergier, Alfred, à Morat.
 2^{me} arrond. (*Gruyère. Glâne et Veveyse*).
 M. Fessler, Joseph, à Romont.
 4^{me} Sous-arrond. (*Gruyère*).
 M. Pythoud, Albin, à Albeuve, prov.
 5^{me} Sous-arrond. (*Glâne*).
 M. Fessler, Joseph, à Romont.
 6^{me} Sous-arrond. (*Veveyse*).
 M. Villard, Cyprien, feu Joseph, à Châtel.
 7^{me} Sous-arrond. (*Verrerie de Semsales*).
 M. Zumkeller, Benoît, dit Toni.

V. DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.

Directeur. MM. Bise, Modeste, conseiller d'Etat.
Suppléant. Menoud, F.-X.
Secrétaire. Conus, Alexandre.
Copiste. Chassot, Ferdinand.

I. Ponts et Chaussées.

Inspecteur. MM. Gremaud, Amédée.
Ingénieur-adjoint. Blaser, Samuel.
Secrétaire. Sutorius, Joseph.
Aide-secrétaire. Widder, Jean.

II. Intendance des Bâtiments.

Intendant. M. Fragnière, Auguste.
Adjoint. Sattler, Edouard.
Copiste. Castella, Félicien.

Contrôleurs des routes.

1^{er} arrond. *Sarine.* MM. Schneuwly, Henri.
 2^e » *Lac.* Bula, Jacob.
 3^e » *Broye.* Ding, Léon.
 4^e » *Glâne.* Richoz, commissaire.
 5^e » *Gruyère.* Maillard, Xavier.
 6^e » *Veveyse.* Pilloud, Arthur.
 7^e » *Singine.* Erath, Félix.

VI. DIRECTION DE LA POLICE.

Directeur. MM. Fournier, conseiller d'Etat.
Suppléant. Techtermann, Arthur.
Secrétaire. Wuilleret, Roger.

Bureau de Police centrale.

Directeur. MM. Fournier, conseiller d'Etat.
Suppléant. Techtermann, Arthur.
Secrétaire. Corpataux, Vincent.
Copiste-planton. Wæber, sergent.

Commission de santé.

Président. MM. Fournier, conseil. d'Etat, président.
Vice-Président
et Secrétaire. Esseiva, Julien D^r, à Fribourg.

MM. Boéchat, D^r, à Fribourg.
 Badoud, D^r, à Romont.
 Python, Charles, D^r, à Fribourg.

Cantonnements des vétérinaires.

<i>Broye</i> ,	1 ^{er} cant.	MM. Bula, Fréd., à Domdidier.
"	2 ^e "	Fivaz, Ulric, à Estavayer.
<i>Glâne</i> ,		Butty, à Romont.
<i>Gruyère</i> ,	1 ^{er} "	Strebel, fils, à la Tour-de-T.
"	2 ^e "	Pasquier, P., à Bulle.
"	3 ^e "	Ruffieux, à La-Roche.
<i>Lac</i> ,		Volmer, Ed., à Morat.
<i>Sarine</i> ,	1 ^{er} "	Bæriswyl, B., à Fribourg.
"	2 ^e "	Tanner, à Praroman.
<i>Singine</i> ,	1 ^{er} "	Bertschy, à Hermisberg.
"	2 ^e "	Strebel, père, à Fribourg.
<i>Veveyse</i> ,		Sudan, Aug., à Bulle.

**Commission d'assurance des bâtiments
 contre l'incendie.**

MM. Fournier, conseiller d'Etat, président.
 Bise, conseiller d'Etat.
 Esseiva, Ignace, négociant.
 Fraisse, Adolphe, architecte.
 Vonderweid, Joseph, député.
 Pachoud, Philippe, secrétaire.

COMMISSION DES TAXES POUR L'ASSURANCE DES
 BATIMENTS.

I. ARROND. District de la Sarine.

<i>Taxeur d'arr.</i>	MM. Sudan, commissaire, Fribourg.
<i>Suppléant.</i>	Jæger, François, "
<i>Taxeurs de district.</i>	Meyer, entrepreneur, "
	Winkler, Pierre, "
<i>Suppléants.</i>	Nein, Alexandre, à Cottens.
	Sterroz, entrepr., à Fribourg.
	Egger, Jos., charp., à Matran,

II. ARROND. District de la Singine et du Lac.

<i>Taxeur d'arr.</i>	MM. Jæger, François, à Fribourg.
<i>Suppléants.</i>	Riedo, juge de paix, à Planfayon.
	Sudan, commissaire, à Fribourg.
	Vacat.

*Taxeur du district
de la Singine.* MM. Vonlanthen, J.-J., à Alterswyl.
Suppléants. Meyer, Jos., entrepr., à Fribourg.
Winkler-Weitzel, charp.,
Ræmy, Frs., charp., à Planfayon.
Fasel, Jean, syndic, de Tavel.

*Taxeur du district
du Lac.*
Suppléants. Fasnacht, Jacob, maçon, à Morat.
Spach, à Buchillon.
Merlach, D., menuisier, à Morat.
Schorr, Gottfried, à Salvagny.

III. ARROND. District de la Broye.

Taxeur d'arr. MM. Monney, J., commissaire, à Châbles.
Suppléant. Bertschy, J.-B., à Murist,
Taxeur de district. Rey, Don., charp., à Aumont.
Suppléants. Roux, juge, à Châtonnaye.
Rossier, Jean, à Grandsivaz.
Brasey, Tobie, charp., à Font.
Jordan, à Domdidier.

IV. ARROND. Districts de la Glâne et de la Veveyse.

Taxeur d'arr. MM. Richoz, commissaire, à Siviriez.
Suppléant. Genoud, Léon, à Châtel.

*Taxeur du district
de la Glâne.*
Suppléants. Roux, juge, à Châtonnaye.
Maillard, charp., à Mézières.
Deschenaux, Ant., à Ursy.
Deschenaux, Nicolas, à Siviriez.
Piller, Joseph, méc., à Romont.

*Taxeur du district
de la Veveyse*
Suppléants. Lambert, Tob., à Châtel.
Chillier, Casimir, à Châtel.
Pellet, A., tuilier, à Semsales.
Colliard, Baptiste, à Châtel.

V. ARROND. District de la Gruyère.

Taxeur d'arr. MM. Maillard, X., ingénieur, à Bulle.
Suppléants, Gillet, F., député, à Hauterive.
Richoz, commissaire, à Siviriez.
Taxeurs de district. Borcard, B, à Grandvillard.
Jonneret, D., charp., à Bulle.
Suppléants. Gillard, Albert, à Botterens.
Duding, Pierre, à Riaz.

Suppléants. MM. Jerly, P.-J., à Pont-la-Ville.
 » Rime, Joseph, père, charpentier,
 à Charmey.
 » Pythoud, Joseph, à Albeuve.

Gendarmerie.

M. Buman, Eugène, commandant.

Maisons pénitenciaires.

MM. Favre, Alphonse, directeur de la maison de force.
 Audergon, Joseph, directeur, de la maison de correction.
 Schorderet, chanoine, aumônier catholique.
 Bornet, " " "
 Haller, pasteur, aumônier réformé.
 Esseiva, docteur, officier de santé.

Geoliers de districts.

Gendarmerie, à Fribourg.
 Gendarmerie, à Tavel.
 Gendarmerie, à Bulle.
 Gendarmerie, à Romont.
 Gendarmerie, à Estavayer.
 Gendarmerie, à Morat.
 Gendarmerie, à Châtel.

VII. DIRECTION DE LA GUERRE.

Directeur. MM. Techtermann, Arthur, conseil. d'Etat.
Suppléant. Weck, Charles, »
1^{er} Secrétaire. Kollep, Léon, à Fribourg.
2^e Villard, Louis, à Fribourg.

Commandants d'arrondissements.

MM. Perrier, Ferdinand, colonel.
 Wuilleret, Théodore, lieutenant-colonel.

Commissaire des guerres.

M. Wuilleret, Henri, lieutenant-colonel.

Inspecteur des arsenaux.

M. Stajessi, Charles.

PRÉFECTURES.

Sarine.

- MM. Boccard, Antonin, de Fribourg, préfet.
 Piller, Ernest, lieutenant de préfet.
 Menétray, Nicolas, 1^{er} secrétaire.
 Löffing, Paul, 2^d secrétaire.

Singine.

- MM. Delpech Jean, major, de Fribourg, préfet.
 Auderset, Jean, lieutenant de préfet.
 Gœtschmann, François-Pierre, secrétaire.

Gruyère.

- MM. Grangier, Jules, d'Estavayer, préfet.
 Glasson, Auguste, fils, lieutenant de préfet.
 Gremaud, Ignace, secrétaire.

Vevyseye

- MM. Andrey, Philippe, de Coumin, préfet.
 Chaperon, Denis, lieutenant de préfet.
 Tache, Tobie, de Remaufens, secrétaire.

Glâne.

- MM. Diesbach, Max, de Fribourg, préfet.
 Robadey, Louis, lieutenant de préfet.
 Wuilleret, Théodore, secrétaire.

Broye.

- MM. Ducrest, François, de Fribourg, préfet.
 Holz, Philippe, lieutenant de préfet.
 Rattaz, Ferdinand, secrétaire.

Lac.

- MM. Bourqui, Alexis, de Murist, préfet.
 Cressier, Georges, lieutenant de préfet.
 Zurkinden, Théodore, secrétaire.
-

SYNDICS DU CANTON.

(Avec la population d'après le recensement de 1880).

District de la Sarine. (Population 26,651).

Ville de Fribourg	MM. Chollet, Louis	11,410
Arconciel	Buillard, Louis	308
Autafond	Hayoz, Joseph	92
Autigny	Mauron, Pierre	476
Avry-sur-Matran	Gumy, Julien	371
Belfaux	Quiot, Etienne	411
Bonnefontaine	Bielmann, Nicolas, fils	297
Chénens	Remy, Joseph	280
Chésalles	Rossmann, Amédée	72
Chésoppelloz	Cuennet, Jacques	120
Corserey	Chatagny, Louis	212
Corjolens	Dorand, Pierre	77
Corminbœuf	Bochud, Pierre-Jos.	388
Corpataux	Barras, Antoine	344
Cottens	Margueron, J., député	377
Cutterwyl	Grivel, Vincent	77
Ecuwillens	Galley, Autoine	467
Ependes	Clément, Basile	323
Essert	Dousse, Pierre	176
Estavayer-le-Gibloux	Clerc, Antoine	279
Farvagny-le-Grand	Jaquet, Jean	393
Farvagny-le-Petit	Piccand, Etienne	114
Ferpicloz	Risse, Pierre	163
Givisiez	Bérard, Laurent	129
Granges-Paccot	Weck, Frédéric	277
Grenilles	Clerc, Eugène	108
Grolley	Cuennet, Pierre,	357
Illens	Clerc, Joseph	21
La-Corbaz et Cormagens	Chatton, Joseph	240
Lentigny	Morel, Jacques	316
Lossy et Formangueries	Kæch, François	167
Lovens	Jerly, Joseph	139
Magnedens	Chappuis, Joseph	98
Marly-le-Grand	Casteller, Jean	379
Marly-le-Petit	Meyer, Isidore	107
Matran	Corpataux, François	316
Montécu	Brulhard, Louis	48
Montévraz	Wicht, Pierre	257
Neyruz	Dafflon, Pierre	498

Nierlet	MM. Bürgy, Grégoire	117
Noréaz	Guisolan, Eugène	469
Oberried	Wicht, Baptiste	156
Onnens	Barbey, Pierre	204
Pierrafortscha	Weck-Surbeck	192
Ponthaux	Mottas, Nicolas	236
Posat	Paris, Maxime	103
Posieux	Purro, Christophe	331
Praroman	Kolly, Jean-Baptiste	381
Prez	Rothey, François	443
Rossens	Bulliard, Joseph	364
Rueyres-St-Laurent	Page, P., feu Laurent	208
Sales	Mauron, Joseph	174
Senèdes	Roulin, Joseph	68
Treyvaux	Spielmann, Pierre	952
Villars-sur-Glâne	Roubaty, Aimé	469
Villarlod	Michel, Claude	189
Villarsel-le-Gibloux	Michel, Joseph	196
Villarsel-sur-Marly	Bielmann, François	94
Vuisternens-en-Ogoz	Villet, Léon	537
Zénauva	Remy, Pierre	84

District de la Singine. (Population 17,560).

Alterswyl	MM. Stritt, Martin	1,207
Bœsingen	Lentzbourg, Achille	1,372
Brunisried	Blanchard, Joseph	311
Chevrilles et Neuhaus	Lauper, Jean-Joseph	705
Dirlaret	Bächler, Jean-Joseph	1,008
Guin	Roggo, Nicolas	3,168
Heitenried	Aebischer, Pierre	689
Oberschrot	Zbinden, Peter	621
Planfayon	Brugger, Joseph	1,040
Plasselb	Neuhaus, Jean	394
St-Antoine	Sturny, Jacques	1,596
St-Sylvestre	Rotzeta, Nicolas	602
St-Urs	Fasel, Jean-Joseph	977
Tavel	Stritt, Jacques	776
Tinterin	Kolly, Philippe	441
Ueberstorf	Spicher, François	1,379
Wünnewyl	Schneuwly, Peter	1,006
Zunholz	Fasel, Jean-Joseph	268

District de la Broye. (Population, 14,248.)

Aumont	MM. Berchier, Benoît	489
Autavaux	Baudin, Louïs	145

L

Bollion	MM. Chaney, J., fils de P.	132
Bussy	Pamblanc, Maurice	249
Châbles	Monney, Fr., dit au Juge	306
Chandon	Vacat.	185
Chapelle	Andrey, Dominique	115
Châtillon	Carrard, François	186
Cheyres	Pillonnell, V., fils de V.	399
Cheiry	Nicolet, Baptiste, ffeu B.	303
Cugy	Chuard, Pierre-Jos.	602
Delley	Delley, Paul, dit a Francf.	297
Domdidier	Corminbœuf, A., dit Thor.	873
Dompierre	Vacat.	544
Estavayer	Chaney, François	1,478
Fétigny	Fontaine, Alexis	317
Font	Brasey, Jacques	222
Forel	Duc, Joseph, ffeu Benoît	180
Franex	Torche, Modeste	129
Frasses	Vacat.	129
Les Friques	Rey, Ph., fils de Henri	92
Gletterens	Dubey, Georges	261
Granges-de-Vesin	Berchier, Maximilien	160
Léchelles	Michel, Théodore	291
Lully	de Courten, Hector	69
Mannens, Grandsivaz	Joye, Lucien	384
Ménières	Corminbœuf, Aug.,	270
Montagny-la-Ville	Joye, Joseph	305
Montagny-les-Monts	Francey, Pierre	683
Montborget	Losey, Valentin	133
Montbreilloz	Bourdilloud, Hubert	161
Montet	Vacat.,	271
Morens	Berchier, Florentin	180
Murist	Bise, Dominique	307
Nuvilly	Bondallaz, Amédée	364
Portalban	Vacat.	164
Praratoud	Bondallaz, Théodore	107
Prévondavaux	Badoud, Basile, fils de P.	167
Rueyres-les-Prés	Dubey, Félix	178
Russy	Pauchard, Marcel	207
St-Aubin	Dessibourg, Joseph	594
Seiry	Bise, Ernest	159
Sévaz	Dubey, Nicolas	63
Surpierre	Thierrin, A., fils de J.	258
Vallon	Bæchler, Antoine	186
Vesin	Borgognon, François	219
Villeneuve	Jacob, Cyprien	311

La-Vounaise	MM. Losey, Ferdinand	162
Vuissens	Fasel, Auguste	262
District de la Gruyère. (Population, 20,415.)		
Albeuve	MM. Castella, Alexis, cap.	491
Avry-devant-Pont	Liard, Alphonse	471
Bellegarde	Buchs, Jos.-Christ.	877
Botterens	Savary, Philippe	94
Broc	Demattraz, Gratien	461
Bulle	Glasson, Jules	2,472
Cerniat	Bourret, Joseph	608
Charmey	Repond, Jules	1,113
Châtel-sur-Monsalvens	Barras, Jacq.-Alex.	128
Corbières	Blanc, François	239
Crésuz	Ruffieux, J.-Jacques	132
Echarlens	Pugin, François	407
Enney	Krenger, Philippe	300
Estavanens	Jaquet, Léon	235
Grandvillard	Currat, Henri	497
Gruyères	Rime, Tobie	1,075
Gumefens	Morard, Pierre	467
Hauteville	Passaplan, Elie	463
La-Roche	Gaillard, Joseph	1,097
La-Tour	Francey, Denis	755
Le-Pâquier	Vallélian, Sylvère	292
Lessoc	Both, Félicien	301
Marsens	Tornare, Jean	576
Maules	Pasquier, Constant	192
Montbovon	Pernet, Simon	434
Morlon	Grandjean, Constant	314
Neirivue	Gremion, N., d. d. Plon	289
Pont-en-Ogoz	Chenaux, Jacques	192
Pont-la-Ville	Maradan, Jean	399
Riaz	Schwartz, Jacques	578
Romanens	Frossard, Louis	320
Rueyres-Treyfayes	Ecoffey, Pierre	218
Sales	Gobet, Honoré	490
Sorens	Villoz, André	771
Vaulruz	Borcard, Maurice	715
Villarsbeney	Vacat	80
Villars-d'Avry	Bertschy, Amédée	102
Villars-sous-Mont	Thorin, Auguste	101
Villardvolard	Jaquet, Léon	247
Vuadens	Moret, Louis	1,201
Vuippens	Romanens, Théophile	221

District de la Glâne. (Population, 13,448.)

Auboranges	MM. Crausaz, François	171
Berlens	Perroud, Alphonse	205
Blessens	Perriard, Joseph	142
Billens	Jorand, Pierre	214
Bionnens	Gavillet, Théodore	95
Chapelle	Grivel, Victor	157
Châtelard	Uldry, Alexandre	414
Châtonnaye	Péclat, Auguste	368
Chavannes-les-Forts	Bays, Cl., à la Pierra	335
Chavannes-s.-Orsonnens	Débieux, Joseph	266
Ecasseys	Menoud, Alexandre	92
Ecublens	Maillard, Pierre	168
Eschions	Monney, Victor, feu Jean	69
Esmonts	Grivel, Nicolas	179
Estévenens	Oberson, Jacques	202
Fuyens	Vauthey, Jacques	88
Gillarens	Dorthe, Joseph	232
Grangettes	Python-Bondallaz, Cl.	200
Hennens	Jorand, Jean-Joseph	160
La-Joux	Menoud, Félicien	436
La-Magne	Menoud, Jacques	75
Le-Saulgy	Conus, Pierre	78
Les Glânes	Vacat.	102
Lieffrens	Bossel, Jean	96
Lussy	Moulet, Jules	270
Macconnens	Bugnou, Jean-Joseph	84
Massonnens	Brayoud, Maurice	391
Mézières	Dénervaud, Alphonse	389
Montet	Demierre, Jean	140
Morlens	Deschenaux, Alphonse	71
Mossel	Dévaud, Jean, feu André	207
Neirigue	Oberson, J., à la veuve	71
Orsonnens	Page, Théophile	302
Prez	Cosandey, Théodore	357
Promasens	Ducrest, Romain	215
Romont-Arruffens	Forney-Riche, Jos.	1,856
Rue	Dupraz, Alexandre	443
Siviriez	Richoz, J.-B., com.	409
Sommentier	Rouiller, P., fils de C.	223
Torny-le-Grand	Bugnou, Basile	298
Torny-le-Petit et Middel	Rossier, Nicolas	351
Ursy	Deschenaux, A., dép.	188

Vauderens	MM. Richoz, Louis	287
Villageaux	Pache, Nicolas	64
Villaraboud	Donzallaz, Joseph	310
Villaranon	Giroud, Joseph	102
Villargiroud	Berset, Pierre-Joseph	171
Villarimboud	Perroud, Joseph	379
Villarsiviriaux	Berset, Antoine	208
Villariaz	Gret, Jean-Joseph	202
Villaz-St-Pierre	Jaquat, Lucien	358
Vuarmarens	Dutoit, Pierre	182
Vuisternens-d.-Romont	Menoud, Claude	336

District de la Veveyse. (Population 7,764.)

Attalens	MM. Monnard, Pierre	1,026
Bossonnens	Musy, Michel	310
Bouloz	Dénervaux, A., ffeu Laur.	238
Besencens	Vial, J., du Tremy	162
Châtel-St-Denis	Jonneret, J., au Bourg	2,346
Fiaugères	Jaccoud, Alphonse	280
Granges	Gabriel, François	293
Grattavache	Grandjean, François	157
Le-Crêt	Pittet, François	439
La-Rougève	Sonney, François	79
Pont	Ducrest, Antoine	139
Porsel	Vacat	370
Progens	Gobet, Gaspard	267
Remauffens	Tache, M., fils de J.,	437
Semsaies	Perrin, J., dit à Nina	799
St-Martin	Currat, Martin	422

District du Lac. (Population 14,908.)

Agrimoine	MM. Mæder, Hans, fils de S.	175
Barberêche	Werro, J., dit du Chat.	401
Petit-Bœsingen	Hayoz, J., ffeu J.	255
Buchillon	Mæder, Jacques	195
Chandossel	Bochud, Chrysotome	164
Champagny	Mœri, Johann	215
Charmey (Galmitz)	Bula, Jacob	422
Châtel (Burg)	Burla, Rodolphe	191
Chiètres	Schwab, Jacob	1,182
Cordast	Vonlanthen, Peter-Jacob	342
Gros et Petit Cormondes	Auderset, Jean	528
Corsalettes	Singy, Ferdinand	109

Cormérod	MM. Berset, Josué	189
Courgevaulx, Coussiberlé	Vacat.	543
Courtaman	Folly, Peter	157
Courlevon	Helfer, Daniel	190
Cournillens	Molliet, Jacques, fils	288
Courtepin	Wæber, Gaspard-Casimir	232
Courtion	Progin, Edouard	218
Cressier	Auderset, Emile	343
Freschels	Kramer, Jacob	293
Jentes	Benninger, Jacob	216
Gros et P Guschelmuth	Egger, Peter	232
Hauteville	Pfister, Jacob	157
Liebistorf	Kilchær, Benoit	325
Lourtens	Mæder-Gutknecht, Fréd.	207
Meyriez et Greng	Vacat.	294
Misery	Kolly, Denis	218
Montilier	Fornerod, Vincent	581
Monterschu	Haas, Nicolas	83
Morat	Huber, Edouard, D ^r	2,253
Ormev	Meyer, Jacob, député	423
Ried	Etter, Peter, feu Peter	595
Salvagny	Stoll, Nicolas,	374
Villarepos	Michaud, Etienne	297
Bas-Vully	Burnier, Henri	995
Haut-Vully	Javet, Jean, ff. Daniel	688
Wallenbuch	Siffert, Jacob	65
Wallenried	Mory, Etienne	274

Total de la population du canton : 114,994.

Pouvoir judiciaire.

Tribunal cantonal

- MM. Gottrau, Pierre, de Fribourg, président.
 Musard, Philibert, d'Estavayer.
 Esseiva, Pierre, de Fribourg.
 Déglise, Nicolas, de Châtel.
 Huber, Adolphe, de Morat.
 Castella, Théodore, de Fribourg.

- MM. Gendre, Frédéric, de Fribourg.
 Corpataux, François, de Matran.
 Ræmy, Louis, d'Agy.
 Chaperon, Jean, greffier.
 Buclin, Léon, greffier subst.
 Gottrau, Tobie, expéditionnaire.
 Egger, Ulrich, huissier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Perroud, Tobie, à Châtel-St-Denis.
 Clerc, président, à Fribourg.
 Chaney, François, à Estavayer.
 Grand, Louis, à Romont.
 Wuilleret, Fortuné, à Fribourg.
 Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
 Comte, Etienne, notaire, à Fribourg.
 Duvillard, Nicolas, à Bulle.
 Friolet, Frédéric, à Morat.

Tribunal de Commerce.

- MM. Esseiva, Ignace, négociant, à Fribourg,
 président.
 Kæser, Jean, négociant, à Fribourg, juge.
 Rætzo, Joseph, à Fribourg, »
 Genoud-Colliard, à Châtel-St-Denis, »
 Techtermann, Edouard, à Fribourg, »
 Gendre, Paul, greffier.
 Gougler, Simon, huissier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Dupraz, négociant, à Rue.
 Egger, Antoine, à Fribourg.
 Gardian, Jean, à Estavayer.
 Wicky, Jean-Edouard, à Fribourg.
 Geinoz, Olivier, à Bulle.
 Vuichard, Isidore, à Fribourg.
 Hartmann, Aloys, »
 Fragnière, Laurent, »
 Meyer-Kaiser, négt. »
 Brun, Auguste, à Morat.

Tribunaux d'arrondissements.**I. Tribunal de l'arrondissement judiciaire
de la Sarine.**

- MM. Clerc, Cyprien, président.

- MM. Gottrau, Charles, à Granges, vice-président.
 Berset, Pierre, à Autigny.
 Guinchard, Henri, à Posieux.
 Monney, Charles, à Fribourg.
 Wuilleret, Alexandre, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Vicarino, Frédéric, à Fribourg.
 Buman, Charles, à Belfaux.
 Roulin, Paul, à Treyvaux.
 Bochud, Pierre-Joseph, à Corminbœuf.

II. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Singine.

- MM. Wuilleret, F., notaire, à Tavel, président.
 Chollet, Victor, à Menziswyl, vice-président.
 Jungo, Pierre, à Guin.
 Jenny, Philippe, d'Alterswyl, à Zumstein.
 Hæggely, Jacques, à Uttwyl.
 Neuhaus, Pierre, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Spicher, Christophe, contrôleur, à Tavel.
 Næsberger, Philippe, à St-Antoine.
 Schmutz, Joseph, à Hochstettlen.
 Birbaum, Joseph, notaire, à Fribourg.

III. Tribunal de l'arrondissement judiciaire de la Gruyère.

- MM. Morard, Louis, président.
 Duvillard, Nic., à Bulle, vice-président.
 Bapst, Hercule, à La-Roche.
 Grandjean, Constant, à Morlon.
 Castella, Alexis, à Albeuve.
 Favre, Pierre, à Bulle, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Ecoffey, Joseph, à Rueyres-Treyfayes.
 Moret, Louis, à Vuadens.
 Glasson, Eugène, à Bulle.
 Rime, Tobie, à Gruyères.

IV. Tribunal de l'arrondissement judiciaire du Lac.

- MM. Friolet, Pierre, président.
 Roggen, Maurice, à Mur, vice-président.
 Cressier, Jules, à Mur.

- MM. Folly, Pierre, à Courtaman.
 Helfer, Daniel, à Courlevon.
 Wattelet, Hans, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Tschachtli, Pierre, à Chiètres.
 Brun, Auguste, à Morat.
 Progin, Edouard, à Courtion.
 Guillod, Louis, à Praz.

**V. Tribunal de Parrondissement judiciaire
 de la Glâne.**

- MM. Grand, Louis, à Romont, président.
 Roux, Pierre, à Châtonnaye.
 Menoud, Jacques, à La-Magne.
 Raboud, Alexandre, à Romont.
 Ayer, Joseph, à Romont.
 Chatton, Isidore, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Menetrey, Auguste, à Romont.
 Raboud, François, à Villaz-St-Pierre.
 Simon, Isidore, à Siviriez.
 Oberson, Tobie, à Vuisternens.

**VI. Tribunal de Parrondissement judiciaire
 de la Broye.**

- MM. Chaney, François, à Estavayer, président.
 Butty, Joseph, à Estavayer, vice-président.
 Gardian, Jean, à Estavayer.
 Ding, Léon, à Nuvilly.
 Bullet, Léon, à Estavayer.
 Marmier, Laurent, greffier.

SUPPLÉANTS.

- MM. Brasey, Pierre, à Estavayer.
 Rossier, Jean, à Grandsivaz.
 Torche, Cyprien, à Cheiry.
 Dubey, Théodore, à Gletterens.

**VII. Tribunal de Parrondissement judiciaire
 de la Veveyse.**

- MM. Liaudat, Alfred, notaire, à Châtel, président.
 Perrin, Martin, à Semsales, vice-président.
 Pilloud, François, à Châtel.

MM. Bochud, Joseph, à Bossonnens.
Suard, Pierre, à Progens.
Philipona, Joseph, greffier.

SUPPLÉANTS.

MM. Genoud, Célestin, à Châtel-St-Denis.
Jonneret, Jean, au Bourg.
Tache, Maurice, à Remaufens.
Genoud-Chaperon, Léon, à Châtel.

Cours d'assises.**1^{er} ressort.**

Président MM. Grand, Louis, à Romont.
Suppléant. Liaudat, Alfred, à Châtel.

2^{me} ressort.

Président MM. Clere, Cyprien, à Fribourg.
Suppléant. Chaney, François, à Estavayer.

3^{me} ressort.

Président MM. Friolet, Frédéric, à Morat.
Suppléant. Wuilleret, Fortuné, à Tavel.

Justices de Paix.**Arrondissement de la Sarine.***1^{er} cercle. Chef-lieu : Farvagny.*

Juge de paix. MM. Chappuis, Joseph, à Magnedens.
1^{er} assesseur. Michel, Joseph, à Villarsel.
2^e » Villet, Léon, à Vuisternens-en-Ogoz.
Suppléant. Macherel, A., à Vuisternens-en-Ogoz.
Greffier. Berset, Pierre, à Autigny.
Huissiers. Nissille, P., à Vuisternens-en-Ogoz.
Bourqui, Charles, à Farvagny.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Prez.

Juge de paix. MM. Morel, Jacques, à Lentigny.
1^{er} assesseur. Rossier, Maurice, à Lovens.
2^e » Rothery, François, à Prez,
Suppléants. Dafflon, Jacques, à Neyruz.
Chatagny, J.-Jos., à Corserey.
Greffier. Chappuis, Alphonse, à Lentigny.
Huissiers. Guisolan, Eugène, à Noréaz.
Cudré, Pierre, à Autigny.

3^me cercle. *Chef-lieu : Belfaux.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Boccard, Alph., à Villars-s.-Glâne.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Hayoz, Joseph, d'Autafond.
<i>2^e »</i>	Chatton, Jaques, à La-Corbaz.
<i>Suppléants.</i>	Bochud, Jean-Joseph. Kæch, François, à Lossy.
<i>Greffier.</i>	Burgy, Jaques, notaire.
<i>Huissier.</i>	Bochud, Nicolas, à Corminbœuf.

4^me cercle. *Chef-lieu : Fribourg,*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Vonderweid, Joseph, à Fribourg.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Piller, Ernest, »
<i>2^e »</i>	Favre, Alphonse, »
<i>Suppléants.</i>	Egger, Ant., » Ræmy, Gabriel, Bourqui, Louis, notaire.
<i>Greffier.</i>	Fasel, Louis, à Fribourg.
<i>Huissiers.</i>	Corboud, Théodore, à Fribourg. Savoy, Jean, à Fribourg.

5^me cercle. *Chef-lieu : Le Mouret.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Bulliard, Nicolas, à Arconciel.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Kolly, J.-B., à Praroman.
<i>2^e »</i>	Roulin, syndic, à Treyvaux.
<i>Suppléants.</i>	Roubaty, J.-B., à Praroman. Bongard, Joseph, à Ependes.
<i>Greffier.</i>	Dousse, J.-Bapt., à Montécu.
<i>Huissier.</i>	Brulhard, Louis, à Montécu.

Arrondissement de la Singine.1^{er} cercle. *Chef-lieu : Dirlaret.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Riedo, député, à Planfayon.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Zehren, Jean, à Plasselb.
<i>2^e »</i>	Ræmy, Jos., à Planfayon.
<i>Suppléants.</i>	Bæchler, J.-Jos., à Dirlaret. Lauper, J.-Jos., à Chevrilles.
<i>Greffier.</i>	Birbaum, Jos., à Fribourg.
<i>Huissier.</i>	Andrey, Christ., à Plasselb.

2^me cercle. *Chef-lieu : Tavel.*

<i>Juge de paix.</i>	MM. Uldry, Jean, à Rohr.
<i>1^{er} assesseur.</i>	Stritt, Joseph, à St-Ours.
<i>2^e »</i>	Sturny, Jacob, à Lehwyli.

Suppléants. MM. Fasel, Jean, à Tavel.
 Ackermann, J.-Jos., à Schwenni.
Greffier. Wæber, Jos., à Galtern, prov.
Huissiers. Burry, Guillaume, à Gerewyl.
 Birbaum, Peter, à Tavel.
 Bumann, Jn-Pierre, à Tavel.

3^{me} cercle. Chef-lieu : Schmitten.

Juge de paix. MM. Schneuwly, P., à Wünnewyl.
1^{er} assesseur. Bæriswyl, Jacq., à Riederberg.
2^e » Bertschy, Meinrad, à Guin.
Suppléants. Boschung, Ulrich, à Ueberstorf.
 Wæber, Ulrich, à Schmitten.
Greffier. Comte, Etienne, notaire.
Huissier. Bürgy, Joseph, à Schmitten.

Arrondissement de la Gruyère.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Gruyère.

Juge de paix. MM. Murith, Nicolas, à Gruyères.
1^{er} assesseur. Mossu, Anselme, à Broc.
2^e » Jaquet, Léon, à Estavannens.
Suppléants. Vallélian, Silv., au Pasquier.
 Kreng, Philippe, à Enney.
Greffier. Blanc, B., à Gruyères.
Huissier. Gremion, Lucien, à Gruyères.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Charmey.

Juge de paix. MM. Ruffieux, syndic, à Crésuz.
1^{er} assesseur. Buchs, J. cap., à Bellegarde.
2^e » Meyer, Cyprien, à Cerniat.
Suppléants. Rime, François, à Charmey.
 Niquille, François, »
 Burtscher, Peter, »
Greffier. Tinguely, Sylvère, à Charmey.
Huissiers. Mooser, Martin, à la Vilette.

3^{me} cercle. Chef-lieu : Bulle.

Juge de paix. Schwartz, Jacques, à Riaz.
1^{er} assesseur. Grandjean, Ant., à La-Tour.
2^e » Glasson, Ernest, à Bulle.
Suppléants. Sciboz, Léon, à Morlon.
 Francey, Louis, à La-Tour.
Greffier. Dupré, Jules, notaire.
Huissiers. Corboz, Joseph, à La-Tour.
 Remy, Placide, à Bulle.
 Gauderon, Alph., à Bulle.

4^{me} cercle. Chef-lieu : Vuippens.

Juge de paix. MM. Philipona, Hubert, à Vuippens.
1^{er} assesseur. Dupré, Martin, à Gumefens.
2^e » Bertschy, Léon, à Villars-d'Avry.
Suppléants. Morard, Pierre, à Gumefens.
 Gremaud, Louis, à Echarlens.
Greffier. Roulin, Pierre, à Echarlens, prov.
Huissier. Sottaz, Fr., à Avry-dev.-Pont.

5^{me} cercle. Chef-lieu : La-Roche.

Juge de paix. MM. Tinguely, A., à La-Roche.
1^{er} assesseur. Yerly, Jean, à Pont-la-Ville.
2^e » Théraulaz, J., à La-Roche.
Suppléants. Delaténaz, Elie, à La-Roche.
 Schouwey, Gratien, à Hauteville.
Greffier. Brodard, Aloys, à La-Roche.
Huissiers. Scherly, Joseph, à La-Roche.
 Blanc, Louis, à Corbière.

6^{me} cercle. Chef-lieu : Vaulruz.

Juge de paix. MM. Favre, Auguste, à Vaulruz.
1^{er} assesseur. Pasquier, François, à Maules.
2^e » Moret, Louis, à Vuadens.
Suppléants. Seydoux, Claude, à Sales.
 Chollet, Casimir, à Vaulruz.
Greffier. Dupré, J., notaire, à Bulle.
Huissiers. Sterroz, Félicien, à Vaulruz.
 Bourquenoud, Nicolas, à Vaulruz.

7^{me} cercle. Chef-lieu : Albeuve.

Juge de paix. MM. Currat, Henri, à Grandvillard.
1^{er} assesseur. Thorin, Aug., à Villars-s.-Mont.
2^e » Grangier, Placide, à Montbovon.
Suppléants. Musy, Alex., à Grandvillard.
 Castella, Jacques, à Neirivue.
Greffier. Duvoy, Louis, à Lessoc.
Huissier. Geinoz, Hyacinthe, à Neirivue.

Arrondissement du Lac.*1^{er} cercle. Chef-lieu : Cournillens.*

Juge de paix. MM. Michaud, Etienne, à Villarepos.
1^{er} assesseur. Berset, Josué, à Cormérod.
2^e » Progin, Edouard, à Courtion.
Suppléants. Bise, Jacq.-Jos., à Cressier.
 Meuwly, Jean, à Courtepin.

Greffier. MM. Monney, Charles, à Fribourg.
Huissier. Auderset, Edouard, à Courtepin.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Morat.

Juge de paix. MM. Engelhart, Oscar, à Morat.
1^{er} assesseur. Gaberel, Jacob, à Altavilla.
2^e » Roggen, Alfred, à Morat,
Suppléants. Brun, Auguste, à Morat.

Greffier. Kœrber-Delaprez, Th., à Morat.
Huissiers. Wattelet, Gustave, à Morat.
 Eggimann, Abraham, à Morat.
 Brülhart, Martin, »
 Pantillon, Edouard, »

3^{me} cercle. Chef-lieu : Chiètres.

Juge de paix. MM. Johner, Jean, à Chiètres.
1^{er} assesseur. Mœry, Jacob, à Champagny.
2^e » Pfister, Jean, à Chiètres.
Suppléants. Kramer, Jacob, à Freschels.
 Hurni, Samuel, »

Greffier. Bula, J.-Frédéric, à Chiètres.
Huissier. Forster, Samuel, »

4^{me} cercle. Chef-lieu : Praz.

Juge de paix. MM. Burnier, Henri, à Praz.
1^{er} assesseur. Chautemps, Jean, à Lugnores.
2^e » Noyer, Auguste, à Nant.
Suppléants. Guillod, Louis, à Praz.
 Gaillet, Charles, à Motier.

Greffier. Gassner, Jules, Praz.
Huissier. Clerc, Jean, à Praz.

5^{me} cercle. Chef-lieu : Cormondes.

Juge de paix. MM. Egger, J.-Ant., à Guschelmuth.
1^{er} assesseur. Hayoz, Jean, au Petit-Bœsingen.
2^e » Meuwly, P.-Germain, à Cormondes.
Suppléants. Haas, Nicolas, à Monterschu.
 Vonlanthen, Pierre, à Cordast.

Greffier. Schorro, Rod., à Liebisdorf.
Huissier. Bürgy, Gaspard, Cordast.

Arrondissement de la Broye.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Dompierre.

Juge de paix. MM. Rime, Siméon, à Cousset.
1^{er} assesseur. Dessibourg, Ant., à St-Aubin.
2^e » Ducry, Julien, à Dompierre.

Suppléants. MM. Godel, Florent., à Domdidier.
 Dubey, Louis, à Gletterens.
Greffier. Pauchard, Aug., à Dompierre.
Huissiers. Dubey, Jos.-Boniface, à Gletterens.
 Progin, Eug., à Léchelles.
 Jordan, Paul, à Domdidier.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Estavayer.

Juge de paix. MM. Holz, Philippe, à Estavayer.
1^{er} assesseur. Pamblanc, Maurice, à Bussy.
2^e » Devevey, Alex., à Estavayer.
Suppléants. Rapo, Eugène, à Cheyres.
 Duc, Théodore, à Lully.
Greffier. Robadey, Louis, à Estavayer.
Huissiers. Lenweiter, Ernest, à Estavayer.
 Tache, Joseph, »
 Bonny, Louis, »

3^{me} cercle. Chef-lieu : Vesin.

Juge de paix. MM. Bondallaz, major, à Nuvilly.
1^{er} assesseur. Maître, J.-J., à Franex.
2^e » Corminbœuf, X., à Ménières.
Suppléants. Losey, Val., à Montborget.
 Volery, Thomas, à Aumont.
Greffier. Glardon, Joseph, à Cugy.
Huissiers. Baudin, J.-J., à Vesin.
 Broye, Célestin, à Nuvilly.

4^{me} cercle. Chef-lieu : Surpierre.

Juge de paix. MM. Andrey, François, à Coumin.
1^{er} assesseur. Fasel, Antoine, à Vuissens.
2^e » Torché, Olivier, à Cheiry.
Suppléants. Baillif, Joseph, à Villeneuve,
 Jacob, Cyprien, »
Greffier. Banderet, Jean-Louis, à Vuissens.
Huissiers. Thierrin, Bapt., à Praratoud.
 Pittet, Auguste, à Cheiry

Arrondissement de la Glâne.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Villaz-St-Pierre.

Juge de paix. MM. Gillon, Flor., à Châtonnaye.
1^{er} assesseur. Brayoud, M., à Massonnens.
2^e » Berset, à Villarsiviriaux.
Suppléants Moulet, Jules, à Lussy.
 Salin, André, à Villaz-St-Pierre.
Greffier. Nicolet, Jacq., à Villarimboud.

Huissiers. MM. Humbert, Isid., à Châtonnaye.
Defferard, J., à Chavannes-s.-Ors.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Romont.

Juge de paix. MM. Forney-Riche, à Romont.
1^{er} assesseur. Richoz, J.-Bapt., à Siviriez.
2^e » Jorand, Pierre, à Billens.
Suppléants. Comte, Jean, à Romont.

Greffier. Golliard, Antoine, à Mézières.
Huissiers. Gobet, Jean, à Romont.
Davet, Joseph, »
Cornu, Marcel, »
Chatton, Jean, »
Bays, Joseph, »

3^{me} cercle. Chef-lieu : Rue.

Juge de paix. MM. Deschenaux, Ant., député, à Ursy.
1^{er} assesseur. Bosson, Louis, à Rue.
2^e » Perriard, Joseph, à Blessens.
Suppléants. Conus, Jean, à Rue.

Greffier. Decotterd, Pierre, à Morlens.
Huissiers. Conus, François, à Rue.
Deillon, Célestin,
Dougoud, Jacques, de Tornay.

Arrondissement de la Veveyse.

1^{er} cercle. Chef-lieu : Semsales.

Juge de paix. MM. Suchet, François, à Semsales.
1^{er} assesseur. Perrin, Joseph, à Semsales.
2^e » Currat, Nicolas, du Crêt.
Suppléants. Grivet, Pierre, à Semsales.
Maillard, Alph., à Besencens.
Greffier. Gaudard, Alph., à Semsales.
Huissiers. Perrin, François, »
Genoud, Jean, à Châtel.

2^{me} cercle. Chef-lieu : Châtel-St-Denis.

Juge de paix. MM. Waldmeyer, Denis, à Châtel.
1^{er} assesseur. Monnard, Pierre, à Attalens.
2^e » Pilloud, Jacq. ff., Denis, à Châtel.
Suppléants. Chaperon, Denis, »
Savoy, Denis, à Attalens.
Greffier. Perrin, Joseph, à Châtel.
Huissiers. Vauthey, Fr., à Remauffens.
Cardinaux, Tobie, à Châtel.
Pilloud, Jean, »

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PUBLIC.

CAISSE D'AMORTISSEMENT

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Conseil d'administration.

- MM. Repond, commandant, à Fribourg, président.
 Renevey, avocat, à Fribourg, vice-président.
 Deschenaux, receveur, à Romont.
 Kæser, Jean, à Fribourg.
 Gottrau, Pierre, à Fribourg.
 Théraulaz, Alphonse, à Fribourg.
 Petitpierre, Edmond, à Morat.

Censeurs.

- MM. Glasson, Paul, à Fribourg.
 Sallin, Jules,

Direction.

- MM. Grivel, Louis, directeur.
 Aeby, Stanilas, caissier.
 Biadi, teneur de livres.

Agence dans le canton.

- MM. Reichlen, Alfred, à Bulle.
 Philipona, Etienne, contrôleur, à Châtel.
 Conus, Jean, notaire, à Romont.
 Despond, Joseph, contrôleur, à Domdidier.
 Derron, Henri, notaire, à Morat.

BANQUE CANTONALE

Conseil d'administration.

- MM. Kæch, F., directeur.
 Esseiva Ignace.
 Dantliker, Robert.
 Moosbrugger, J., caissier (avec voix consultat.).

Conseil de surveillance.

- MM. Menoud, directeur des Finances, président.
 Egger, Xavier, notaire.
 Vonderweid-d'Affry.
 Chollet, Joseph, commissaire.
 Wicky, Jean-Edouard.
 Landerset, Louis.
 Vicarino, Frédéric.
 Piller, Joseph, secrétaire.

Censeurs.

- MM. Muller, Directeur de la Caisse hypothécaire
 Vicarino, François, négociant.

Agences dans le canton.

- MM. Burgisser, Gabriel, à Bulle.
 Marmier, avocat, à Estavayer.
 Châtel.
 Oscar, Jacob, à Morat.
 Dupraz, Alex., à Rue.

CAISSE HYPOTHÉCAIRE**Conseil d'administration.**

- MM. Clerc, Cyprien, président.
 Vonderweid, Alphonse, vice-président.
 Diesbach, Alphonse.
 Le Directeur des Finances.
 Esseiva, Ignace.
 Repond, député.
 Castella, Théodore.
 Weck, Hippolyte.
 Egger, Louis, négociant.
 Sudan, commissaire.
 Berger, Fidèle.
 Herzog, ingénieur.
 Vicarino, Frédéric.

.....

Direction.

MM. Muller, Léon, directeur.
Chollet, Joseph, commissaire, administrateur.
Crausaz, Simon, commissaire général, administ.
Hartmann, Jules, caissier.
Bielmann, Luc., secrétaire, 1^{er} teneur de livres.
Gougain, Pierre, 2^d »
Kern, Auguste, aide.



OFFICIERS D'ÉTAT CIVIL.

SARINE. Loffing, Antoine, à Fribourg. — Grandjean, Philibert, à Villars-sur-Glâne. — Leimbacher, Henri, à Matran. — Dafflon, Jacques, à Neyruz. — Favre, Louis, à Ecuwillens. — Rossier, Maurice, à Autigny. — Chappuis, Alphonse, à Lentigny. — Bovet, Joseph, à Onnens. — Rothey, Amédée, à Prez. — Schroeffer, Albert, à Grolley. — Emery, Constant, à Belfaux. — Bérard, Jules, à Givisiez. — Kuenlin, Pierre, à Marly. — Kolly, Jean-Bapt., à Praroman. — Mauron, Joseph, à Ependes. — Buillard, Nicolas, à Arconciel. — Challande, Joseph, à Treyvaux. — Grand, Emile, à Rossens. — Jolion, Udalrich, à Farvagny-le-Grand. — Macherel, Jacques, à Estavayer-le-Gibloux. — Marchon, anc. syndic, à Vuisternens-en-Ogoz. — Mottas, Jacq., à Ponthaux.

SINGINE. Auderset, Jean, à Tavel. — Stucky, Jean, à Guin. — Schaller, Jean, à Bœsingen. — Tröchler, Jacques, à Wunnewyl. — Spicher, François, à Ueberstorf. — Wohlhauser, régent, à Heitenried. — Holz, Stephan, à Dirlaret. — Neuhaus, Joseph, à Chevrières. — Buntschu, Pierre, à St-Sylvestre. — Neuhaus, Jean, à Plasselb. — Brugger, Joseph, à Planfayon.

GRUYÈRE. Musy, Pierre, à Bulle. — Gremaud Félicien, à Riaz. — Deschenaux, Jules, à Echarlens. — Philipona, Hubert, à Vuippens. — Romanens, Luc, à Sorens. — Sottas, François, à Avry-dev.-Pont. — Maradan, Jean, à Pont-la-Ville. — Brodard, secr. communal, à La-Roche. — Magnin, Joseph, à Hauteville. — Blanc, Louis, à Corbières. — Repond, Jacq., à Villardvolard. — Delatenaz, Elie, à Botterens. — Ruffieux, Jean-Jacq., à Crésuz. — Meyer, François, à Cerniat. — Niquille, François, à Charmey. — Schouvey, Joseph, à Bellegarde. — Mossu, Anselme, à Broc. — Rime, Tobie, à Gruyères. — Jaquet, Léon, à Estavannens. — Curat, Henri, à Grandvillard. — Thorin, Aug., à Villars-sous-Mont. — Desbieux, Etienne, à Neirivue. — Castella, Pierre, à Albeuve. — Robadey, Séverin, à Lessoc. — Gillet, Jean, à Montbovon. — Grandjean, Constant, à Morlon. — Corboz, Louis, à La-Tour-de-Trême. — Gremaud, Xavier, à Vuadens. — Roulin, Joseph, à Vaulruz. — Pasquier, Placide, à Sales.

LAC. Roggen, Maurice, à Morat. — L'Eplattenier, Philippe, à Meyriez. — Gassner, Jules, à Motier. — Bula, Jean-Joseph, à Chiètres. — Mæder, Gottl., à Champagny. — Folly, Adrien, à Villarepos. — Progin, Isidore, à Courtion. — Progin, Marcel, à Barberêche. — Vonlanthen, ancien institut., à Cormondes. — Bise, Joseph, à Cressier.

BROYE. Holz, Philippe, à Estavayer. — Vésy, Constant, à Montbrelloz. — Ducotterd, Joseph, à Ruyres-les-Prés. — Pamblanc, Maurice, à Bussy. — Glardon, Joseph, à Cugy. — Rey, Jean, à Montet. — Fontaine, Pierre, à Fétingny. — Corminbœuf, Xavier, à Ménières. — Ding, Léon, à Nuvilly. — Burgisser, Vincent, à Murist. — Biétry, Jean, à Cheyres. — Brasey, Jules, à Font. — Duc, Théodore, à Lully. — Corboud, Tobie, à Surpierre. — Fasel, Auguste, à Vuissens. — Renevey, Joseph, à Mannens. — Francey, Pierre, à

Montagny. — Michel, Théodore, à Léchelles. — Musy, Isidore, à Dompierre. — Despond, Joseph, à Domdidier. — Dessibourg, Antonin, à St-Aubin. — Bächler, Loais, à Carignan. — Dubey, Louls, à Gletterens. — Delley, Jean, à Delley. — Voltery, Thomas, à Aumont.

GLANE, Clément, Denis, à Romont. — Péclat, Joseph, à Middel. — Dougoud, Jean, à Torny-le-Grand. — Page, Théodore, à Châtonnaye. — Nicolet, Jacques, à Villarimboud. — Raboud, François, à Villaz-St-Pierre. — Page, Théophile, à Orsonnens. — Raboud, Antoine, feu Jean, à Villarsiviriaux. — Brayoud, Maurice, à Macconnens. — Ecuyer, Georges, à Berlens. — Roch, Bernard, au Châtelard. — Pittet, Joseph, à Grangettes. — Oberson, Tobie, à Vuisternens-d.-Romont. — Pasquier, Pierre, à Villaraboud. — Demière, Jean-Baptiste, à Mézières. — Fisch, Pierre, à Billens. — Richoz, Jean-Bapt., à Siviriez. — Tinguely, Tobie, à Ursy. — Dupraz, Alexandre, à Rue. — Pache, Pierre, à Promasens.

VEVEYSE. Jonneret, Jean, à Châtel-St-Denis. — Savoy, Denis, à Attalens. — Tache, Maurice, à Remauffens. — Gaudard, Alphonse, à Semsales. — Sautteur, Jean-Félicien, à Fiaugères. — Barbey, Jean-Basile, à Porsel. — Beaud, Placide, au Crêt.

TARIF DES POSTES.

La taxe pour le transport par la poste des LETTRES échangées à l'INTÉRIEUR de la Suisse est fixée comme suit :

Rayon local : 5 centimes par lettre AFFRANCHIE du poids de 15 grammes ou au-dessous, et 10 centimes par lettre AFFRANCHIE du poids de 15 à 250 grammes.

Il est perçu le double par lettres NON-AFFRANCHIES.

En dehors du rayon local : 10 centimes par lettre AFFRANCHIE du poids de 15 grammes ou au-dessous, et 20 centimes par lettre AFFRANCHIE du poids de 15 à 250 grammes.

Comme pour le rayon local, les lettres NON-AFFRANCHIES coûtent le double.

NB. Les lettres peuvent être RECOMMANDÉES moyennant 20 centimes en sus de la taxe ordinaire.

Cartes-Correspondance : Simple, 5 cent. ; — double, 10 cent.

Echantillons : Jusqu'à 50 grammes, 5 cent. pour toute la Suisse ; — de 50 à 250 grammes, 10 cent. ; de 250 à 500 grammes, 15 cent.

Imprimés : Jusqu'à 50 grammes, 2 cent. ; — de 50 à 250 grammes, 5 cent. ; — de 250 à 500 grammes, 10 cent. ; — de 500 à 1,000 grammes, 15 cent.

Papiers d'affaires : Par 100 grammes, 5 cent. — Le poids maximum admis est de 1000 grammes.

Articles de messagerie : Jusqu'à 5 kilogrammes, pour le RAYON LOCAL, soit 25 kilomètres, 20 cent. jusqu'à la valeur de 100 fr. — Pour les distances au-delà de ce rayon (pour toute la Suisse), 40 cent.

NB. A partir de 5 jusqu'à 60 grammes, la taxe va en progressant.

Mandats de poste : Un mandat de poste pour l'intérieur de la Suisse :

de 100 fr. coûte	30 cent.,	de 200 fr. coûte	40 cent.,
300 »	50 »	400 »	60 »
500 »	70 »	600 »	80 »
700 »	90 »	800 »	1 »— »
900 »	1 »10 »	1000 »	1 »20 »

NB. Le maximum d'un mandat télégramme est de 300 fr. Le maximum d'un mandat d'encaissement est de 100 fr., et la taxe de 50 cent.

Envois à l'étranger : Une lettre **AFFRANCHIE** coûte 25 cent. par 15 grammes pour tous les pays compris dans l'Union postale, et une lettre **NON-AFFRANCHIE**, le double. Pour les lettres **RECOMMANDÉES**, 25 cent. en sus du port ordinaire.

CARTE-CORRESPONDANCE SIMPLE pour ces mêmes pays, 10 cent. Double, 20 cent.

IMPRIMÉS, LIVRES, JOURNAUX, etc., 5 cent. par 50 grammes. Poids maximum 1000 grammes.

ECHANTILLONS, poids, 250 grammes; 5 cent. par 50 grammes, mais 10 cent. au minimum. — Dimension 20 centimètres de longueur, 10 de largeur et 5 d'épaisseur.

MANDATS DE POSTE, à destination de l'étranger :

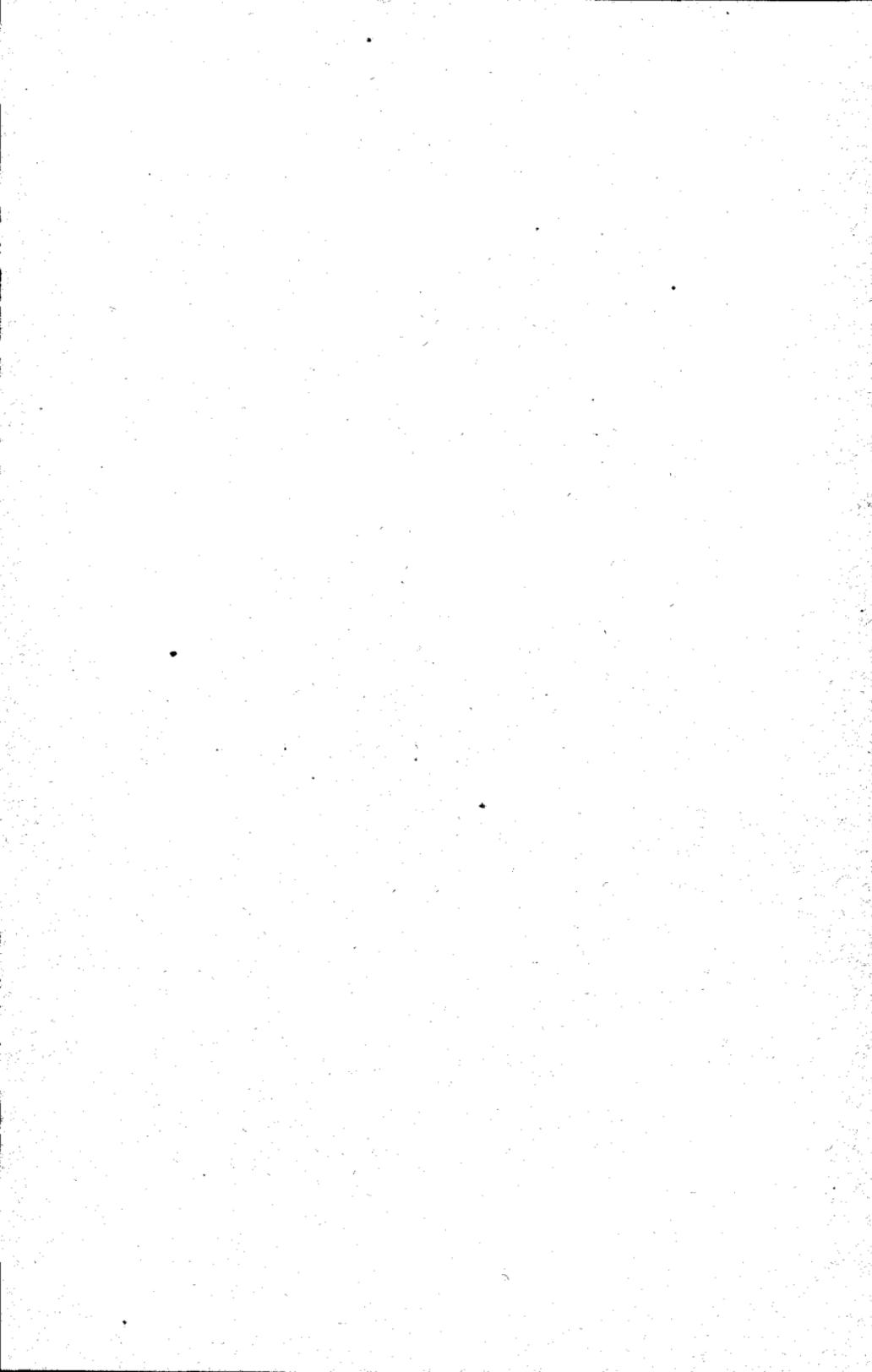
France	maximum	500 fr.	} 25 cent. par 25 fr. Taxe minimum, 50 cent.
Italie	»	500 »	
Luxembourg	»	500 »	
Autriche, Hongrie	»	500 »	
Belgique	»	500 »	
Egypte	»	500 »	
Roumanie	»	500 »	
Colonies françaises	»	500 »	
Allemagne	»	400 marc.	
Pays-Bas	»	250 fl.	
Danemark, Suède et Norwège	»	360 couronnes	
Portugal	»	91 milrics 509 »60 cent.	
Grande Bretagne et Irlande	»	10 liv. ster.	
Inde britannique	»	20 »	
Amérique du Nord	»	50 dollars	
Inde néerlandaise	»	150 fl.	

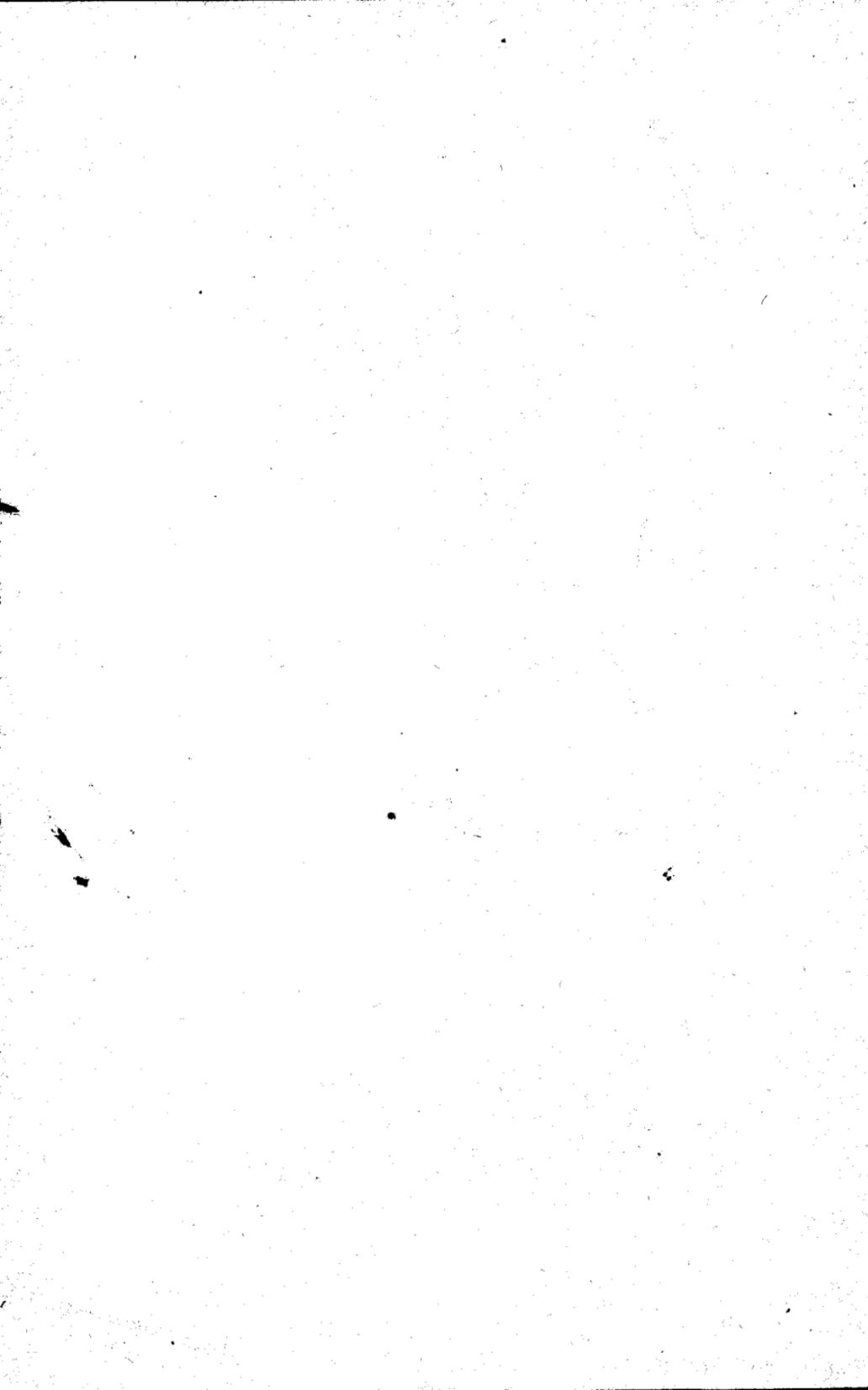
Mandat télégraphique **MAXIMUM** 200 fr., pour l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Belgique.

Les bureaux sont ouverts, pendant la semaine, en été de 7 heures du matin à 8 heures du soir, et en hiver de 8 heures du matin à 8 heures du soir. — Le bureau de la succursale est fermé de midi à 1 heure.

Le bureau principal est fermé le dimanche depuis 7 heures en été et depuis 8 heures du matin en hiver jusqu'à 10 heures; depuis midi jusqu'à 3 heures et définitivement depuis 5 heures du soir.

La succursale est fermée le dimanche de 9 heures du matin à 1 heure, et définitivement depuis 3 heures du soir.







DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.



De tout temps le canton de Fribourg a entretenu une quantité de vaches fournissant bien au-delà du lait nécessaire à la consommation de ses habitants. Il possédait, à la fin de l'année 1880, 34,075 vaches qui ont dû produire dans l'année au moins 80 millions de litres de lait. Une pareille production, qui se répète plus ou moins depuis fort longtemps, fait comprendre la nécessité dans laquelle s'est trouvé le pays de chercher un débouché à une denrée qui toujours excède les besoins de la population.

Cela explique la création déjà fort ancienne de l'industrie laitière dans notre pays.

On a transformé le lait en fromage, d'abord dans les montagnes seulement pour le commerce extérieur, et dans chaque grande ferme pour la consommation indigène. Plus tard, c'est-à-dire dès les

premières années de ce siècle, les fromageries par association ont pris naissance dans les villages de la plaine, où l'on a senti la nécessité de fabriquer en grand le fromage façon Gruyère pour ajouter à l'élan de l'exportation.

La statistique de Kuenlin nous montre que les sociétés de fromagerie, qu'on appelait *fruiteries*, avaient déjà une grande importance avant l'année 1830. Cette importance n'a fait que s'accroître à mesure que l'agriculture a développé ses progrès. Et le progrès de l'agriculture, dû d'ailleurs à des causes générales, a reçu une importance toute spéciale de la création des fruiteries ; car cette création a instinctivement stimulé les cultivateurs à améliorer leurs terres pour y trouver, dans l'augmentation du troupeau, le moyen d'amener plus de lait à la fruiterie.

De cette sorte, la fruiterie a réagi dans tous les sens pour contribuer au progrès de l'agriculture. L'augmentation du troupeau a amené l'augmentation du fumier, celui-ci l'accroissement des fourrages et de toutes les récoltes, et la fruiterie à son tour a indirectement conduit à l'esprit d'ordre et d'économie dans les ménages, chacun s'efforçant d'apporter à la fromagerie plus de lait que son voisin.

Soit par suite de la production plus considérable du lait, soit peut-être par suite de besoins précédemment inconnus, de nouveaux débouchés se sont ouverts à l'emploi du lait. Indépendamment de la transformation en fromage, en beurre et en sérac, le lait se réduit maintenant en lait condensé ou en sucre de lait dans des établissements spéciaux qui se sont successivement inaugurés.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui ; et, pour en revenir à notre canton, la fabrique très-importante de Guin, et celles d'Epagny, de Prez et de Vevey ont actuellement environ un huitième de la part de lait qui reste encore aux fromageries.

Cette concurrence est en elle-même un fait réjouissant. Elle montre qu'aujourd'hui le producteur du lait

n'a, pour le placer, que l'embarras du choix. C'est à merveille. Mais ne perdons pas de vue que des dispositions nouvelles ou la concurrence qui s'établira peuvent changer le sort de fabriques qui sont devenues un auxiliaire fort utile à l'écoulement de notre lait. Comptons, avant tout, sur les anciens moyens expérimentés, en tirant parti du lait de nos troupeaux par le fromage. Le fromage, le beurre seront toujours recherchés. Ce sont là des denrées nécessaires qui auront constamment leur emploi. Ces articles ne demeureront en défaveur que chez les producteurs qui ne sauront pas bien les conditionner. Voyons, sous ce rapport, quelle est notre position. Voyons si nous sommes entrés dans la bonne voie et si nous n'avons pas des améliorations à réaliser.

En nous reportant quelques années en arrière, nous n'aurions guère rencontré dans nos villages que des fromageries par association, c'est-à-dire des établissements dans lesquels chaque associé apportait journellement, après la traite du matin et du soir, son lait disponible. Un fruitier aux gages de la société recevait le lait de chacun, contrôlait la qualité et la quantité reçues en consignnant le chiffre sur son carnet, puis faisait le fromage. Le sociétaire qui se trouvait ce jour-là le plus fort créancier en lait par la récapitulation comparée de tous les comptes-courants, obtenait la crème prélevée ce jour-là, ainsi que le petit-lait et le sérac du jour. Un gouverneur de la fruiterie, assisté d'une commission prise dans le sein des associés, dirigeait le fruitier, gérait tous les intérêts ainsi que la comptabilité de la société et réunissait l'assemblée générale dans les cas prévus par les statuts. Lorsque la vente des fromages était réalisée, chacun recevait sa part du produit net en proportion du lait apporté par lui dans l'année.

Voilà quel était l'ensemble du système de la fromagerie par association.

Il existait alors fort peu de laiteries, qui étaient des entreprises privées au moyen desquelles un spéculateur achetait le lait d'une paroisse ou d'une contrée pour en revendre une partie en détail et transformer le reste en

fromage. Avec ce système, les habitants d'une contrée n'ont plus à s'occuper du fromage et de ses résidus, qui deviennent la propriété exclusive du laitier. Ils ne sont, dès lors, plus associés que pour débattre en commun le prix de vente de leur lait et quelquefois d'autres intérêts accessoires. Ils ont pour ce sujet des délégués qui veillent aux intérêts de la communauté. C'est en cela seul qu'existent les points de contact qu'ils ont entre eux. Que le beurre soit bien ou mal fabriqué, que le fromage maintienne ou non sa renommée dans le monde, là n'est pas la question. Pourvu que le lait soit vendu à un bon prix et qu'il soit exactement payé, c'est l'essentiel, tout le reste est indifférent.

J'ai dit qu'il y avait fort peu de laiteries dans le passé. Depuis quelques années, le nombre s'en est passablement augmenté et tend pour le moment à s'accroître encore. Quelle est la cause de ce changement? Nous allons la trouver dans le désir inné chez le producteur de lait d'être bien fixé sur le prix de sa denrée, fixation qui varie habituellement lorsqu'elle dépend de la fabrication du fromage. Le gain d'un associé à la fromagerie n'est bien connu qu'à la fin de l'année. C'est alors seulement que l'associé peut établir le prix réel de revient de la vente de son lait. L'ignorance dans laquelle il est longtemps retenu sur ce point est un cauchemar qui l'opprime. Il aime à se dégager en sachant à l'avance ce que vaudra le lait de l'année dans laquelle il va entrer. Puis il réfléchit que souvent le lait ne lui a pas beaucoup rapporté quand il était associé à la fromagerie. Enfin l'argent dont il a ou dont il prétend avoir toujours besoin ne lui arrive que faiblement pendant le printemps et l'été. Ce n'est guère qu'en hiver qu'il reçoit en bloc le prix des fromages. Il trouve que c'est trop différé. Ces considérations nous expliquent la préférence que l'on paraît accorder à la laiterie.

Cette préférence se justifie-t-elle? Il est grandement permis d'en douter; et je crois, au contraire, que les laiteries s'apprentent, sans le vouloir mais par le vice de leurs procédés, à jeter du discrédit sur notre industrie laitière.

Je vais essayer de démontrer la vérité de cette assertion.

J'admets que les laitiers seront experts dans leur profession de fromagers, et que leur propre intérêt les stimulera à se tenir au courant de tous les perfectionnements de la fabrication. Il y aura néanmoins toujours un point essentiel qui les dirigera : celui de se tirer d'affaire au milieu des embarras d'une position souvent fort difficile. Ils ne possèdent pas, comme les grandes fruiteries de village, le principe de l'association qui décuple les forces et permet de soutenir les mécomptes d'une crise. Ils sont isolés et achètent le lait à un prix fixé d'avance et qui ne se règle pas sur le taux de la vente future des fromages. Ce prix peut être souvent fort onéreux, si les fromages viennent à baisser au bout de l'année dans laquelle le lait a été acheté. Le laitier est donc obligé de prévoir la possibilité des mauvaises chances et de se conduire en conséquence. Dès lors ce n'est pas la bonne fabrication qui le préoccupera le plus, mais son intérêt du moment. Guidé, en outre, par les besoins d'argent qu'il peut éprouver dans son isolement pour faire face à ses achats de lait, il sera habituellement réduit à réaliser le plus promptement possible une bonne partie de sa marchandise. Ceci obligera le laitier à écrémer de fortes parties de son lait et à faire beaucoup de beurre dont le poids sera toujours plus visé que la loyale et bonne fabrication

On ne peut pas s'attendre à ce que les laitiers puissent offrir au commerce des fromages gras, quand le lait aura été fortement écrémé. Il s'agira, la plupart du temps, de fromages maigres, à peine mi-gras ou de qualités inférieures, mal reçues par le commerce, qui n'estime que les qualités grasses et bien conditionnées.

Quand on aura jeté pendant un certain temps du beurre mal fabriqué sur les marchés et que des fromages peu appréciés par la consommation auront mécontenté l'étranger, la vieille réputation de nos fromages de Gruyère aura subi un échec considérable par le fait de l'institution des laiteries, qui ne seront en général

jamais en mesure de livrer les bonnes productions que peuvent livrer les fromageries par association, parce que les laiteries ne possèdent pas, au moins jusqu'ici, le principe de force qui réside dans les associations.

Revenons donc plus que jamais à nos anciennes fromageries de village. Mais examinons en même temps s'il n'y a pas des améliorations à désirer pour ces vieilles institutions.

Si plusieurs fromageries se sont décidées à dissoudre leurs associations et à s'arranger avec des laitiers, ce fait a été motivé par des mécomptes éprouvés dans l'association en fromagerie. Le lait transformé devenait peu productif, parce que plusieurs fromages étaient manqués et se vendaient mal, ou que les frais généraux de fabrication ressortaient trop élevés, ou enfin par d'autres causes plus ou moins insaisissables. Il faut que tout marche avec une grande régularité dans une fromagerie. Une surveillance persévérante y est constamment indispensable. Si la commission de la fromagerie se relâche dans l'accomplissement de ses devoirs, si elle se décharge de ses soins sur le fruitier ou si elle lui laisse prendre trop d'empire; si le fruitier, à son tour, est négligent ou incapable, il est alors évident que l'association est en grand danger de faire des pertes sérieuses. Ce danger s'accroît encore par d'autres causes que nous allons rapidement esquisser.

Nous reconnaitrons d'abord que la fabrication du fromage est généralement mieux soignée qu'elle ne l'était il y a 30 ans. Mais cette amélioration, qui est survenue dans tous les pays, a dû s'accomplir aussi plus ou moins chez nous sous peine de nous faire perdre le rang que nous occupions jadis. Il faut pourtant se demander si, en faisant ici quelques progrès, nous avons atteint le niveau du progrès réalisé dans d'autres pays concurrents. Il est permis de penser qu'on demeure encore un peu trop chez nous dans quelques vieilles habitudes routinières, et de douter qu'on ait suffisamment vulgarisé le thermomètre pour juger avec exactitude de la température de la cave ou du degré de chaleur

qu'offre le lait qu'on va transformer en fromage. L'immersion du bras du fruitier dans la chaudière ou d'autres appréciations approximatives à la cave ou à la chambre du lait ne peuvent jamais remplacer l'exacte précision du thermomètre. Et les barattes perfectionnées, en fait-on usage? Hélas! fort rarement, puisque dans la majeure partie des fromageries le beurre est baratté par celui qui a le fromage du jour. C'est encore ici un usage qu'il convient d'abolir. Le beurre devrait être fabriqué désormais dans la fruiterie au profit de l'association, soit dans le but d'obtenir une meilleure fabrication, soit en vue de centraliser, autant que possible, tous les produits accessoires, afin que l'association, faisant tout entrer dans son compte, sache mieux ce qu'elle retire et ce qu'elle dépense. Cette concentration de tous les produits donnerait une grande facilité pour l'établissement des comptes de la fromagerie. Cette même considération serait un motif pour ne plus laisser fournir le bois à brûler par chaque associé à tour de rôle. Le bois devrait être acheté par la fruiterie elle-même qui en répartirait le coût sur l'ensemble de la comptabilité.

Puisque nous parlons de comptabilité, ce chapitre est celui qui laisse le plus à désirer dans un grand nombre de localités. Il y a d'ailleurs souvent impossibilité de tenir la comptabilité avec précision, la fruiterie s'étant désaisie de certains éléments qu'elle livre chaque jour en nature aux sociétaires. Elle néglige dès lors d'en faire auparavant l'appréciation et d'en noter le chiffre dans ses comptes. Aussi sa comptabilité est nécessairement incomplète, et cette circonstance entre pour beaucoup dans les causes qui ont déterminé la dissolution de quelques fromageries.

On a cru qu'on faisait de mauvaises affaires, parce qu'on ignorait la position, et on a pensé qu'il était plus simple, plus expédient et plus avantageux de se borner à la vente du lait. Je me rappelle cependant d'avoir eu sous les yeux successivement pendant quelques années les comptes de certaines fruiteries dans lesquelles le lait

rapportait net 19 à 24 centimes l'ancien pot, tandis que dans d'autres on ne retirait que 13 à 15 centimes. On ne doit pas douter que ces dernières fruiteries étaient mal administrées ou qu'on ne savait pas s'y rendre compte de ses opérations.

La raison aussi bien que l'expérience nous disent que l'association d'une fromagerie offre le moyen le plus profitable de tirer parti du lait, à condition que la fromagerie ait à sa tête une commission zélée, vigilante et un fruitier capable et sachant utiliser les procédés économiques et scientifiques constatés par l'expérience. Persévérons plus que jamais dans le maintien des fruiteries sociales, mais améliorons toujours davantage notre fabrication. Ne laissons pas entacher la renommée de nos bons fromages de Gruyère. La perte de cette renommée serait immense pour notre agriculture.

Fribourg, mai 1884.

A. R.

La fortune.

De grâce, apprenez-moi comment l'on fait fortune?

Demandait à son père un jeune ambitieux. —

Il est, dit le vieillard, un chemin glorieux,

C'est de se rendre utile à la chose commune,

De prodiguer ses jours, ses veilles, ses talents

Au service de la patrie.

— Oh ! trop pénible est cette vie,

Je veux des moyens moins brillants.

— Il en est de plus sûrs, l'intrigue. — Elle est trop vile;

Sans vie et sans travail, je voudrais m'enrichir.

— Eh bien ! sois donc un imbécile,

J'en ai vu beaucoup réussir.



NÉCROLOGIE.

MM. LOUIS WECK ¹⁾, ALFRED VON DER WEID,
ISAAC GENDRE.

Nous ne saurions consacrer à la mémoire de MM. Von der Weid et Gendre un article mieux conçu, ni des regrets plus vivement sentis que les deux notices nécrologiques par lesquelles le Comité de Rédaction du *Tir fédéral* a inauguré naguère la publication du *Journal de fête*, dans ses n^{os} du 17 et du 24 juillet :

« Notre grande fête nationale approche. Encore quelques jours seulement et nous serons tout entiers livrés aux joyeuses démonstrations, à la réception de nos Confédérés, au crépitement de la fusillade et aux bruyantes et brillantes soirées de la grande cantine. Pendant dix jours, nous ne serons absolument occupés que de nos hôtes et des distractions à leur offrir.

Pas un seul instant ne saurait être distrait par de pénibles préoccupations.

Mais aujourd'hui, avant d'entrer dans ce tourbillon de bruits et de joies, nous avons un devoir tout à la fois douloureux et cher à remplir, c'est de rendre un chaud et

1) Nous consacrons un article spécial à M. L. Weck, dont le portrait orne le frontispice de ce volume.

dernier hommage à la mémoire de ces collègues qui, après avoir été si activement à la peine, ne se trouvent pas à l'honneur.

On comprend d'abord que nous voulons parler de notre regretté Président, M. Alfred Von der Weid, si bien qualifié pour recevoir courtoisement nos Confédérés. Il s'agit ensuite de M. Isaac Gendre, Président du Comité de réception, très aimé et connu de tous nos braves voisins de la Suisse allemande et française. . . C'est notre devoir de jeter une dernière fleur de regret et de souvenir sur la tombe de ces deux collègues aimés, en consacrant à la mémoire de chacun d'eux quelques lignes de courte biographie . . .

M. Charles-Alfred Von der Weid, né le 10 octobre 1814, reçut dès sa première enfance une éducation distinguée. Son père était M. Philippe Von der Weid, trésorier d'Etat, et sa mère M^{me} la comtesse Joséphine d'Andlau. Il fut l'élève distingué du R. P. Girard dont il resta constamment l'ami. Plus tard il entra dans le célèbre établissement d'Hofwyl, dirigé par M. de Fellenberg, puis enfin il acheva ses cours de droit dans les universités de Fribourg en Brisgau et de Munich. La carrière diplomatique lui souriait; l'accès lui en était facile, et pourtant, sous l'influence de l'Avoyer de Montenach, fin connaisseur en hommes, il se décida à se consacrer tout entier à son pays. Nous ne le suivrons pas dans tous les postes successivement occupés par lui avec une égale distinction. Tour à tour greffier du Tribunal cantonal en 1841, chancelier d'Etat en 1846, il montra dans ces deux postes une égale aptitude. C'est comme chancelier d'Etat, qu'au moment de la guerre civile de 1847, M. Von der Weid quitta la chancellerie, après être resté vaillamment à son poste.

Déjà lors des événements de janvier de la même année, il avait fait tous les efforts compatibles avec ses fonctions pour adoucir le sort des prisonniers du 6 janvier. Bien qu'adversaire politique du régime de 1848, M. Von der Weid, dans sa loyauté, reconnut cependant le bien réalisé par ce gouvernement; il n'en fut pas moins avec M. Charles



ALFRED VON DER WEID.

de Riaz l'un des ardents promoteurs de la célèbre assemblée de Posieux.

En 1853, il épousa M^{lle} Laurence de Couessin; il en eut cinq enfants dont deux seulement survivent. En octobre 1854, il fut nommé député au Conseil national par le vingtième arrondissement fédéral et fut maintenu et confirmé comme tel dans 4 élections successives. Elu conseiller d'Etat en 1855, il entra au pouvoir exécutif en même temps que M. Bondallaz.

Le régime radical succomba aux élections générales de 1856 et en même temps M. Von der Weid était nommé, député au Grand Conseil et Président du Conseil d'Etat honneur qu'il crut devoir décliner; toutefois en 1858 M. Von der Weid fut de nouveau nommé Président du Conseil d'Etat par 48 voix sur 62.

En 1860—61, chargé de nombreuses missions à Londres, à Paris, etc., il prit une part des plus actives à la réussite de nos chemins de fer, dont il devint plus tard membre du Conseil d'administration et directeur de l'Exploitation, etc. Sa démission de conseiller d'Etat en 1865 date de cette dernière nomination.

Alors que le réseau de la S.-O. fut régi par un administrateur unique, M. Von der Weid rentra dans la vie privée et s'occupa à doter le canton de Fribourg du seal établissement de bains confortable qu'il possède.

Au lieu d'une sèche nomenclature des missions et des emplois divers de M. Von der Weid, nous finirons par quelques traits qui feront mieux connaître à nos Confédérés ce que fut cet homme de bien. Animé de vues patriotiques toujours larges, loyales et sincères, il caressa dans ses plus hautes fonctions l'idéal de servir de rapprochement entre la Suisse française et allemande, séparées par des préjugés sans valeur et sans base. Ses loyales intentions furent si bien connues, même des Chambres radicales de 1864, que ce conservateur accentué, Suisse de cœur et d'âme, faillit être élu au Conseil fédéral.

En 1872, M. Von der Weid vota avec calme et conviction

la révision de la Constitution fédérale. Ce vote ne manqua pas de lui susciter quelques antipathies politiques, mais il en fut dédommagé par l'estime et l'affection de tous ses concitoyens; leur reconnaissance suivit dans sa retraite cet homme au cœur droit, ce magistrat mêlé pendant 40 ans à l'histoire de son pays, ce vaillant citoyen qui alliait si bien à ses sentiments de loyauté et de justice, les formes courtoises du *gentleman* le plus accompli. Pour finir, un dernier trait.

Après des efforts énergiques en 1879, le tir fédéral était gracieusement accordé à Fribourg; en 1880, un comité d'initiative d'abord, puis un comité d'organisations s'étaient formés; mais il fallait à ce dernier comité un président à la hauteur de cette lourde et pénible tâche, un président surtout dont la personne fût agréablement connue de tous nos Confédérés. On se décida à aller demander à M. Von der Weid le sacrifice de sa tranquillité et de sa retraite favorite, le Lac Noir.

Sa réponse ne se fit pas attendre, elle est en quelque sorte son testament politique et le résumé de toute sa vie.

« Vous m'avez décerné un insigne honneur tout en m'imposant une charge dont je sens tout le poids et la responsabilité. »

.... « Merci encore, Monsieur le Président et chers concitoyens, de m'avoir mis à même de donner, avec ce qui me reste de force, une dernière preuve de mon dévouement sans bornes à l'honneur et à la prospérité de notre pays. »

Le dernier et meilleur hommage que nous puissions rendre à la mémoire vénérée de notre éminent Président, c'est de citer ces nobles paroles, dont tous nous lui garderons un impérissable souvenir. » c¹ P.

« Ce n'était pas assez de la perte vivement sentie de M. Von der Weid, une nouvelle vint s'y ajouter à bref délai, celle de M. l'avocat Gendre, président du comité de réception et membre du comité d'organisation. Avocat éloquent, patriote sincère, ce citoyen au cœur généreux et chaud avait puissamment contribué à obtenir le Tir fédéral de 1881 pour Fribourg. Toujours, au sein de nos comités, sa voix généreuse n'avait eu que des paroles de concorde pour assurer la réussite de notre fête nationale. Les préventions politiques qui, de certain côté, s'étaient attachées à M. Gendre en raison de l'ardeur de ses convictions, disparurent bientôt devant son lit de mort. Ce qui lui fera toujours le plus grand honneur, c'est que ses funérailles ont pris le caractère d'un deuil public. Toutes les préventions et dissidences s'étaient effacées, l'immense cortège qui l'accompagna au champ du repos, disait à tous que Fribourg perdait un de ses hommes les plus distingués.

Quelques mots de cette vie trop courte, si active et utilement remplie :

M. Isaac Gendre, est né à Cormérod d'une brave et nombreuse famille. Il fréquenta dans son enfance l'école primaire de Courtion, se dévouant à ses frères et sœurs avec une abnégation sans pareille. En 1839, l'enfant de neuf ans obtenait déjà une haute distinction, *le prix du gouvernement*. Après quelque temps passé au collège des Jésuites, ainsi qu'à l'école cantonale qui lui succéda, Gendre suivit les cours de philosophie, puis, en 1850, entra au bureau du colonel Perrier, alors inspecteur général des ponts et chaussées. En voyant les facilités du jeune secrétaire, le colonel lui conseilla de quitter une vie qui ne le conduirait à rien et de se vouer exclusivement au barreau. Le jeune Gendre, après quelque temps de stage à l'étude de l'avocat Weitzel et au cours de droit du docteur Busard, partit pour l'université de Berlin. Dès son retour il se faisait déjà remarquer par le talent déployé dans ses brillantes plaidoiries. Juriste distingué, il brilla surtout dans les causes criminelles. Riche imagination, cœur cha-



ISAAC GENDRE.

leureux, âme compatissante, il avait le don d'émouvoir profondément son auditoire. En politique, Gendre fut toujours un patriote ardent, mais avec de larges aspirations ; il désirait sincèrement le progrès de toutes nos institutions. Le district du Lac l'appela au Grand Conseil en 1866, et il y siégea dès lors jusqu'à sa mort.

Comme orateur politique, M. Gendre résumait en quelque sorte l'opposition et en était l'organe principal et avoué. Constamment sur la brèche, il ne négligeait aucune occasion de parler au nom de la minorité et ses discours furent nombreux et parfois incisifs. Il eut plusieurs triomphes oratoires, notamment à Genève en 1865, et au Grand Conseil de Fribourg lors des débats sur le rétablissement de la peine de mort qu'il combattit avec autant de conviction que d'ardeur. Il fut remarquable surtout par ses profondes connaissances économiques et juridiques, l'étude consciencieuse de toutes les causes, ses vives et promptes réparties souvent caustiques, jamais blessantes, Voilà pour l'homme public. Quant à l'homme privé, chacun lui reconnaissait un cœur d'élite, prompt à soulager toutes les misères et à venir en aide à toutes les infortunes, même au détriment de ses propres intérêts. Voilà ce qu'ont reconnu ses adversaires eux-mêmes, en venant assister aussi nombreux à ses funérailles.

c^t p.



APERÇU HISTORIQUE

du développement du collège St-Michel à Fribourg.



Sur les instances du Nonce Bonhomius et du Prévôt Schnewly, le Pape Grégoire XIII supprima, par bulle du 25 février 1580, l'abbaye d'Humilimont près de Bulle, qui affligeait l'Eglise par ses désordres, et consacra ses biens à la fondation d'un collège de Jésuites à Fribourg. Les RR. PP. Canisius de Nimègue et Robertus Andrews, d'Angleterre, jetèrent les premiers fondements de ce nouveau collège dans deux maisons de la rue de Lausanne (au dessus de l'Autruche), que l'Etat mit en 1582 à leur disposition. On y enseigna d'abord les trois premières classes de grammaire et, dès 1585, les humanités.

En 1584, le Gouvernement se décida à bâtir un édifice spécial pour le Gymnase, et les Jésuites entreprirent la construction du Collège, devant servir de logement aux membres de la Communauté, construction pour laquelle ils firent appel aux donateurs de tous pays.

Parmi les donateurs étrangers on distingue entre autres : le conseiller Pfyffer, de Lucerne, pour 1,000 écus; les évêques de Bâle et de Sion; les princes abbés de St-Gall, de St-Blaise, d'Einsideln et de Muri; les abbés d'Haute-riive, de Bellelay, de Mariastein, de Rheinau, de St-Urbain, de Fischingen, de Wettingen; les prévôts et chapitres de Constance, de Fribourg en Brisgau, de Soleure et de Münster; les gouvernements de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zoug, de Soleure; les villes de Constance, de Rapperschwyl, de Baden; même les cantons réformés de Zurich, de Berne, de Glaris, de Bâle, de Schaffhouse, d'Appenzell; le roi d'Espagne, le duc de Savoie,

le gouverneur de Milan, la princesse abbesse de Seckingen ; puis vinrent les Chartreuses de la Valsainte et de la Part-Dieu, le clergé de Romont, les commanderies de Fribourg et de Lungern, etc. La fille du conseiller Jean de Messelo mérite une mention spéciale pour son legs de 4,000 écus.

Le Collège, bâti sur l'emplacement du château de Jean de Lanthen-Heid, dont le portrait se trouve au corridor du rez-de-chaussée, était orné de magnifiques vitraux (*), aux armes des principaux bienfaiteurs. Il fut inauguré en 1596; 12 Pères Jésuites et 7 frères en prirent possession et se mirent en mesure de construire l'église actuelle, commencée en 1604 et terminée complètement en 1617.

Le gouvernement, les communes et les principales familles de Fribourg, Henri IV et Louis XIII rois de France, Henri d'Orléans comte de Neuchâtel, le P. Jean de Fégely, Louis Erhard, Jonas d'Erlach, Jacques Buman contribuèrent aux frais de cette nouvelle construction et le prince électeur de Bavière fournit une partie des fonds nécessaires à sa restauration en 1667.

Parmi les bienfaiteurs de la bibliothèque du Collège, formant le noyau de la bibliothèque cantonale actuelle, se distinguèrent :

Le prince évêque de Bâle (Blarer de Wartensée), le conseiller Ratzé de Fribourg, le conseiller Pfyffer de Lucerne, le gouvernement de Soleure; plus tard, le P. de Bocard, André Rossier sénateur, le P. Dominique Weck, M^{lle} Catherine de Buman et le chanoine Fontaine.

Le gymnase étant solidement organisé, les Jésuites ouvrirent en 1599 un cours de théologie morale; en 1606, sur l'ordre du gouvernement, un cours de logique, et en 1620, les cours de philosophie et de physique comme à Lucerne.

Dans la seconde moitié du 17^{me} siècle, le Collège de Fribourg comptait 500 à 600 élèves, mais les revenus ne suffisaient plus aux exigences de l'enseignement, et, malgré de nouveaux sacrifices de l'Etat, qui organisa en 1755 les

(*) Ces vitraux furent détruits par la grêle dans le cours du 18^{me} siècle.

classes supérieures sous le titre d'Académie, le nombre des élèves descendit de 370 à 230.

En 1767, on appela un professeur spécial de mathématiques, un professeur de droit canon et, en 1765, un professeur de droit civil, P. Gerbel. Huit années après, 21 juillet 1773, l'ordre des Jésuites était supprimé et le gouvernement prenait solennellement possession de leurs bâtiments et de leurs biens qui, depuis lors, sont administrés au nom de l'Etat, jusqu'en 1848 par un administrateur ecclésiastique spécial, dès lors par la Direction de l'Instruction publique.

Le gouvernement de Fribourg avait protesté contre la suppression de l'ordre des Jésuites, qui avait jeté de profondes racines dans le pays. Afin de conserver l'enseignement qui s'était donné jusqu'alors, il fit appel aux prêtres séculiers, parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de Jésuites sécularisés, et le Collège continua sur le même pied jusqu'en 1818; mais il fallut augmenter la fortune du Collège et l'on s'adressa au St-Siège pour obtenir la suppression d'un des monastères de Chartreux existant dans le canton. Par bulle du 2 février 1777, le Pape Pie VI accorda à l'Etat de Fribourg les bâtiments, meubles, domaines, montagnes et dîmes du monastère de la Valsainte. Les vignes furent adjugées à la Chartreuse de la Part-Dieu, où se retirèrent les conventuels de la Valsainte, et la mense épiscopale obtint les rentes constituées. Grâce à cette augmentation de fortune, à laquelle est venue s'ajouter, ces dernières années, une petite partie des biens de l'ancienne abbaye d'Hauterive, le Collège St-Michel a des revenus suffisants pour faire face aux dépenses de l'enseignement littéraire, scientifique et théologique.

Une bulle du St-Siège, datée du 7 août 1814, rétablit l'Ordre des Jésuites. Le 15 septembre 1818, le Grand Conseil de Fribourg décida de leur confier à nouveau la direction et l'enseignement du Collège St-Michel, en leur abandonnant le simple usufruit des biens constituant la dotation de cet établissement. Ils s'acquittèrent de cette tâche avec distinction jusqu'à ce que le décret du gouver-

nement provisoire, du 19 novembre 1847, les eut expulsés du canton, mesure qui fut ensuite généralisée par la Constitution fédérale.

Durant cette période de 30 ans, le Collège avait pris un développement extraordinaire. Le Pensionnat de Fribourg, fondé par des actionnaires et ouvert en 1828, le scolasticat de la Province germanique supérieure, le Pensionnat d'Estavayer, pouvaient être considérés comme des annexes du Collège. Les élèves de ces divers établissements arrivaient au chiffre de 7 à 800; les études avaient subi une vigoureuse impulsion; elles étaient basées, en partie, sur les exigences du baccalauréat français. Il n'y avait point de section industrielle; il était pourvu à ces études par une école moyenne cantonale, fondée en 1834 et confiée à des professeurs laïques; mais, par décret du 19 novembre 1841, le Grand Conseil introduisit au Collège une chaire d'allemand, une chaire de sciences naturelles, une chaire de haute littérature française et allemande et une chaire de philosophie de l'histoire, ainsi que des cours d'éthique et de droit naturel. Une somme de 3,000 fr. vieux taux était décrétée dans ce but.

Par loi du 25 septembre 1848, le gouvernement de Fribourg transforma le Collège en école cantonale avec un progymnase, une section pédagogique, une section industrielle, une section classique et des cours académiques. Les professeurs étaient laïques, le nombre des élèves varia de 180 à 230.

Le changement de régime politique qui fut le résultat des élections de 1856, amena, sous date du 7 septembre 1857, l'organisation actuelle du Collège et la retraite de la plupart des professeurs de l'Ecole cantonale.

L'enseignement théologique fut doté et abandonné au Séminaire diocésain; l'école normale fut transférée à l'ancien monastère d'Hauterive, une section allemande du gymnase fut ouverte à la demande de la députation du district de la Singine, et l'école industrielle fut définitivement organisée par arrêté du 4 novembre 1872. Le nombre des élèves varie de 200 à 250 pour le Collège seulement,

les cours de l'école normale et ceux de l'école de droit n'étant plus incorporés au Collège comme sous la législation précédente, ni ceux du Séminaire diocésain, comme avant 1848.

H. S.

Les ricochets.

Il y a quelques années que M. B., se rendant un matin à l'église des RR. PP. Cordeliers, éternua avec un si grand bruit qu'il épouvanta une bonne dame qui, dans son effroi, laissa tomber son livre de prière. Le mouvement qu'elle fit pour le ramasser effraya un toutou qui se mit à japper. Accourt un gros chien de boucher, qui, au lieu de s'enquérir auprès du petit du motif de ses cris, aboie contre un pauvre âne de laitière, stationné à cet endroit. Le baudet, emporté par la frayeur et dressant les oreilles, se jette de toute sa force contre un banc de foire et le fait rouler en éclats avec toutes les marchandises qui s'y trouvent sur des pots et des vases de terre d'étalage, qu'il fracasse entièrement.

Le marchand de vaisselle attaqua en justice le marchand forain, qui attaqua la laitière, qui attaqua le boucher, qui attaqua le maître du toutou, qui attaqua la bonne dame, qui attaqua l'éternueur. Il en résulta six procès, sans compter un nombre incalculable d'incidents. La cause n'est pas encore vidée; dès qu'elle le sera, nous en informerons nos lecteurs.

Ingénuité.

La petite Paule est très-savante : elle sait déjà le Pater et l'Ave Maria, plus une fable de La Fontaine. Un jour que l'enfant s'ennuie et ennue sa mère, celle-ci lui donne un chapelet en guise de jouet. — Que faut-il en faire? demande-t-elle. — Sur les grosses perles, lui dit sa mère, tu diras *Notre père*; et *Je vous salue Marie* sur les petites. — Et sur lesquelles faudra-t-il dire *La Cigale et la Fourmi*?

SOUVENIRS DE COLLÈGE.

Il était autrefois d'usage, au Collège St-Michel, que chaque écolier honoré d'un prix de quelque importance trouvât, fixée à la première page du volume qui lui était offert, une petite pièce de vers que son professeur lui dédiait en guise d'éloge et d'encouragement. Plus tard, probablement dès la rentrée des Jésuites, en 1818, ce compliment était adressé de vive voix à l'élève par un des acteurs de la représentation qui précédait la distribution des prix.

Nous devons à la complaisance d'un ami de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs l'éloge que, en 1817, Frédéric Biemann, plus tard conseiller d'État, alors élève de Syntaxe (IV^e littér.), trouva dans le prix qu'il venait de remporter concurremment avec le jeune Marcellin Bussard, qui devint dans la suite docteur en droit, avocat et professeur de jurisprudence :

*Prix de version, prix de style épistolaire, prix de vers,
premier prix de catéchisme, premier prix d'arithmétique,
Biemann et Bussard, égaux.*

Cher Biemann, malgré l'avantage
Qu'ici sur toi semble avoir ton rival,
Ta gloire n'en reçoit ni tache, ni dommage;
Aussi Phœbus, dans le partage
Qu'il fait de ses lauriers, n'est pas moins libéral
Envers toi qu'envers ton rival:
Puisqu'entre vous la vertu, le courage,
Le talent, en un mot le mérite est égal,
Il veut qu'on rende à tous deux même hommage,
Et que l'appel de l'un soit pour l'autre un signal
Qui l'invite au même partage.
Aussi, Biemann, tu vois qu'avecque ton rival,
Jusqu'au nombre des prix ici tout est égal:
Son éloge est le tien, je t'en donne le gage.

Si dans quelque escarmouche il eut de l'avantage,
Console-t'en : le célèbre Annibal,
Cédant d'un pas au vainqueur de Carthage,
N'en fut pas moins grand général.

Voici l'éloge qui fut adressé, en 1822, par un des acteurs à celui qui devait être un jour Monseigneur Marilley. Il avait été composé par son professeur, P. Moura, plus tard Dom Placide, directeur de la Maigrange :

Eh quoi ! tu viens d'entrer dans la noble carrière,
Et déjà l'on te voit si loin de la barrière.
Tes vertus, tes talents, ton application
Ont toujours excité notre admiration.
Ce n'est qu'un jeu pour toi de remporter la palme,
Au milieu du combat toujours on te vit calme.
Ta contenance ferme alarme tes rivaux ;

.....
Que ton triple triomphe, en redoublant la crainte
Que tes constants succès ont sur eux tous empreinte,
Augmente, s'il se peut, ton invincible ardeur.
Courage ! continue à cultiver ton cœur,
Parcourant en géant les sentiers de la gloire,
Et mérite une place au temple de Mémoire !

La vie humaine.

La vie humaine est une corde
Sur laquelle on va pas à pas.
Le plus adroit sur cette corde
Est celui qui n'y bronche pas.
Pour bien marcher sur cette corde,
Et s'y tenir sans s'effrayer,
Il faut toujours sur cette corde
Prendre l'honneur pour balancier.

PENSÉES.

S'abandonner à la colère, c'est souvent venger sur soi la faute d'un autre.

L'accueil est un thermomètre qui indique les degrés de la fortune; il descend à la glace devant l'homme sans le sou.

La peur est un microscope qui grossit le danger.

Quand il s'agit de payer, un musicien est rarement en mesure.

Une once de vanité gâte un quintal de mérite.

Les rides sont des sentiers où les illusions qui s'en vont rencontrent l'expérience qui vient.

Un homme de cœur et d'esprit ne fait jamais fortune que par hasard.

Tout cœur à ses chagrins secrets que le monde ne connaît pas; souvent on appelle un homme froid quand il n'est que triste.

Les belles femmes se fâchent si on les regarde, et s'indignent si on ne les regarde pas.

Pour entrer en procès, il faut, un préalable, payer une paire de gants à son avocat, en attendant qu'on lui laisse sa dernière chemise.

Mourir dans la pauvreté, ce n'est rien; c'est y vivre qui est si difficile.

Un homme poli est un homme qui écoute avec intérêt les choses qu'il connaît, dites par quelqu'un qui ne les connaît pas.

Où la politique va se nicher!

Le fils d'un bon bourgeois tombe malade. Vite on appelle un médecin qui accourt et s'écrie: — C'est grave! très grave! et à moins d'un remède radical... — Radical! jamais! s'écrie le malheureux père en bondissant.

Le médecin sourit, puis se reprenant: — Oui, décidément un remède souverain est de rigueur. — Ah! cher docteur, souverain, de tout mon cœur; mais radical, jamais!

Toujours meilleur marché.

Mon mari s'est foulé le genou; auriez-vous la bonté monsieur le docteur, de me prescrire un remède... mais pas cher. — Tenez, ma bonne femme, allez avec cette ordonnance à la pharmacie: cela vous coûtera 1 fr. 20 tout au plus. — Jossmaria! monsieur le docteur, où trouver une pareille somme? — Eh bien! demandez tout simplement pour 50 centimes d'opodeldoc: cela fera le même effet. — Même ces 50 centimes, mon Dieu, je ne les ai pas. — Dans ce cas frottez simplement longtemps avec la main la partie malade: cela ne vous coûtera rien, et l'effet sera à peu près le même.

Le Lac-Noir.

O lac! dans ton bassin d'ébène,
La montagne, comme une reine,
Mire ses sapins et ses fleurs,
Ses sourires et ses colères,
Ses cascades et ses tonnerres
Et ses beautés et ses horreurs!

Le ramier descend sur ta rive;
La libellule fugitive
Voltige au-dessus de tes eaux ;
Et la sarcelle gracieuse
Avance sa tête soyeuse
De sa verte île de roseaux.

Les rochers de tes noirs rivages
Sont pleins de bruits doux ou sauvages
Répétés d'échos en échos ;
Et dans tes anses solitaires,
Sous les grands arbres centenaires
En dormant expirent tes flots.

Sur ton eau qui toujours repose,
Tu berces le nuage rose,
Tu berces le soleil, l'azur ;
Et l'oiseau, le chêne, la rose,
Le buisson vert, la plante éclore,
En tremblant, baisent ton front pur.

Tel qu'un roi dont la main égrène
Dans une coupe aux bords d'ébène
Les perles d'un collier brillant,
Dieu, chaque soir, détache et sème
Les astres de son diadème
Dans ton bassin étincelant.

Que ton onde est calme et paisible!
La brise d'un frisson visible
Ride à peine ton long manteau ;
Tes flots n'ont jamais de tempête,
Et quand l'orage est sur ta tête,
Tu sommeilles dans ton berceau!

BIOGRAPHIE.

M. Weck-Reynold.

LES ÉTRENNES FRIBOURGEOISES de 1881 étaient à peine sorties de presse, apportant à leurs lecteurs le tribut des regrets unanimes que venait de susciter au sein de la famille fribourgeoise la perte récente de plusieurs de ses membres les plus aimés et les plus méritants, qu'un nouveau deuil venait contrister nos cœurs, que déjà une belle et noble existence disparaissait par la mort si imprévue, si rapide, si regrettable de M. Louis Weck-Reynold, vice-président du Conseil d'Etat et député au Conseil national. Tous les journaux, non-seulement du canton de Fribourg, mais de la Suisse entière, se sont empressés de rendre un hommage aussi profond que mérité à l'éminent homme d'Etat, et les obsèques qui lui ont été faites ont prouvé, d'une manière plus éclatante encore, que les cantons confédérés, comme les populations fribourgeoises, rendaient justice à ses vertus, à ses talents et à ses nombreux services. Notre tâche se bornera donc à jeter encore sur sa tombe quelques fleurs de regret et de vifs souvenirs.

M. Louis Weck est né le 5 octobre 1823; il était le fils aîné de M. François Weck, préfet de Morat, et plus tard président du tribunal d'appel, et de Mme Pauline, née Fontaine, nièce du chanoine Fontaine de savante mémoire.

Bourgeois de Fribourg, Bœsingen et Pierrafortscha, il appartenait à l'une des plus anciennes familles patriciennes de Fribourg et compta parmi ses ancêtres des baillis, des bannerets et des avoyers, ainsi que des officiers au service de France et de Gênes. Son grand-père assista à la fameuse bataille de Rosbach, où les Français furent battus par les Prussiens en 1757.

M. L. Weck fit ses études littéraires au collège St-Michel de Fribourg, qui était, à cette époque, confié aux PP. Jésuites, fréquenta (1844-1845) les cours de droit du D^r

Bussard, et se voua ensuite tout entier à l'agriculture et au soin de son domaine de Bonnes-Fontaines.

Membre actif de la Société d'agriculture de la Suisse romande et secrétaire de la Société cantonale, il se trouva de bonne heure en contact avec les hommes et les choses, mais il se tint éloigné de toute politique active jusqu'à la mort de son frère Rodolphe. Ce fut sans doute dans ce temps de loisirs toujours actifs et laborieux, que M. L. Weck s'initia, par de sérieuses lectures et de profondes études, aux vastes connaissances dont il donna plus tard tant de preuves dans les Conseils et dans une foule de questions dont aucune ne lui parut étrangère.

M. L. Weck débuta dans les fonctions civiles comme secrétaire de l'Administration générale et de la Chambre des pauvres, emploi modeste auquel il fut appelé le 30 mars 1847 par le Conseil communal de la ville de Fribourg. C'est à cette époque qu'il épousa, le 9 août 1847, M^{lle} Othilde de Reynold, fille de feu Frédéric de Reynold, de Cressier.

Nous ne parlerons pas de la carrière militaire de M. L. W. (1854-1870), ni de nombreuses circonstances concernant surtout sa vie privée; l'exiguité de notre cadre ne nous permet d'entretenir nos lecteurs que de l'homme public et des éminents services que, comme tel, il a rendus à son pays.

Dans les années 1854-1857, un immense élan de la population fribourgeoise réclamait le chemin de fer pour Fribourg. Toutes les opinions, sans distinction, se trouvaient d'accord, et ce sera toujours pour nous un honneur et un incontestable mérite d'avoir été unis et de n'avoir reculé devant aucun sacrifice. Dans ces circonstances difficiles, M. Rodolphe Weck, frère puîné du défunt, fut nommé député de la Singine en 1857 et, la même année, membre du Conseil d'Etat et directeur des Finances, poste ardu et épineux s'il en fut jamais. Le nouvel élu prouva bientôt qu'il n'était pas au-dessous de la confiance que le Grand Conseil et le pays avaient mise en lui. En 1858, M. Rodolphe Weck avait négocié à Bâle l'emprunt de seize millions,

décroté le 18 juin 1860, pour sauver la compagnie d'Oron de la faillite et assurer la construction du chemin de fer *Lausanne-Fribourg-Berne*. L'emprunt se heurtait à des difficultés paraissant insurmontables, et, après de réels services rendus dans ce poste ingrat et dans toute la limite de son bon vouloir et de ses facultés, M. Rod. Weck succomba aux fatigues et aux soucis de tout genre de son entreprise, le 17 septembre 1861, profondément regretté du Gouvernement et du pays.

Il ne suffisait pas de pleurer la perte irréparable que le canton venait de faire. Il fallait trouver un homme capable de succéder à M. Rodolphe Weck et de mener à terme l'immense tâche entreprise. Ce fut son frère Louis que choisit le Grand Conseil (2 octobre 1861) avec un tact qui fait honneur à cette assemblée.

Mais l'élu était un *Cincinnatus* inconnu à une bonne partie du public, qui ne manqua pas de critiquer ce choix : Comment donc ! Quand il faut un financier rompu aux affaires, on va chercher un simple agronome qui n'a jamais fait parler de lui, qui se consacre exclusivement aux soins de sa famille et de son domaine ! Vrai est-il que l'élu, qu'on taxait même de rusticité, était protégé contre une critique inconsciente par une vie et une conduite exemplaires.

Integer vitæ celeris que purus, comme l'homme d'Horace, M. L. Weck succéda donc à son frère cadet au Conseil d'Etat et à la Direction des Finances. Certes, la tâche n'était pas facile. Il se mit, à son tour, résolument à l'œuvre, œuvre colossale ! Un petit peuple de 109,000 âmes de population allait assumer une dette de 44 millions, soit fr. 438 par tête, dette plus écrasante que la dette anglaise ! Le canton avait pris à sa charge l'entreprise grandiose du chemin de fer de Lausanne à Fribourg et à la frontière bernoise et de Genève à Versoix. Les ressources de l'Etat étaient épuisées, les nouveaux emprunts n'étaient point couverts. Le crédit était bien près de succomber ; il fallait lutter contre les puissantes compagnies du Central et du Nord-Est d'une part, de l'Ouest et du Paris-Lyon-Méditer-

ranée de l'autre, contre les antipathies des Etats de Berne et de Vaud, contre les maisons de banque et une forte minorité des Chambres fédérales, enfin contre une partie de nos propres concitoyens qui se voyaient, avec peine, frustrer du chemin de fer Berne-Morat-Payerue-Yverdon.

M. Weck, élu député au Grand Conseil, le 1^{er} décembre 1861, par le district de la Singine, qui depuis lors lui est toujours resté fidèle, présenta, dès la session de mai 1862, le projet de loi sur l'enregistrement. Il le défendit du premier coup contre des préventions généralement hostiles, avec un tel talent primesautier d'organisation et de dialectique, qu'il fit adopter la loi malgré l'impopularité qu'entraîne toujours avec elle une mesure fiscale. La loi était si bien faite qu'il n'y fut fait, dès lors, que très peu de modifications essentielles. Grâce à ces nouvelles ressources et à l'élévation du taux de l'impôt; grâce aussi au concours des villes de Fribourg, de Lausanne, des maisons de banque Tschann-Zerleder, de Berne, et Marcel, de Lausanne, l'Etat put trouver les millions nécessaires à l'achèvement des travaux, la conservation des concessions et enfin l'ouverture de la ligne.

Jusqu'ici, M. L. Weck n'avait fait que satisfaire aux fonds nécessaires et les fournir à la compagnie.

Dès 1863, il fut nommé membre de la Commission de surveillance des intérêts de l'Etat vis-à-vis des chemins de fer, puis membre du Conseil d'administration, puis enfin président du comité de direction de la Suisse-Occidentale. Il amena, le 12 novembre 1863, la cession du chemin de fer d'Oron à l'Etat; le 20 juin, la cession du Genève-Ver-soix; le 19 mai 1864, il présentait la loi organique du chemin de fer; le 14 juin, une convention avec l'Etat de Vaud, qui renonçait ainsi à son attitude hostile; le 27 juin 1864, l'acte d'association des chemins de fer de la Suisse-Occidentale était conclu.

Ces transformations successives étaient en très grande partie l'œuvre de M. Weck. Son crédit personnel amenait en même temps la conclusion de l'emprunt de 14 millions en 1864.

Dès ce moment, la situation financière du canton était consolidée, son crédit relevé et fondé, et on sait qu'un cri unanime d'admiration s'éleva de la Suisse entière pour l'habile directeur et le vaillant petit peuple qui avaient accompli de telles merveilles en si peu d'années. Nous n'avons pas à discuter ici si tel impôt, telle mesure fiscale, telle institution était, ou non, sujette à une critique plus ou moins fondée. Il faut prendre les choses de plus haut : ce succès inespéré, cette gloire fribourgeoise de n'avoir pas succombé dans cette lutte formidable, revient en plus grande partie, sinon tout entière, à la personnalité de l'homme d'Etat si distingué, sur la tombe duquel tous, sans distinction de parti comme sans récrimination, nous tenons à jeter un juste hommage de regret et de précieux souvenir.

La consolidation du crédit permit de songer à de nouvelles entreprises au dehors et au dedans. Ainsi, en 1865, création de la ligne Bulle-Romont; en 1867, abaissement ou correction des eaux du Jura; concession de la ligne Rosé-Payerne-Estavayer-Yverdon, transformée plus tard en ligne longitudinale et transversale de la Broye en 1872. Nous ne pouvons que glisser sur la construction d'un immense réseau de routes, qui desservira bientôt toutes les contrées du canton; sur les bâtiments de Marsens, sur les casernes de Pérolles, etc. Il y a équité et justice à reconnaître que, si notre petit canton a pu supporter autant de charges écrasantes, il faut l'attribuer à la confiance qu'inspirait à tous M. Weck, et aussi à l'appui énergique que lui prêtaient toutes les populations fribourgeoises et leurs représentants.

La création, de la Caisse d'amortissement en 1867, le traité de fusion et le nouvel emprunt de 14 millions en 1872, enfin la conversion des dettes en 1879 furent un premier couronnement de l'édifice si laborieusement construit. La diminution partielle de quelques impôts, certaines améliorations des services publics en ont été la conséquence et l'espérance fondée de nouvelles ou prochaines en expectative ou en *desiderata*.

Nous nous sommes peut-être trop appesanti sur les services rendus au pays par M. Weck; il y aurait une suprême injustice à ne pas rappeler aussi avec quel soin il étudiait toutes les questions législatives, économiques, administratives. Procédures, code rural, loi sur les communes ou les écoles, questions d'impôts, de routes ou du contentieux administratif, il les discutait toutes avec une logique, une clarté, une profondeur de vues, une élévation de jugement, enfin avec les qualités qui seules caractérisent et qualifient un véritable homme d'Etat. Constamment sur la brèche, éclairant les débats avec une voix prépondérante dans les Conseils, mais toujours avec une conviction arrêtée et une sincérité que ses adversaires mêmes se plaisent à reconnaître, M. Weck, rigide dans l'application des lois, était d'une extrême bonté avec tous ceux qui avaient recours à lui.

Suivrons-nous maintenant M. Weck dans les Conseils de la nation suisse? Doué de tant de qualités remarquables, il devait nécessairement y être apprécié à sa haute valeur. Député au Conseil des Etats le 22 novembre 1863, en remplacement de M. Fracheboud, député au Conseil national le 31 octobre 1866, il ne tarda pas à se faire écouter et souvent à faire prévaloir son opinion dans les affaires politiques et administratives de la Confédération. Disons-nous l'influence qu'il s'y était acquise? le silence respectueux avec lequel ses adversaires politiques écoutaient sa parole claire et nette, ses arguments toujours logiques et entraînants? Les recès fédéraux et les actes de nos assemblées en font foi.

Membre de la Commission de révision du Conseil national, il défendit avec autorité et talent les principes fédéralistes, catholiques et conservateurs; il contribua à l'amélioration de bon nombre d'articles de la Constitution fédérale, fut plusieurs fois membre des Commissions de gestion ou de budget, membre de la Commission chargée d'élaborer la loi militaire fédérale. Ses propositions, si heureusement conciliantes dans la question délicate du Gothard, eurent la chance de réunir les fractions si divi-

sées de l'Assemblée. On sait qu'en la session d'hiver de 1878, il obtint 52 voix pour un siège au Conseil fédéral, dont il eût probablement été membre s'il n'eût appartenu au canton de Fribourg et au culte catholique; il fut toujours le défenseur convaincu de ses principes et ne transigea jamais sous ce rapport avec ce qu'il estimait être son honneur et son devoir.

Résumons en deux mots cette esquisse encore bien incomplète de la vie de notre éminent homme d'Etat.

Comme directeur des finances, M. Weck a relevé le canton de Fribourg d'une crise où celui-ci devait inévitablement sombrer. Comme magistrat fédéral, il a toujours fait et cherché le bien de la patrie de toute la force de sa conviction et de son talent. Honneur à sa mémoire vénérée!

M. Louis Weck-Reynold, décédé dans la nuit du 27 au 28 novembre 1880, a été inhumé le 1^{er} décembre avec une pompe dont Fribourg gardera longtemps le souvenir.

Maximes.

Il y a une élévation qui ne dépend pas de la fortune; c'est un certain air qui nous distingue et qui semble nous destiner aux grandes choses; c'est un prix que nous nous donnons imperceptiblement à nous-mêmes. C'est par cette qualité que nous usurpons les déférences des autres hommes; et c'est elle d'ordinaire qui nous met plus au-dessus d'eux que la naissance, les dignités et le mérite même.

LA ROCHEFOUCAULD.

Rien n'arrive que par la providence de Dieu et Dieu fait tout pour ses élus. Soit donc qu'un empire se fonde ou s'écroule, qu'un soleil s'éteigne ou s'allume, que le vent souffle de l'orient ou de l'occident, attendez toujours Dieu; c'est toujours Dieu qui arrive, encore que la poussière soulevée par son passage nous dérobe longtemps sa figure et son secret.

LACORDAIRE.

LE RETOUR AU VILLAGE

OU

La croix de Pierre.



Il y a en Bretagne un petit village qui se trouve sur la route qui va de Brest à Roscoff, et qu'on appelle Saint-Paul.

Ce petit village est dans une admirable position. Il est jeté au milieu des arbres, comme un nid; il a une église qui rivaliserait avec la cathédrale de Strassbourg et de Chartres. Dieu et les hommes ont fait pour lui tout ce qu'ils ont pu. Ajoutez à cela que l'idée qu'on est en Bretagne augmente de beaucoup le charme et la poésie du site. Les pays historiques ont sur les autres cet avantage que, quand même la nature n'a rien fait pour eux, ils sont cependant remarquables, et que, si

petite que soit la concession qu'elle leur ait faite, ils deviennent tout de suite curieux à voir, et sont éternellement visités.

Si, au mois de septembre 1839, à l'heure où la nuit commence, vous aviez pris le petit sentier qui se trouve à l'ouest de Saint-Paul et qui semble devoir mener à Morlaix, d'abord vous auriez suivi un sentier charmant, mélancolique comme la rêverie, frais et ombreux comme un val de Normandie; puis vous auriez vu passer à côté de vous un paysan gros et gaillard, vêtu d'une veste et d'une culotte de toile, chaussé de guêtres longues, couvert d'un chapeau à larges bords, portant enfin le costume traditionnel de la Bretagne, marchant à grands pas, tenant une large faux et chantant à tue-tête ce refrain bien connu :

J'suis né natif du Finistère ;
A Saint-Paul je reçus le jour.
Mon pays est l'plus beau de la terre,
Mon clocher l'plus beau d'alentour.

Aussi j' l'aimais
Et j' l'admirais,
Et tous les jours qu'Dieu faisait,
J'me disais.....
Qu' j'aime ma bruyère
Et mon clocher à jour !

Et tout en chantant, ce paysan interrogeait du regard les massifs auprès desquels il passait, comme si sa voix eût dû faire sortir quelque chose ou quelqu'un de ces massifs.

Puis, voyant que rien ne répondait à sa voix, il reprit !

Mais quand on m' dit que pour la guerre
Il fallait quitter mes amours,
Ma métairie et mon vieux père,
Et partir au son des tambours,
Dam' j' leur dis net !
Ah ! j' n'entends guet !

Ah ! j' n'entends guet ! j' n'entends guet ! j' n'entends guet !
J'aime mieux ma bruyère
Et mon clocher à jour !

A peine avait-il prononcé le dernier mot du dernier vers, qu'un sifflement se fit entendre auprès de lui, et qu'en l'entendant, il s'arrêta et se mit à siffler à son tour.

« Est-ce toi, Kadec ? dit une voix.

— Oui. Où es-tu ?

— Derrière les broussailles. Puis-je me montrer ?

— Oui ; il n'y a personne sur la route. »

Alors un jeune homme vêtu comme Kadec écarta les branches et tendit la main au paysan.

« Tu as ton manteau ? lui dit celui-ci.

— Oui !

— Très-bien ; rabats ton chapeau sur tes yeux, jette ton

manteau sur tes épaules, et ne crains rien, personne ne te reconnaîtra.

— Il n'y a rien de nouveau à Saint-Paul ?

— Rien. Tu dois avoir faim ?

— Passablement.

— Hâte-toi : Kette et ta mère t'attendent pour souper.

— Que t'a dit Kette ?

— Elle m'a dit seulement : Cousin Kadec, allez délivrer Yvon.

— Avait-elle l'air triste ?

— Un peu.

— C'est ainsi depuis quelques jours. Sais-tu d'où lui vient cette tristesse ?

— Ma foi, non ; tu le sauras plus facilement que moi, toi, son fiancé. Allons, dépêche-toi. La lune va se lever. Tâche de rentrer au village avant que dame Phœbé n'écarte ses rideaux, comme disent ceux qui ne parlent pas comme tout le monde. »

Yvon jeta son manteau sur ses épaules, rabattit son chapeau sur ses yeux, et après avoir serré la main de son compagnon, il lui dit :

« Je te verrai demain, n'est-ce pas ?

— Demain, de bonne heure ; mais sois prudent !

— Ne crains rien pour moi. »

Yvon et Kadec se séparèrent.

Le premier suivit en silence le chemin de Saint-Paul, le second entonna son troisième couplet, et bientôt sa voix se perdit dans l'espace.

Vingt minutes après, Yvon frappait à la porte d'une chaumière qui se trouvait et qui se trouve encore à une portée de fusil des premières maisons du village.

« Qui est là ? demanda une voix avant d'ouvrir.

— Moi, mère, répondit Yvon en donnant à sa voix une intonation qui devait le faire reconnaître.

La porte s'ouvrit, et le jeune homme se trouva devant une vieille femme qui s'écria en le voyant :

« Entre vite, cher enfant. On ne t'a pas vu ?

— Non, ma mère.

— Tu en es bien sûr ?

— Sois tranquille. »

La vieille femme referma la porte après avoir regardé à droite et à gauche de la route si quelqu'un avait vu entrer son fils... mais la route était déserte.

La salle dans laquelle venait d'entrer Yvon était une de ces salles basses décrites si souvent, carrelées, lambrissées, avec une grande cheminée dans laquelle on peut tenir debout, et où brûlait à cette heure une énorme falourde qui flambait avec de joyeux craquements.

Une jeune fille était assise auprès de cette cheminée et paraissait plongée dans une profonde rêverie, à en juger du moins par sa pose ; car elle avait ses coudes sur ses genoux et sa tête dans ses mains.

« Eh bien ! Kette, tu ne me dis rien ? fit le jeune homme en s'approchant d'elle.

— Ah ! c'est vous, mon cousin, répondit celle-ci, je ne vous avais pas entendu entrer. »

Et en disant cela elle levait sur le nouveau venu de grands yeux noirs qui affectaient l'indifférence. Cette jeune fille était belle d'une beauté fière et originale. Son teint était brun, ses dents étaient blanches, ses cheveux noirs. Elle était vêtue simplement, mais avec toute la coquetterie de la simplicité. Comme l'avait dit Kadec, elle semblait triste.

Yvon, en entendant la réponse qu'elle lui fit, attachait sur elle un regard inquiet.

« C'est ainsi que tu me reçois, cousine ; ce n'est pas bien !

— Vous devez avoir faim, Yvon, je vais vous donner à souper, ou plutôt aider ma tante à vous préparer votre repas, car elle a déjà fait la moitié de l'ouvrage.

— C'est inutile ; je ne mangerai pas.

— Pourquoi ? demanda la mère.

— Parce que je n'ai pas faim, » répondit le jeune homme avec humeur en jetant au bout de la salle son chapeau et son manteau.

La mère s'arrêta au milieu de ses préparatifs.

« Moi qui t'avais préparé un si bon petit souper, dit-elle, et qui comptais le partager avec toi.

— Je vous remercie, ma mère. Dites à Kette de me mieux recevoir quand elle voudra que je mange.

— Kette est une enfant, reprit la vieille femme, qui ne sait pas ce qu'elle fait. Voyons, viens t'asseoir à côté de moi, mon garçon. Après la journée que tu as passée, tu dois avoir besoin d'un bon repas et d'un bon lit. Dépêche-toi donc de manger afin de pouvoir dormir. »

Yvon prit un escabeau et vint se mettre à table ; mais il était facile de voir que c'était plutôt pour faire plaisir à sa mère et éviter une discussion que pour prendre la nourriture qu'elle lui offrait, car il appuya ses coudes sur la table et toucha à peine à ce que sa mère lui servit.

« A quelle heure repartiras-tu demain ? demanda la mère d'Yvon à son fils.

— Avant le jour,

— Où passeras-tu la journée ?

— Où je l'ai passée aujourd'hui.

— Du reste, tu n'as plus que patience à prendre. Dans deux ou trois jours, tout sera fini, et tu pourras librement revenir à la maison. Soupes-tu, Kette ?

— Non, ma tante. »

A la fin de ce repas, assez triste, chacun se sépara ; la mère après avoir embrassé son fils, la cousine après avoir froidement dit bonsoir à son cousin. Les deux femmes prirent un escalier de bois et rentrèrent chacune dans leur chambre. Yvon traversa une cour au bout de laquelle il ouvrit une porte, qui était celle de la pièce où il devait coucher.

Mais au lieu de prendre du repos comme sa mère le lui avait conseillé, le jeune homme s'assit d'abord sur son lit, puis il se promena à grands pas. Il semblait en proie à une grande inquiétude, et de temps en temps il murmurait des paroles sans suite. Il en était là de son monologue et de son agitation, quand un violent coup de vent ouvrit sa porte, qu'il n'avait pas bien fermée, et éteignit sa lampe.

Malgré lui, Yvon poussa un cri ; et si quelqu'un eût entendu ce cri, il se fût dit : Cet homme n'est pas brave.

En effet, le jeune Breton se mit à chercher à tâtons sa lampe éteinte, son cœur battait avec violence, il retenait sa respiration, et il était, enfin, dans cet état où jette une peur instantanée.

Quand il eut trouvé ce qu'il cherchait, il traversa la cour afin d'aller rallumer sa lampe au foyer de la salle où il avait soupé.

Quand il rentra dans cette salle, il y vit de la lumière, et il y entendit du bruit. Il hésita s'il entrerait. Enfin il hasarda un œil, et aperçut Kette qui faisait un paquet et qui de temps en temps essuyait une larme.

« Que faites-vous là, Kette ? » dit-il en entrant.

La jeune fille tressaillit à ce bruit auquel elle ne s'attendait pas, et regardant son cousin, elle lui dit :

« Vous le voyez, Yvon, je fais mon paquet.

Vous partez ?

— Oui.

— Quand ?

— Demain.

— Et où allez-vous ?

— Où Dieu voudra me mener.

— Comment ! vous quittez la chaumière pour toujours ?

— Oui, pour toujours.

— C'est une plaisanterie que vous faites ou un rêve que je fais.

— Du tout, mon cousin, vous êtes bien éveillé, et je ne plaisante pas. »

Le jeune homme sembla atterré.

« Mais d'où vous vient cette résolution ? reprit-il. Est-ce cela que vous m'aviez promis, ou avez-vous oublié vos serments ? continua Yvon en déposant sa lampe sur la table et en s'approchant de sa cousine. Kette, ne te rappelles-tu pas que nous sommes fiancés et que mon bonheur dépend de notre mariage ?

Yvon, répliqua la jeune fille avec calme et dignité, qu'avez-vous fait aujourd'hui ?

— J'ai passé la journée dans le bois voisin.

— Cherché et caché comme un voleur. » Yvon pâlit.

« Et pourquoi, vous, un homme, vous cachez-vous ainsi ?

— Tu le sais bien, Kette, parce que je ne veux pas suivre mon régiment.

— Et pourquoi ne voulez-vous pas partir ?

— Parce que je souffrirais trop de vous quitter, ma mère et toi.

— Vous mentez, mon cousin. Vous ne voulez pas partir parce que vous avez peur, et moi je pars parce que je ne veux pas d'un poltron pour mari. »

Yvon courba la tête et ne répondit rien.

« Mon cousin, continua la jeune fille, quand on veut être heureux en ménage, il faut non-seulement être aimé de la femme qu'on épouse, mais il faut en être respecté. Il faut lui donner l'exemple de la force et du courage, pour qu'aux jours de l'épreuve et de l'adversité cet exemple la fasse forte et persévérante. Pour être heureux, il faut n'avoir ni crainte ni remords dans la conscience, et si je vous épousais maintenant, nous serions malheureux ; c'est pour éviter cela que je pars. »

Le Breton balbutia quelques mots.

« L'homme, reprit Kette d'une voix ferme, qui n'a pas rempli ses devoirs de citoyen envers la patrie ne remplira pas ses devoirs d'époux envers sa femme, de père envers ses enfants. Je vous aimais, Yvon, mais je vous aimais brave, noble et généreux, parce que je sentais en moi des instincts pareils. J'aimais Yvon tant qu'Yvon se montrait en plein soleil et chantait en plein air ; mais je n'aime pas l'Yvon qui se cache tout le jour, qui tremble au bruit des fusils, et qui ne rentre qu'à la nuit comme un larron. Voilà pourquoi j'étais triste à votre retour, voilà pourquoi je ne serai plus ici demain.

— Rester huit ans séparé de ma mère et de toi, Kette, c'est impossible.

— Ainsi, vous aimez mieux ne plus me revoir du tout ?

— Tu ne partiras pas ; n'est-ce pas, Kette ?

— Je partirai dès que le jour se lèvera.

— Que vais-je devenir, mon Dieu ? »

Et le jeune homme, prenant sa tête dans ses mains, pleurait abondamment.

« Votre sang breton ne vous dit donc rien ? reprit la jeune fille avec enthousiasme. Comment ! quand tous vos amis d'enfance partent le sac sur le dos et le fusil au bras, vous, vous avez le courage de vous cacher et de les laisser partir seuls, et vous voulez que je vous respecte et que je vous aime ? Je suis la fille d'un Breton qui est mort pour son pays, et je n'épouserai jamais un homme qui aura déserté ses drapeaux. Songez donc à l'avenir, Yvon, continua la jeune fille en adoucissant sa voix et en redevenant femme. Songez donc au plaisir et à la gloire qu'il y a à pouvoir se dire qu'on a fait son devoir, et qu'on n'a rien à se reprocher. On reste huit ans loin du pays, c'est vrai ; mais aussi, quand on revient, tout le pays va à votre rencontre ; le soir, assis autour du foyer, les femmes et les enfants écoutent les récits du soldat revenu : on a de nobles blessures, mais on porte dans la poitrine une conscience pure et sur le cœur une croix gagnée. On est envié, fier, heureux. On est respecté de ses enfants, admiré de ses camarades, aimé de tous.

— Et si l'on ne revient pas, Kette ? murmura Yvon.

— Eh bien, si l'on ne revient pas, on meurt en pensant à ceux que l'on aime et auxquels un jour Dieu vous réunit. Comment permettez-vous qu'une femme vous dise de pareilles choses ? J'en rougis de honte. Tenez, Yvon, vous finirez mal.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire qu'un jour vous serez reconnu, arrêté comme réfractaire, fusillé, et que personne ne vous regrettera, car personne ne regrette les cœurs lâches. Au lieu de cela, si vous partez, Yvon, si vous vous rendez digne de votre nom de Breton, si vous avez confiance en Dieu, nous le priérons tant, votre mère et moi, qu'il vous protégera, et que vous reviendrez, qui sait ? peut-être plus tôt que vous ne pensez. Alors vous pourrez lever haut la tête, et

je vous épouserai en souriant, et devant tout le monde. Quand la nature n'a pas mis dans le cœur de l'homme les nobles enthousiasmes et tous les courages, les sentiments qu'elle lui a refusés doivent lui venir de la femme qu'il a choisie. Vous m'aimez, Yvon, je le crois, j'en suis certaine ; mais vous m'aimerez bien davantage quand j'aurai fait de vous un homme fort, et de notre mariage une récompense. Voyons, Yvon, réfléchissez. Vous ne voudriez pas d'une femme à qui vous auriez quelque chose à reprocher : vous ne pouvez pas non plus vouloir d'une femme qui aurait un reproche à vous faire. Promettez-moi, continua la jeune fille en faisant sa voix plus douce pour ne pas trop brusquer cette nature tardive, promettez-moi que demain vous partirez, que vous irez rejoindre vos camarades, votre drapeau, que vous ferez votre devoir de soldat, ce qui me sera une garantie pour l'avenir et une preuve de votre affection. Vous verrez avec quelle joie vous me tendrez la main au retour et combien vous serez fier de moi. Pendant ce temps, je soignerai bien votre mère, nous causerons de vous toute la journée. Dieu vous la gardera de longues années encore après votre retour. Vous nous écrirez. Nous lirons vos lettres à nos amis, le soir ; vous nous apprendrez vos exploits, vos batailles, vos victoires. Vous nous ferez le récit de vos bivouacs, vous nous ferez part de votre avancement. Nous rirons et nous pleurerons en lisant tout cela. Puis un jour Kadec viendra nous dire que vous revenez ; vous porterez un bel uniforme ; vous serez officier, peut-être ; vous aurez obtenu un congé pour venir m'épouser. Nous partirons avec votre mère pour la ville où vous serez en garnison. Les femmes envieront mon mari, et je vous aimerai tant que tous les hommes souhaiteront d'avoir une femme comme moi. Voyons, ami, est-ce décidé, partirez-vous ? »

Yvon, les larmes aux yeux, se leva sans rien dire. Mais il est rare, si basse que soit sa nature, qu'un homme ne soit pas prêt à faire quelque chose de généreux quand il lui vient des larmes.

« Eh bien ? continua Kette en prenant la main de son cousin et en lui souriant.

— Eh bien ! répondit le jeune homme, je ferai tout ce que vous voudrez, Kette. »

La jeune fille poussa un cri de joie.

« Vous me le promettez ? dit-elle.

— Je vous le promets.

— Ecoutez, Yvon, vous savez combien sont solennels les serments des Bretons. Venez avec moi. Au détour de la route, il y a une croix de pierre devant laquelle je me suis agenouillée bien souvent, et où j'ai prié pour mon père. Nous ferons en face de cette croix notre double serment ; vous, celui de partir et de combattre vaillamment pour votre pays ; moi, celui de vous attendre et d'être votre femme à votre retour.

— Vous le voulez absolument, Kette ? dit le jeune homme qui retombait malgré lui dans ses instincts premiers et qui hésitait encore un peu.

— Oui, mon ami, je le veux. »

Les deux jeunes gens sortirent de la chaumière, et à la lueur de la lune qui éclairait le chemin, ils se rendirent à la croix de pierre si connue de Kette. Là, ils s'agenouillèrent tous deux, et quand ils revinrent ils avaient échangé un serment solennel, sur lequel ni l'un ni l'autre n'eût osé revenir.

Le lendemain, la jeune fille se chargea d'annoncer à sa tante la nouvelle du départ de son fils. La pauvre femme pleura beaucoup, mais elle finit par se rendre aux bonnes raisons que lui donna Kette, à l'espérance qu'elle reverrait un jour son fils, et surtout à la crainte qu'il ne fût arrêté comme réfractaire. C'était surtout quand cette idée lui venait qu'elle disait au conscrit : « Pars, mon enfant, pars vite ! »

Lorsque Kadec revint le lendemain matin, il fut bien étonné de cette résolution qui avait été prise pendant la nuit, et quand il accompagna Yvon avec Kette et sa mère jusqu'au bout du village, il ne songea guères à chanter son refrain accoutumé.

Enfin, Yvon partit, et les deux femmes rentrèrent chez elles, l'une fière, l'autre bien triste.

A dater de ce jour leur existence fut complètement changée. Il fallut à Kette tout le courage et toute la force de volonté qu'elle avait pour soutenir la mère d'Yvon, qui, sans elle, fût morte de désespoir. Cependant, peu à peu, elle s'habitua à cette absence. Quelques lettres arrivèrent, tristes d'abord, puis un peu plus gaies ; puis, comme le cœur se familiarise avec tout, il vint un moment où la vieille femme pouvait rester un mois sans recevoir de nouvelles de son fils, tant elle avait confiance en Dieu et en Kette, qui lui répétait sans cesse :

« Je vous assure, ma bonne mère, qu'il reviendra officier, avec de grandes moustaches, un grand sabre, une grande croix d'honneur, et un grand cheval. »

Les jours, les semaines, les mois, les années se passèrent ; les lettres d'Yvon étaient devenues telles que Kette avait prédit qu'elles deviendraient. On n'avait jamais vu un soldat si enchanté de faire la guerre. Il était parti pour l'Afrique. Il était entré un des premiers à Constantine ; et un jour on avait reçu à Saint-Paul une lettre ainsi conçue :

« Ma bonne mère, j'ai un grand coup de sabre dans le beau milieu de la poitrine ; c'est pour cela que je ne t'en écris pas plus long. Mais je t'envoie, pour te consoler, un morceau du ruban rouge que le maréchal a mis à ma boutonnière, et un certificat du chirurgien qui assure que je serai guéri dans quinze jours. »

Vous devez comprendre que cette lettre fut accueillie à la fois par des larmes et des cris joyeux. Tout le monde embrassait la vieille mère, qui pleurait d'attendrissement et d'orgueil.

« Je l'avais bien dit moi, répétait Kette, qu'Yvon serait un fameux soldat.

— Ce n'est pas comme moi, disait Kadec ; et il se mettait à chanter :

La gamelle ne m' profitait guère,
Et j' dégénérais de jour en jour.
En marchant j' restais en arrière,
M'arrêtant à chaque détour.

Et puis j' pleurais
Et j' répétais :
Qui qu'aurait dit, Yvonne,
Qu' tu mourrais
Sans revoir ta bruyère
Et ton clocher à jour ?

Et, sur le refrain de la chanson de Kadec, on se mettait à danser, et l'on buvait un verre de cidre poiré, et l'on mangeait des crêpes de blé de sarrasin faites par la mère d'Yvon.

Cependant, six ans seulement s'étaient passés, et Yvon avait encore deux ans à faire, quand un matin Kadec reçut une lettre d'Afrique.

Le soir, à la veillée, il prit un air important, et dit :

« Moi, je sais quelque chose, mais je ne le dirai pas.

— Qu'est-ce que tu sais ?... » demanda Kette, qui était devenue une grande belle fille de vingt-deux ans, et qui de temps en temps s'amusait à faire enrager Kadec, de sorte que ce soir-là Kadec voulait prendre sa revanche.

« Je sais quelque chose qui ferait bien plaisir si je le disais ; mais je ne le dirai pas, surtout à mademoiselle Kette, qui tourmente toujours son cousin Kadec. C'est quelque chose sur M. Yvon, car maintenant c'est un monsieur, un monsieur pour de vrai.

— Oh ! mon petit Kadec, reprit la jeune fille en le calinant, oh ! dis-moi ce que c'est. »

Et la vieille mère en disait autant.

« On promet de ne plus me faire de niches ? demanda le paysan.

— Oui.

— On ne m'accrochera plus des papillons en papier au collet de mon habit ?

— Non.

— On ne me mettra plus de sel dans mon verre ?

— Non.

— On le jure ?

— On le jure.

— Eh bien ! venez me le jurer demain à midi, toutes les deux, la tante et la nièce, sur la croix de pierre où Yvon a juré de partir, et je vous conterai ma fameuse nouvelle.

— Dis-nous-là tout de suite ?

— Non ! je ne puis vous la dire que demain à midi. »

Les deux femmes furent bien forcées de se résigner à attendre. Le silence de Kadec était inébranlable.

« Ainsi c'est bien arrêté, dit-il ; demain à midi à la croix de pierre, je vous y attendrai.

— Nous y serons. »

Toute la soirée la tante et la nièce se demandèrent ce que Kadec pouvait avoir à leur raconter, et elles s'endormirent, comme toujours, en priant Dieu pour Yvon.

Le lendemain à midi elles se rendirent à la croix.

Kadec y était déjà depuis quelques instants. On eût dit qu'il parlait à quelqu'un, et cependant il était seul sur la route.

Quand la vieille femme et Kette furent auprès de lui, il leur dit :

« Etendez la main. Très-bien. Vous jurez de ne plus faire enrager Kadec ? Dites : Nous le jurons !

— Nous le jurons.

— Eh bien, fit le paysan en frappant dans ses mains, voilà ce que j'avais à vous dire. »

Au même instant un officier de chasseurs d'Afrique sortait de derrière la croix, et se précipitait dans les bras de sa mère et de sa fiancée.

La pauvre vieille femme faillit s'évanouir, tant la joie qu'elle ressentait était grande. Kette, de son côté, pleurait, mais de ces bonnes larmes que Dieu a mises dans le cœur pour ces moments de joie.

Quant à Kadec, il dansait.

« Ma bonne mère, disait Yvon, me voilà auprès de toi pour longtemps. Ma bonne Kette, me voilà de-retour pour être ton mari. »

Puis, après les avoir embrassées toutes deux, il prit sa

fiancée sous son bras droit, sa mère sous son bras gauche, et leur dit :

— Je n'ai voulu vous revoir que devant cette croix où Kette m'a fait faire le serment qui me rend digne de vous deux. Merci, Kette ! l'amour d'un cœur comme le tien enfante de nobles sentiments et de belles actions.

— Moi, je vais aller prévenir le village de ton retour, dit Kadec en prenant la valise du soldat et en la mettant sur son dos. Ah ! à propos, faut-il t'appeler mon officier et te dire vous, ou t'appeler Yvon tout court et te dire toi ?

— Appelle-moi Yvon tout court. Est-ce que j'oublie mes anciens camarades et ma jeunesse ?

— Alors, en avant le dernier couplet s'écria Kadec en courant sur le chemin du village et en chantant :

A c' garçon-là n'y a rien à faire
Qu'un bon congé, c'est le plus court,
Dit l' médecin, car au cim'rière
A grand train il va chaque jour.

Aussitôt fait,

Comme il disait.

V'la ton congé ; ainsi, fais ton paquet.

Va revoir ta bruyère

Et ton clocher à jour.

Quelque temps après les événements que nous venons de raconter, Yvon, qui avait obtenu un congé de six mois, épousait Kette dans cette belle église de Saint-Paul que je vous recommande si jamais vous passez par là.

Tout le village assistait à la noce ; Kadec était garçon d'honneur, et tant que dura la cérémonie, il pleura ; ce qui eut un grand inconvénient, car chaque fois qu'il voulait s'essuyer les yeux, il manquait de laisser tomber le poêle qu'il tenait sur la tête des mariés.

Yvon obtint six mois de congé de plus, et il eut le bonheur de voir venir heureusement au monde un gros garçon dont Kadec fut le parrain.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, la mère d'Yvon vit toujours. Yvon est en garnison à Morlaix, et Kadec,

qui s'est marié aussi, continue à chanter les couplets que nous avons transcrits, et qui sont les seuls qu'il ait jamais sus.

Il est inutile de dire que bien des fois l'officier et sa femme ont fait des pèlerinages à la croix de pierre où ils avaient prêté le serment qu'ils ont si bien tenu, et auquel ils doivent leur bonheur.

A. D.

Les dernières volontés.

Un de nos jeunes désœuvrés les plus infatués de leur personne, est à la veille de se marier. Il a la manie de ne pouvoir dire une phrase, sans la précéder d'un invariable *je veux*. Un soir, se trouvant dans le salon de sa future belle-mère, il donnait libre carrière à son éloquence. C'était des *je veux*, des *j'exige*, à n'en plus finir. La fiancée, qui connaît son futur sûr le bout du doigt, écoutait sans dire un mot. Une de ses amies lui fit observer qu'elle aurait là un mari tyrannique. « Ah! répondit-elle en souriant finement, laissez-le faire, il dicte ses dernières volontés. »

Réflexions philosophiques.

Les femmes font des avances au fur et à mesure que le temps fait les siennes. A vingt ans, lorsqu'il est question de mariage, elles demandent d'un air indifférent: « Qui est-il? » A trente ans, leur question est: « Que fait-il? » A quarante ans, elles commencent à vouloir fixer leur choix et demandent « Qu'a-t-il? » Mais à cinquante ans, elles demandent d'un air désespéré: « Où est-il? »

LE TIR FÉDÉRAL A FRIBOURG EN 1881



Le tir fédéral de Fribourg est le 29^{me} depuis la fondation de la société fédérale des carabiniers en 1824, à Aarau, et le second qui se célèbre dans la vieille cité des Zæhringen.

Voici, d'après l'ordre chronologique, dans quelles villes furent célébrés les différents tirs fédéraux suisses :

1. **Aarau**, du 7 au 12 juin 1824
2. **Bâle**, du 14 au 19 mai 1827
3. **Genève**, du 16 au 21 juin 1828
4. **Fribourg**, du 22 au 27 juin 1829
5. **Berne**, du 12 au 17 juillet 1830
6. **Lucerne**, du 1 au 7 juillet 1832
7. **Zurich**, du 13 au 19 juillet 1834
8. **Lausanne**, du 3 au 10 juillet 1836
9. **St-Gall**, du 1 au 8 juillet 1838
10. **Soleure**, du 12 au 19 juillet 1840
11. **Coire**, du 10 au 17 juillet 1842
12. **Bâle**, du 1 au 8 juillet 1844
(400^{me} anniversaire de la bataille de St-Jacques sur la Birse).
13. **Glaris**, du 18 au 25 juillet 1847
14. **Aarau**, du 1 au 8 juillet 1849
(25^{me} anniversaire de l'institution des tirs fédéraux
15. **Genève**, du 7 au 16 juillet 1851 [suisses).
16. **Lucerne**, du 3 au 10 juillet 1853
17. **Soleure**, du 1 au 8 juillet 1855
18. **Berne**, du 5 au 15 juillet 1857
19. **Zurich**, du 3 au 12 juillet 1859
20. **Stanz**, du 30 juin au 9 juillet 1861
21. **Chaux-de-Fonds**, du 12 au 21 juillet 1863
22. **Schaffhouse**, du 2 au 12 juillet 1865

23. **Schwyz**, du 40 au 17 juillet 1867
 24. **Zoug**, du 11 au 24 juillet 1869
 25. **Zurich**, du 14 au 23 juillet 1872
 26. **St-Gall**, du 19 au 27 juillet 1874
(50^{me} anniversaire de l'institution des tirs fédéraux).
 27. **Lausanne**, du 16 au 25 juillet 1876
 28. **Bâle**, du 6 au 14 juillet 1879
 29. **Fribourg**, du 31 juillet au 10 août 1881
(400^{me} anniversaire de l'entrée des cantons de Fribourg et Soleure dans la Confédération suisse, 22 décembre 1481).
-

L'emplacement de la fête a été choisi sur le beau plateau du Schönberg transformé en un vrai parc, dans l'enceinte duquel s'élèvent une vaste cantine, un stand long de 234 mètres (780 pieds), une ciblerie de 130 cibles, un pavillon pour les prix, une spacieuse *Bierhalle*, un bâtiment pour les bureaux et l'administration et enfin d'innombrables baraques de saltimbanques, ménageries, théâtres mécaniques, panoramas, carrousels, femmes colosses, puces savantes, etc., etc.

Voici quelques détails sur les constructions qui ont dû être élevées pour satisfaire à l'affluence considérable des visiteurs que nous a amenés notre grande fête nationale.

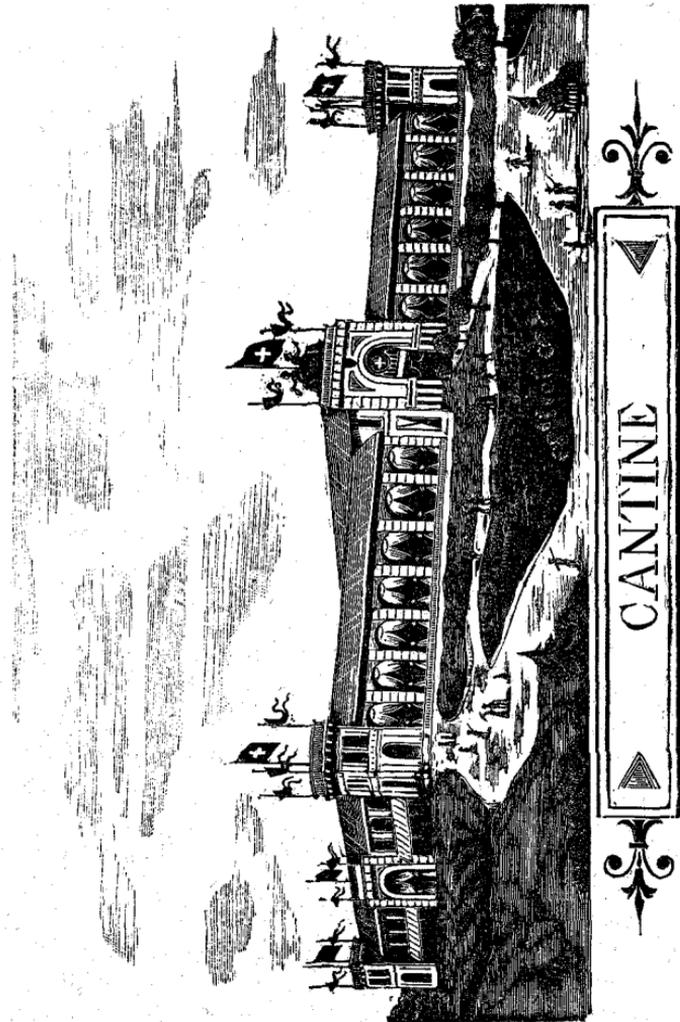
La première qui s'offre à la vue, à droite de l'avenue principale commençant à la chapelle de St-Barthélemi, c'est la cantine, immense quadrilatère, flanquée de hautes tours aux quatre angles.

La face du côté nord est occupée par les cuisines qui mesurent 80 mètres de long sur 20 de largeur.

Les faces est et ouest présentent, au milieu, un portail et, du côté de celui-ci, des vérandahs recouvertes en toile, supportées par des colonnes carrées richement travaillées se terminant en oriflamme.

La face sud, tournée contre le pavillon des prix, est formée de grandes ouvertures séparées par des colonnes accouplées entre lesquelles se jouent des ornements en treillages et

découpures. Le milieu est occupé par un avant-corps de 4 mètres de saillie et 11 mètres de large, sur l'axe duquel est le portail principal. Celui-ci, d'une architecture imposante



sans être riche, est surmonté d'un groupe représentant l'Helvétie, les deux bras tendus et couronnant un arbalétrier d'un côté et un tireur moderne de l'autre.

La charpente de la Cantine est composée de cinq fermes longitudinales en bois rond avec l'écorce, accouplées. Chaque ferme a 7 m, 70 de portée sur 5,20 de distance de l'une à l'autre.

Elles sont coupées au milieu par une haute nef transversale aboutissant au portail principal.

La longueur totale de la Cantine est de 90 mètres et sa largeur de 30 m. 50, non compris les accessoires, avant-corps, tourelles et vérandahs.

Sa hauteur moyenne est de 8 mètres à la tablière pour les nefs longitudinales et de 12 mètres pour la nef transversale. Le tout est couvert en tuiles à emboîtement.

Il y a place pour 4,000 personnes assises à table.

En face de la Cantine, sur le prolongement de l'axe du portail principal, à 90 mètres de distance, se trouve le pavillon des prix.

Il représente un petit fort crénelé, flanqué de tourelles et surmonté d'une tour. Le tout atteint une hauteur de 17 mètres, et est de forme octogone, style du moyen-âge.

La tour centrale, surmontée elle-même d'un immense drapeau fédéral, est accessible au public.

Au sous-sol, un caveau pour les vins d'honneur.

Au rez-de-chaussée, sur sept faces, de grands vitrages derrière lesquels sont entassés et exposés les riches prix destinés aux tireurs. Au centre, les escaliers et un petit salon de réception.

Le tout est bâti sur une plate-forme de 1 m. 50 de hauteur, sur laquelle circulent les curieux qui veulent voir l'exposition des prix. Les visiteurs sont abrités par une toile tendue et supportée à ses bords par de gigantesques hallebardes.

Ce bâtiment mesure 7 m. 50 de diamètre.

Dans le trajet de la Cantine au Pavillon des prix, on laisse à sa droite un immense jet d'eau en rocailles et plantes, imitation de nature sauvage. Il a 10 mètres de long sur 7 de large.

En face du Pavillon des prix, à 60 mètres au sud, se développe une longue construction précédée d'un péristyle

reliant les deux pavillons extrêmes et permettant de circuler à l'abri le long de toutes les pièces. Dans ce bâtiment, se trouvent les différents bureaux, tels que police, logement, poste, télégraphe, comité d'organisation, ambulance, pompiers, etc.

Les colonnes du péristyle, se continuant sous forme de hampe d'oriflamme, forment toute la décoration.

Le bâtiment mesure 56 mètres de long, les bureaux ont 4 mètres de profondeur et le péristyle 2 mètres de largeur.

La toiture est lambrissée et recouverte en carton bituminé.

Ici, la face devant, contenant toute une série de portes et fenêtres, a dû être faite en bois équarri.

La face de derrière et la charpente sont en bois brut non écorcé.

Ce bâtiment, quoique très-simple, est élégant et a un caractère bien festif.

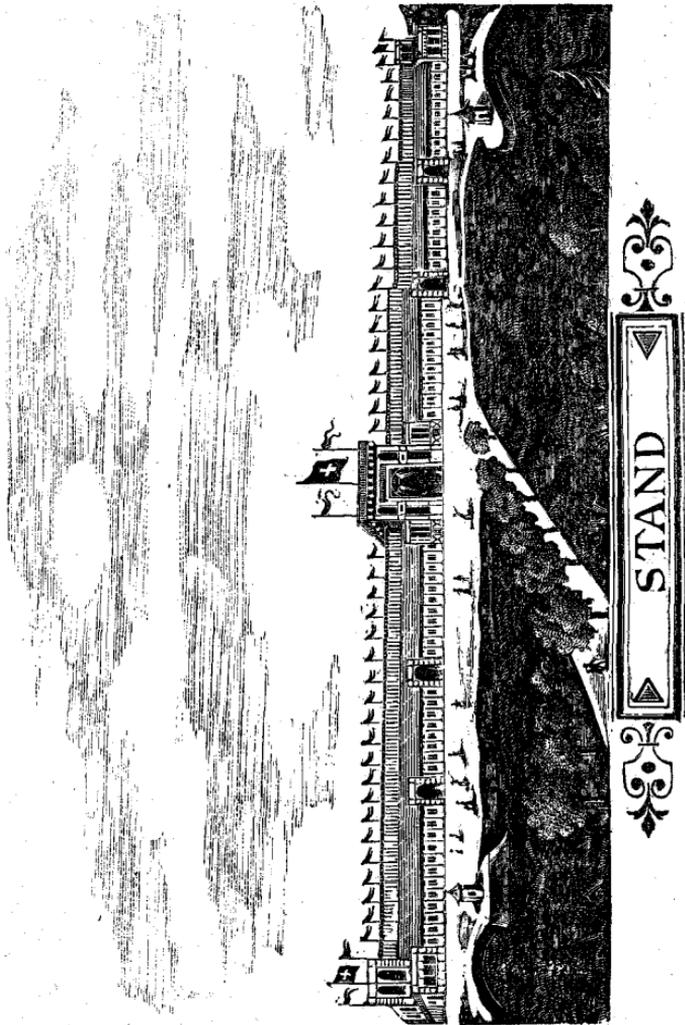
Sur le même alignement que les bureaux, mais au côté gauche de l'avenue principale, se dresse la Bierhalle ou Brasserie, également desservie par le cantinier.

Elle mesure 25 mètres de largeur sur 30 m. 60 de longueur, soit une surface cinq fois plus petite que la grande cantine de fête. Il y a place pour plus de 600 personnes, non compris l'emplacement nécessaire pour la cave, le personnel, le comptoir, etc.

C'était l'ancienne cantine du concours agricole de 1877, dont M. Fischer, entrepreneur à Fribourg, était resté propriétaire.

Depuis ici nous voyons se dérouler devant nous, à notre gauche, l'emplacement de la rue des Nations, soit des saltimbanches et industriels de toute nature. Cette rue se développe sur tout le pied de la colline sur laquelle est bâti le Stand et aboutit depuis la grande avenue du Stand à la route de Tavel, c'est-à-dire qu'elle a un développement de 300 mètres environ. Elle est éclairée par le gaz, desservie par l'eau des Eaux et Forêts et traversée

dans toute sa longueur par une voie charretière de 6 mètres de large.



Plus à droite et gravissant en droite ligne, par une pente unique du 10 0/0, la colline du Schönberg, se trouve une belle et large avenue de 8 mètres conduisant au

Stand, qui développe ses longues façades sur le couronnement de la colline.

Il y a là, dans cette halle longue de 234 mètres (780 pieds), place pour 130 compartiments de tireurs, disposant pour chacun d'eux et le secrétaire d'un espace de 1 m. 80 de longueur. Ceux qui ne tirent pas ou qui se préparent à tirer peuvent s'asseoir et se promener dans cette halle en attendant leur tour. La largeur du Stand est de 13 mètres répartis comme suit : 5 mètres pour les tireurs, 5 mètres pour le public et 3 mètres pour les bureaux.

La charpente du bâtiment, sauf la partie centrale, est toute entière en bois rond. Le pavillon offre au milieu un large portail surmonté d'inscriptions, et est couronné par une terrasse asphaltée, où des centaines de curieux peuvent jouir de la vue d'ensemble de la fête, de la ville et du jeu des cibles.

L'architecture de ce bâtiment est assez originale. Le toit de la grande halle n'a qu'un pan et présente son côté le plus élevé du côté de l'arrivée. A chaque ferme une hampe d'oriflamme s'élanche au-dessus de la ligne des toitures et vient animer et rehausser l'ensemble.

Les bureaux ont tous été adossés sur une seule ligne symétrique contre la façade principale, et comme ils sont moins hauts que celle-ci, la lumière de la grande halle arrive par dessus. Cette ligne de bureaux est coupée par 4 portails secondaires en saillie. Au-dessus de la toiture de ces derniers sont rangées des colonnes séparant les ouvertures croisillonnées des jours.

La toiture est lambrissée et recouverte de carton bitumineux.

Ce Stand est, comme forme et genre de construction, une innovation heureuse sous le rapport de l'esthétique comme sous celui de l'utilité.

Il y a eu des terrassements considérables à faire pour pouvoir asseoir ce bâtiment, et malgré cela la moitié droite conserve encore une pente du 2^o/_o. Les deux extrémités construites sur des remblais ont dû être pilotées.

Du Stand nous arrivons aux cibles par un chemin creux naturel défendu par des parabolles en piles de bois et ensuite par un chemin couvert creusé dans le sol et dans lequel passent les fils électriques de la sonnerie.

La ciblerie se compose de deux parties, l'une de 110 cibles à 300 mètres et l'autre de 20 cibles à 450 mètres.

Dans la ciblerie à 300 mètres, les cibles ont deux mètres d'axe en axe, dans celles à 450 mètres elles ont 2 m. 33.

Les marqueurs sont logés dans une longue tranchée de 2 m. 40 de profondeur, ils peuvent voyager devant et derrière leurs cibles qui sont suspendues à des poulies.

La pente du terrain a obligé la construction des cibles par gradins à l'extérieur. A l'intérieur de la tranchée, il y a une pente unique de 3, 3 $\frac{0}{10}$. Le tiers de la longueur de la tranchée des cibles a 300 mètres et a été taillée dans la molasse.

L'eau est répartie sur toute l'étendue de la place de fête par une canalisation en fer. Cette eau est celle des Eaux et Forêts, elle remonte par sa propre pression depuis la porte de Berne, c'est-à-dire qu'entre le Stand et son point de départ elle gravit une différence de niveau de 106 mètres.

L'éclairage des avenues, de la Cantine, de la place de fête, de la Brasserie, des bureaux, de la rue des Nations, etc., est fait au gaz et confié à M. Græser, directeur de l'Usine de Fribourg.

La pose des téléphones, télégraphes, sonnerie électrique a été adjugée à MM. Zellweger et Ehrenberg, à Uster.

Les prix de tous les bâtiments et installations comprennent seulement la location des matériaux. Le comité de tir n'est propriétaire de rien, sauf des cibles et autres engins spéciaux; après la fête, les entrepreneurs reprennent tout.

En même temps qu'un dessin des principales constructions de l'emplacement du tir, nous donnons ci-après la reproduction de la grande coupe et de l'écu de tir. Les coupes, grandes et petites, sont données pour paiement des points sur cibles tournantes; elles ont été fournies, les

grandes par M. Weissenbach, bijoutier à Fribourg, et confectionnées par MM. Bruckmann et fils à Heilbrunn (Wurtemberg). Les petites, au nombre de 400, ont été fournies par MM. Vettiner et Cie, orfèvres à Genève.

Quelques mots sur l'écu de tir dont on verra également plus loin une reproduction. Il est de M. Durussel, graveur à Berne.

Le droit montre un arbalétrier symbolisant le canton de Fribourg dont il tient l'écusson appuyé sous son bras gauche, puis un guerrier cuirassé, armé d'une lance et appuyé sur l'écusson soleurois, les deux assis sur un bloc de rocher sur lequel l'Helvétia, debout et de face, semble les protéger sous le drapeau fédéral qu'elle tient de la main droite. Elle tient, de la main gauche, une branche d'olivier, symbole de la paix.

Le revers, vue de la ville avec la Collégiale et le grand pont suspendu, puis, entre la légende et la vue de la ville, la croix fédérale rayonnante.

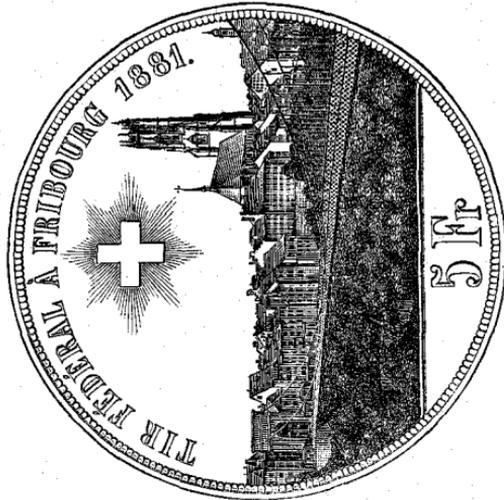
Cet écu occupera la 28^{me} place dans la *collection complète*, en admettant les frappes en bronze de Bâle 1844, Aarau 1849 et Genève 1851, les pièces spéciales (*d'argent*) de 10 fr. de Genève 1851, la pièce ordinaire de 5 fr. de la Confédération portant également le millésime de 1851, et le bel écu du tir *intercantonal* de Zoug 1827, puis enfin la frappe *en or* de la médaille de Bâle 1844.

Un temps continuellement splendide a permis à un nombre, que l'on n'osait guère espérer, de visiteurs d'accourir prendre part à cette belle fête nationale. Les représentants du Conseil fédéral et le corps diplomatique étranger à Berne ont honoré Fribourg de leur visite. Nous donnons ci-après les discours prononcés par le président du Conseil fédéral, M. Droz, et par le doyen d'âge du corps diplomatique, M. Arago, ambassadeur de France près la Confédération, au banquet du jour officiel, le 4 août.



GRANDE COUPE.

X.A. v. M. BARFUSS. BERNE.



Ecu du tir.

M. Droz s'est exprimé en ces termes :

Confédérés !

L'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui est un des plus beaux de notre histoire, car il signifie le triomphe de la modération et de la sagesse politique sur les prétentions excessives des partis. Chaque fois que l'esprit de Nicolas de Flue mettant la patrie au-dessus des rivalités et des intérêts de parti, chaque fois que cet esprit de conciliation a soufflé sur la Suisse, la Confédération a vécu heureuse et de grandes choses ont été faites.

Confédérés ! vous êtes venus à Fribourg, animés de cet esprit, grouper vos bannières autour du drapeau fédéral en témoignage de concorde et de fraternité. La patrie se réjouit de vous voir si unis, car plus que jamais vous avez besoin d'union pour continuer avec succès la tâche grandiose commencée par nos pères. Cette tâche, je vous ai dit comment tous les enfants de la patrie sans distinction d'opinions politique et religieuse, doivent la remplir.

Fils aînés de la démocratie dans le monde, votre tâche est de montrer aux autres peuples qu'entre vos mains l'exercice de la souveraineté populaire la plus complète ne peut être qu'un instrument de progrès et jamais ne servira aux entreprises d'une démagogie turbulente et anarchiste.

Hommes libres depuis des siècles, votre tâche est de faire pénétrer les libertés politiques et religieuses toujours plus avant dans les mœurs par l'esprit de tolérance qui résulte non-seulement de la contrainte des lois, mais d'une véritable réciprocité qui provient de l'élévation d'esprit et de la fraternité.

Républicains, l'égalité des droits politiques et civils telle que l'a voulue la constitution de 1874 est encore en retard parmi vous. Si vous voulez prévenir les fâcheuses discordes, votre devoir est d'écarter l'égoïsme qui s'oppose à la réalisation de l'idée nationale et du progrès.

Peuple ami de la lumière, il y a chez vous encore des foyers d'ignorance qui sont des taches dans notre époque. Votre mission est de les faire disparaître.

Ce coin de terre que la nature a fait si beau, nous voulons le conserver intact pour nos enfants. Nous voulons qu'il reste toujours un asile respecté, ouvert à tous les représentants des causes vaincues. Nous voulons rester les maîtres chez nous.

L'ordre dans la liberté, voilà le principe que vous devrez toujours faire valoir pour rester dignes de votre indépendance. Les agrandissements de territoire que nous ambitionnons, nos voisins n'en prendront pas ombrage, car c'est en haut, vers l'idéal que porte cette ambition.

Confédérés ! levez vos verres et acclamez avec moi la patrie, qu'elle soit toujours plus belle, plus prospère et plus honorée !

Un tonnerre d'applaudissements ébranlant les voûtes de la vaste halle.

Ce n'est qu'à grand'peine que le silence peut se rétablir pour entendre le remarquable quatuor de MM. Denzel, Eigenmann, Hollmann et Engler de St-Gall.

M. le président du Conseil d'Etat porte le toast aux autorités fédérales.

M. Arago, ambassadeur de la République française près la Confédération suisse, est annoncé; — d'une voix vibrante il s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Je n'ai pas qualité pour prendre la parole dans cette superbe assemblée toute nationale qui célèbre avec joie votre union civique quatre fois centenaire. Je ne ferai donc pas un discours; mais on vient de porter en termes chaleureux la santé de vos hôtes sincèrement émus par l'accueil fraternel dont vous les honorez; cela me défend le silence, et je suis certain d'exprimer, ainsi qu'ils le souhaitent, leur vive gratitude, lorsque, représentant de la République française, doyen du corps diplomatique accrédité à Berne, je vous propose un double toast: Aux héros légendaires de vos Etats unis, aux illustres mémoires des grands Fribourgeois fondateurs de votre liberté, qui virent signer ici même, entre la France et le nouveau peuple helvétique, le pacte d'alliance que l'histoire appela — saluons le mot — traité de paix perpétuelle.

Acceptons, Messieurs, retenons cet admirable titre, et n'oublions jamais de réaliser ses promesses.

A la Suisse! A Fribourg!

Nous devons nous en tenir là des **217** discours qui ont été prononcés pendant ces dix jours, et puisque nous venons de dire un chiffre, poursuivons un peu plus loin la statistique.

Le mouvement des voyageurs à la gare de Fribourg a été, pendant la période du tir, le suivant :

Le 31 juillet, arrivées	6,300
1 ^{er} août	» 3,200
2	» 2,200
3	» 2,500
4	» 10,300
5	» 1,900
6	» 3,000
7	» 7,500
8	» 1,400
9	» 1,000

Le 10, jour de la distribution des prix, en évaluant les arrivées à 1,200, on atteint un nombre de voyageurs arrivants de 40,500, soit un mouvement total, à l'arrivée et au départ, de 81,000 voyageurs.

Les trois plus fortes journées ont été celles du dimanche 31 juillet avec 12,600 voyageurs à l'arrivée et au départ; celle du jeudi 4 août avec 20,000 voyageurs, et celle du dimanche 7, avec 15,000 voyageurs.

Il a été vendu pour fr. 48,093 de cartes de banquet.

La consommation des vins a été:

Fête,	blanc	à fr.	1»20	(bout.)	litres	31,284
»	rouge	à »	1»20	»	»	20,205
»	Schaffhouse	à »	1»10	»	»	4,225
Honneur,	Lavaux	à »	1»60	»	»	3,435
»	Yvorne	à »	2»—	»	»	3,474
»	Beaujolais	à »	2»—	»	»	1,580
Total						litres 64,203

Il faut ajouter à cela 40,000 litres de bière.

Il a été tiré pendant les dix jours aux tournantes et aux bonnes cibles le respectable chiffre de 957,648 coups de carabine.

Le roi du Tir fédéral de 1884, à Fribourg, a été *Johann Brechbühl*, armurier à Thoune.

L'absinthe.

De toutes les boissons qu'on fabrique sur terre,
 Depuis Villarimboud jusques en Angleterre,
 De Rome à Neuchâtel, de Paris à Romont,
 De Stockholm à Couvet, de Vienne à Delémont,
 De Hambourg à Morat, de Payerne à Corinthe,
 La plus abominable, à mon goût, c'est l'absinthe,

Absinthe, unique objet de mon ressentiment,
 Absinthe, dont Fribourg s'abreuve indécemment,
 Vert-de-gris distillé que la jeunesse adore,
 Absinthe que je hais et qui nous déshonore!
 Puissent tous les cafés, ensemble conjurés,
 Saper tes fondements déjà trop assurés!

Et si ce n'est assez pour qu'on nous l'extermine,
 Que le peuple rongeur s'allie à la vermine!
 Qu'un million de mulots, de chenilles, de vers,
 Passent pour la détruire et les monts et les mers!...
 Exécrable boisson! présent le plus funeste
 Que puisse faire... Enfin, vous devinez le reste.

SOUVENIRS ANECDOTIQUES

du Tir fédéral de 1881.

Ceci se passait à la Cantine, le vendredi 5 août, entre huit et neuf heures du matin, à l'heure tranquille qui précède le brouhaha de midi; à l'heure où le tireur, avant de prendre la route du stand, prend sa tasse de café ou son demi-litre avec un peu de veau froid ou de jambon.

Un brave carabinier de C. est assis au pied de la tribune. Il a en face de lui, traversant la table, une grosse colonne faite d'un tronc de sapin brut et qui porte, à la hauteur de la main, le petit bouton blanc d'une sonnerie électrique. C'est la place réservée au major de table pendant le banquet.

Pour appeler le garçon, le dit carabinier, ne songeant pas à mal, pense qu'il faut sonner. Il appuie sur le bouton... et soudain, à l'autre bout de la place, un formidable coup de canon retentit dans le silence du matin! Le garçon ne vient pas. Le carabinier sonne à nouveau... Second coup de canon! Troisième sonnerie et troisième salve.

Cette fois, au lieu du garçon, c'est le comité de réception en corps qui accourt en toute hâte pour avoir l'explication de ces détonations intempestives...

Le malheureux tireur avait usé de la sonnerie qui sert au major de table pour avertir les artilleurs de la fin des discours. Le lendemain, on ferma le bouton tentateur dans une boîte, à l'abri des consommateurs indiscrets.

Autres souvenirs. A la table occupée par messieurs de la Presse, c'était, d'un discours à l'autre, un feu roulant de calembours (pour des gens sérieux!). — Fribourg, dit un reporter à son spirituel voisin, est sans doute une des plus anciennes villes de la Suisse? — Mieux que ça, mon cher, ne savez-vous pas que la ville de *Tyr* est une des plus anciennes villes de l'antiquité?

Vous venez du Tir fédéral? Qu'avez-vous gagné au bout de ces dix jours? demandait-on à la gare de Bulle à

un habitant de la verte Gruyère. — J'ai gagné... le chemin de fer, et je suis bien vite revenu pour regagner le temps perdu.

Un dernier trait. Un paysan de la Suisse allemande avait remporté un des premiers prix : un magnifique surtout de table en argent. Lorsqu'on le lui remit, après le *Schluck* d'usage, il le saisit avec empressement, le pressa dans ses bras vigoureux, et descendit d'un pas léger les marches du Pavillon, en disant du ton de la plus vive allégresse : *Das ist für meine alte !* Ça, c'est pour ma vieille ! Quelques assistants rirent de bon cœur de cette scène, mais beaucoup en furent visiblement émus.

Quelques fleurs cueillies dans des auteurs non classiques.

Trouvant son valet endormi, il le regarda dans le blanc des yeux. — A cette nouvelle, la pauvre femme répandit des larmes qui n'avaient jamais été versées. — Il possédait une femme charmante et une magnifique voix de basse. — Il était petit, malingre, mais d'une générosité à toute épreuve. — Les trois sœurs formaient un charmant triumvirat. — La voie était couverte de blessés et de morts qui criaient au secours. — Une épouvantable explosion a déterminé la mort d'un homme et compromis celle de plusieurs autres. — Onze cadavres furent retrouvés. Les efforts pour les ramener à la vie échouèrent complètement. — Sa belle âme s'envola de son corps en maudissant son meurtrier. — C'est bien, faites seller mon domestique, je partirai sur-le-champ. — Le vieillard accourut aussi lestement que s'il avait été jeune. — Le comité s'empressa de distribuer des habits et des souliers qui séchèrent bien des larmes. — Les juges siégèrent une partie de la nuit ; ce ne fut qu'à minuit que le crime vint au jour. — Quoique j'aime tendrement cet enfant, je ne voudrais pas pour beaucoup lui faire le moindre mal. — A ces mots, le pauvre père tomba à la renverse la face contre terre.

LE CALENDRIER.



Le calendrier est sans contredit le livre le plus répandu et le plus en vogue. Il y en a pour tous les goûts et pour toutes les bourses. Jeunes et vieux, riches et pauvres, heureux et malheureux, tout le monde veut consulter ce petit livre, qui est pour bien des gens une espèce d'oracle. C'est que l'almanach, avec son assurance sans pareille, annonce tout : le beau comme le mauvais temps, la bise comme le vent, le froid comme le chaud, la pluie comme la grêle, les brouillards comme le soleil, le temps serein comme le temps nuageux, le certain comme l'incertain. Tout est là, échelonné sur une colonne verticale, à côté des signes du zodiaque, entre la lune et le soleil ! Et puis, pourquoi ne consulterait-on pas l'almanach pour connaître la température qu'il fera dans une année ? On va bien plus loin encore : qui de vous, lecteurs, n'a entendu parler de l'almanach de *cent ans* ? Au dire de plusieurs, celui-là est encore le meilleur ; on oublie seulement que, dans la plupart des cas, les indications météorologiques sont abandonnées à l'éditeur ou faiseur d'almanachs qui remplit une colonne de prophéties sur le temps d'après l'espace dont il peut disposer. Qui de nous ne se rappelle pas avoir lu maintes fois, même dans les almanachs les plus en vogue, certaines prophéties météorologiques promettant neige, giboulées et verglas par une température d'une douceur désespérante ? Mais tout n'est pas là : la croyance populaire est allée si loin qu'elle attribue à certaines planètes, et surtout à notre satellite, une influence heureuse ou malheureuse sur les destinées humaines. Sous le prestige de tel ou tel signe du zodiaque ou de telle planète, on peut conclure avantageusement des marchés de bétail, abattre ou émonder les arbres, couper les cheveux conclure des alliances, choisir une vocation !

Les esprits les plus éclairés se sont élevés en vain à toutes les époques contre cette tendance à l'astrologie, pour

l'écarter au moins des calendriers. Un exemple, qui n'est plus récent, il est vrai, nous démontrera la puissance opiniâtre de la crédulité populaire et la difficulté de combattre les erreurs et les préjugés reçus. C'était en 1779. Le célèbre Frédéric II de Prusse avait cédé à l'Académie des sciences de Berlin le monopole de la publication des calendriers comme ressources principales de ses revenus. L'almanach royal indiquait en gros signes rouges quels jours étaient favorables pour la saignée, les sangsues, les ventouses et d'autres absurdités du même acabit. A la fin de 1799, Messieurs les savants de l'Académie jugèrent à propos d'en finir avec ces superstitions d'un autre âge. L'almanach fut publié sans les signes rouges. Qu'arriva-t-il ? La population irritée ne voulut pas acheter l'annuaire expurgé. Les recettes de l'Académie furent presque nulles. L'année suivante, celle-ci, mieux avisée, reproduisit en gros signes rouges et bien lisibles les prophéties astrologiques, et l'on parvint cette fois à écouler rapidement la précieuse publication, c'est-à-dire à rétablir les finances de l'académie.

Pour nous, notre ambition en écrivant cet article est bien plus modeste. A l'instar des calendriers allemands, nous voudrions être avant tout pratique, et expliquer, — d'après un travail emprunté au *Schüler-Kalender* de la Suisse orientale, — les différents signes du calendrier qui sont pour le vulgaire et même pour certains esprits cultivés, de purs hiéroglyphes.

Si nous observons le rapport des astres avec notre planète, il nous semble que la terre occupe un point central de la voûte céleste, et que ces mondes tournent autour d'elle de l'est à l'ouest. Un grand nombre de ces corps célestes conservent leur position et s'appellent par conséquent *étoiles fixes*. D'autres paraissent se mouvoir réellement, ce sont : le soleil, la lune et les *étoiles errantes* ou *planètes*. Mais en réalité, le soleil, par exemple, n'a qu'un mouvement apparent ; il demeure immobile, c'est la terre

qui se meut en décrivant dans son cours une ellipse dans l'un des foyers de laquelle se trouve le soleil.

Déjà dans l'antiquité, on s'est servi, pour la division du temps, de la marche apparente du soleil. Aujourd'hui encore, on parle d'un *jour solaire vrai* ou *midi vrai*, expression sous laquelle on désigne le laps de temps qui s'écoule entre le passage apparent du soleil sur le méridien d'un lieu et son prochain retour à ce lieu. On entend par le méridien d'un lieu une ligne fictive figurant la plus grande circonférence du globe terrestre et passant d'un pôle à l'autre à un lieu donné. Mais la terre ne se meut pas avec une vitesse égale dans son *orbite réel*; quand elle se rapproche du soleil (ce que l'on appelle *périhélie*) son cours est plus rapide que lorsqu'elle est éloignée de cet astre (*Aphélie*). De plus, la terre décrit par rapport à l'équateur céleste une ligne oblique, ce qui explique le fait que le midi vrai n'a pas, durant toute l'année, la même longueur. Les astronomes ont adopté un terme moyen pour égaliser la durée des jours; c'est ce que l'on désigne sous le nom de *midi moyen*, qui tient le milieu entre le temps le plus court et le temps le plus long par rapport au midi vrai.

La différence entre le jour solaire vrai et le jour solaire moyen s'appelle *temps égal* ou *équation des temps*. Si je règle ma montre d'après un cadran solaire, je dois, pour avoir l'heure réelle du lieu où je me trouve, additionner le temps moyen à l'heure indiquée par le cadran solaire. Dans les calendriers un peu détaillés, le temps moyen est indiqué pour chaque jour, mais seulement pour les lieux situés sous le même méridien.

Naturellement, nous avons aussi la même heure dans les lieux situés sous le même méridien, et, par exemple, Fribourg a 10 minutes environ plus tard que St-Gall, attendu que Fribourg est située à l'ouest de St-Gall. — Il est à Berne 12 heures du jour pendant que les horloges de Berlin marquent 12 h. 24 m.; celles de Cologne 11 h. 58 m.; celles de Franckfort s/M. 12 h. 5 m.; celles de Londres 11 h. 30 m.; celles de Milan 12 h. 7 m.; celles de New-York 6 h. 34 m. du matin; celles de Paris 11 h. 4 m.;

celles de Rome 12 h. 30 m. et celles de St-Pétersbourg 1 h. 31 m. Ordinairement, dans un pays, l'heure est calculée d'après un temps moyen, qui, pour la Suisse, est l'heure de Berne. L'heure des chemins de fer et des télégraphes de la Suisse est en retard de 16 minutes de celle de Bavière, de 8 m. de celle du Vorarlberg, de 7 m. de celle du Wurtemberg, de 4 m. de celle du Grand-Duché de Bade et de 20 m. de celle de Rome; elle avance de 26 m. sur celle des chemins de fer français; cette dernière est en retard de 6 m. sur celle de Paris.

La ligne apparente (*écliptique*) que le soleil parcourt en une année autour de la terre se divise en 12 parties ou *signes*. Ce sont : le bélier () , le taureau () , les gémeaux () , l'écrevisse () , le lion () , la vierge () , la balance () , le scorpion () , le sagittaire () , le capricorne () , le verseau () , et les poissons () .

Ici, qu'on nous permette d'intercaler les deux vers latins qui rappellent plus facilement les 12 signes du zodiaque.

Sunt : aries, taurus, gemini ; cancer, leo virgo ;
Libraque, scorpius, arcitenens ; caper, amphora, pisces.

Si, par exemple, au 20 avril, nous remarquons dans le calendrier ☉ ♈, cela signifie que le soleil, dans sa course apparente, est entré dans la constellation du taureau. Les noms des signes ou divisions du zodiaque proviennent des constellations ou groupes d'étoiles qui se trouvaient dans les temps primitifs aux points ainsi désignés de l'écliptique. Cette coïncidence de ces constellations, avec les divisions de l'écliptique, n'a plus lieu à cause de l'avancement des équinoxes, que l'on appelle précession.

L'époque qui comprend les 3 signes que parcourt le soleil, se nomme *saison*. Le *printemps* commence lorsque le soleil entre dans le signe () , du *bélier*, et finit à sa sortie du signe des *gémeaux* () , il dure du 21 mars au 21 juin. A l'*été* appartiennent les 3 signes suivants : l'*écrevisse*, le *lion* et la *vierge*; il dure du 21 juin au 23 septembre. L'*automne* commence avec l'entrée du soleil ☉ dans  la *balance*, et finit à sa sortie du *sagittaire* .

L'hiver dure du 21 décembre au 21 mars. Ces signes marquant le passage du soleil dans les différentes constellations qui composent la durée de chaque saison ne coïncident pas avec les changements de température. Il serait plus rationnel que l'on réglât les saisons d'après les *mois*; ainsi pour le *printemps*, nous aurions les mois de mars, avril et mai; pour l'*été*, juin, juillet, août.

Si nous observons la marche apparente du soleil, nous remarquons qu'il n'est pas chaque jour dans le même lieu et qu'il ne se lève ni ne se couche à la même place à l'horizon. Cela provient de son orbite (apparent) inclinée. Du 21 mars et du 23 septembre, il se dirige d'un *point oriental* vers un *point occidental*, et durant ces 2 jours les *points cardinaux* peuvent être désignés pour chaque lieu. A partir du 21 mars, le soleil se dirige de plus en plus vers le nord-est, jusqu'au 21 juin, époque où il atteint son plus grand éloignement du point oriental pour s'en rapprocher ensuite et l'atteindre au 23 septembre. Au 21 décembre, le soleil atteint sa plus grande distance au sud-est de l'équateur, et retourne de nouveau vers le point oriental. Le 21 juin et le 21 décembre, c'est-à-dire les époques où le soleil dans son mouvement apparent semble se retourner et *s'arrêter* un moment, sont connus sous le nom de *solstice d'été* et de *solstice d'hiver*.

Plus le soleil se lève au nord-est, plus l'*arc diurne* qu'il décrit à l'horizon est étendu; il s'élève plus haut dans le ciel et nous éclaire plus longtemps. Nous avons ainsi au 21 juin le *plus long jour*, et au 21 décembre le *plus court*. Au 21 mars et au 23 septembre, les *jours* et les *nuits* sont d'*égale durée*, c'est pourquoi on appelle ces époques les *équinoxes*. Dans les petits calendriers, le lever et le coucher du soleil sont calculés pour chaque dimanche et avec cette indication il est fort aisé de déterminer la *longueur du jour*.

L'aplatissement de la terre aux pôles marque qu'une force attractive des corps célestes exerce une action particulière sur la terre, surtout une déviation de la ligne transversale du plan de l'orbite de la terre avec le plan de

l'équateur du ciel, ou la précession (avancement) constante des équinoxes, et cela en décrivant un arc de 50 secondes. D'après ces calculs, ces points qui auront parcouru en 25,000 ans toute l'écliptique formeront une époque nommée *année platonique*.

A part une description succincte du mouvement apparent du soleil, le calendrier attire aussi notre attention sur le mouvement réel de la lune.

La lune, le satellite de notre globe, avec un diamètre de 4,688 lieues et une distance de 49,000 à 54,600 lieues, avec ses nombreuses montagnes orbiculaires, ses cratères et déchirures, tourne autour de la terre en 27 jours, huit heures. L'orbite de la lune n'est pas circulaire, mais plutôt *elliptique*. C'est pourquoi il arrive que le globe lunaire se trouve dans le plus grand rapprochement ou dans le plus grand éloignement de la terre : c'est ce que l'on appelle *périgée* et *apogée*. L'orbite de la lune comme l'orbite apparent du soleil est partagé en 12 parties qui ont les mêmes dénominations et les mêmes signes que l'écliptique. Mais la lune, ayant un cours plus rapide, ne se trouve que deux ou trois jours dans le même signe. Au bout de 27 jours et 8 heures, elle a parcouru tous les signes. Dans la plupart des calendriers, les signes des phases de la lune sont indiqués chaque jour dans la colonne voisine de celle des fêtes.

En parcourant son orbite, la lune passe devant toutes les planètes, et ce fait, on l'utilise pour désigner plus facilement la place des planètes. Si dans le calendrier on voit : ☿ ou ♀ ou ♂ ou ♃, cela signifie que la lune est près de Mercure, ou de Vénus, ou de Mars, ou de Jupiter.

D'un lever de la lune jusqu'au suivant, la terre fait plus d'une rotation entière, de sorte que la lune ne se lève pas tous les jours à la même heure, mais qu'elle est chaque jour en retard de 50 minutes. L'orbite de la lune est par rapport à l'axe de rotation du ciel, plus incliné, de manière que notre satellite ne se lève ni ne se couche au même point. D'où il résulte que le soir la lune est plus ou moins longtemps visible. Si le globe lunaire a atteint à l'orient

sa plus grande déviation sud-est, il n'est visible que pendant $7\frac{1}{2}$ heures. Dès ce moment, il se lève toujours plus à l'orient, monte plus haut à l'horizon, et l'on dit que la lune est à son *apogée*. La lune a alors atteint sa plus grande déviation vers le nord, et demeure le plus longtemps sur l'horizon (environ 16 heures). Le point du lever se rapproche toujours plus à l'orient. Dès lors, la lune descend de jour en jour un peu plus bas à l'horizon et l'on dit qu'elle est à son *périgée*.

Pour indiquer l'*apogée* et le *périgée*, le calendrier donne les signes suivants : ☾ et ☽.

L'orbite de la lune décrit avec l'écliptique un angle de 5° , de sorte qu'une partie de son cours se trouve au nord et l'autre au sud de l'écliptique. Les deux points où l'orbite de la lune partage l'orbite apparent du soleil se nomment *nœuds*. Si la lune, venant du côté méridional, passe le nœud pour contourner ensuite le côté septentrional, elle forme le *nœud ascendant*, connu sous le nom de *tête de dragon* (♁). Au retour, elle traverse le *nœud descendant* ou *queue de dragon* (♁). A chaque rotation, la lune traverse ces deux nœuds.

De tous les corps célestes, c'est la lune qui change le plus souvent de *forme*. C'est un corps opaque qui projette sa lumière sur la terre. Cette lumière, 618,000 fois plus faible que la lumière solaire, n'est qu'un rayonnement de cette dernière. Vu sa course rapide, elle change souvent de position entre le soleil et la terre, d'où il résulte qu'elle ne peut pas toujours projeter sur la terre les rayons solaires : elle présente *différentes phases*. Lorsque la lune est placée en ligne droite entre le soleil et la terre (*conjonction*), elle nous montre sa partie non éclairée, c'est la *nouvelle lune* (☾). Après quelques jours, elle se dirige à l'orient du soleil qui n'en éclaire ainsi qu'une partie. Bientôt après le coucher du soleil, nous voyons un petit croissant du côté occidental de l'horizon ; la lune est au *premier quartier* (☾). Ce croissant devient toujours plus grand : il *croît*. Bientôt, la lune présente une position dans laquelle le soleil est en ligne opposée (*opposition*) ;

toute sa partie éclairée est tournée du côté de la terre. Nous avons la *pleine lune* (☾). Dès lors, la partie lumineuse diminue; la lune *décroit*, et, dans l'espace de $7\frac{1}{2}$ jours elle ne se montre qu'en forme de faucille; c'est le dernier quartier (☾). La lumière disparaît graduellement et au bout de $7\frac{1}{2}$ autres jours, nous avons de nouveau la *nouvelle lune*. Pendant que la lune présente successivement ses différentes phases, la terre a exécuté la 12^e partie de son cours. La lune n'a donc pour revenir dans la même position entre le soleil et la terre, non-seulement fait une course de 27 jours 8 heures, mais encore le $\frac{1}{12}$ de ce laps de temps. D'une nouvelle lune à une autre, il y a donc une durée de 27 jours + 2 jours 5 heures, soit 29 jours 13 heures environ. La lune croît jusqu'au 15^e jour et décroît jusqu'au 29^e.

Pendant la nouvelle lune, il peut arriver que le soleil et la terre sont dans la même direction, de telle sorte que la lune masque une partie du disque solaire: l'ombre de la lune se projette sur la terre et nous avons alors *éclipse de soleil*. Celle-ci peut être *totale* ou *partielle*, selon qu'une plus ou moins grande partie du disque solaire est éclipsée. On suppose le diamètre de la terre partagé en 12 parties (pouces), et l'on parle, par exemple, d'une *éclipse de 8 pouces*, si les $\frac{8}{12}$ du soleil sont éclipsés. Dans certain calendrier, on indique les lieux de notre globe où une éclipse de soleil apparaît *totale* ou *partielle*.

Si, durant la pleine lune, la terre est placée en ligne droite entre la lune et le soleil, elle projette alors son ombre sur la lune, qui est alors éclipsée. C'est l'*éclipse de lune*. Lorsque la lune entre complètement dans l'ombre de la terre, l'éclipse est dans ce cas *totale*; elle est *partielle* s'il n'y a qu'une partie qui soit éclipsée. Une éclipse de lune peut être observée par tout un hémisphère, tandis que cela n'est pas possible lors des éclipses de soleil.

L'astronome grec Méton trouva (432 ans avant J.-C.) qu'après 19 ans les mêmes rapports entre la lune et le soleil se reproduisaient de telle sorte, par exemple, que les nouvelles lunes tombaient sur les mêmes jours. Il a nommé

cet intervalle de temps *cycle lunaire*. On fixe le commencement de ce cycle sur la première année avant Jésus-Christ et l'on nomme le nombre qui indique en quelle année du cycle lunaire on se trouve, par exemple pour 1882, *nombre d'or*. Ce nombre est représenté par le reste qui résulte de la division du millésime plus 1 par 19. Si, par cette division, on n'obtient pas de reste, comme c'était le cas pour l'année 1880, le nombre d'or est 19. Prenons un exemple pour 1882. Nous disons : $1882 + 1 = 1883$; $1883 : 19$ donne pour reste 2. Donc 2 est le nombre d'or pour 1882.

Nous ferons ici remarquer que les anciens et les nouveaux calendriers donnent, outre le cycle lunaire, ou nombre d'or, *l'indiction romaine* ou *nombre d'intérêts des Romains*. Dans l'ancienne Rome, tous les 15 ans on décréait les bases de l'impôt : c'était l'année comptable. On trouve l'année des inscriptions ou de l'indiction, c'est-à-dire le nombre d'intérêts des Romains, en ajoutant 3 au chiffre de l'année courante (par exemple 1882). La somme obtenue est ensuite divisée par 15. $1882 + 3 = 1885$, qui, divisé par 15, donne 10 pour reste. En effet, 10 est le nombre de l'indiction romaine pour 1882. S'il n'y a point de reste, l'indiction est 15.

Les indictions se rencontrent surtout dans les documents du moyen-âge.

La rotation de la terre sur son axe, ayant pour corollaire les alternatives du jour et de la nuit, devait déjà dans l'antiquité la plus reculée servir *comme petite division du temps*, comme la période toujours égale mise par la terre à faire son évolution autour du soleil, donnait une base sûre pour *une division plus grande*. Déjà à cette époque on comptait par *années solaires* ou *terrestres*.

Avant Jules César, le temps que la terre met à tourner autour du soleil était compté à *365 jours*. Jules César établit (54 avant J.-C.) une année bissextile de *366 jours*, après trois années ordinaires. Cette réforme, qui régla le calendrier, se nomma *réforme julienne*. Le calendrier julien est encore employé par les Russes. — Cependant,

l'année n'est pas de $365 \frac{1}{4}$ jours, mais, d'après les observations astronomiques, de 365 jours 5 heures 48 minutes, 46 secondes. Cette erreur se manifesta en 1582, alors que l'équinoxe de printemps, au lieu de tomber sur le 21 mars arrivait déjà le 11 du même mois. Pour faire disparaître cette erreur, le pape Grégoire XIII modifia le calendrier qui fut dès lors connu sous le nom de *calendrier grégorien*, d'après lequel le 4 octobre devenait le 15 du même mois, en sorte que l'année 1582 était raccourcie de 10 jours. Afin que l'erreur primitive ne se répât plus, il fut décidé que la première année d'un nouveau siècle ne serait bissextile que si elle était divisible par 400. Quant aux autres années, elles sont bissextiles si les deux derniers chiffres sont divisibles par 4, sans reste. Le *calendrier grégorien* est actuellement adopté par toutes les nations chrétiennes, à l'exception, comme nous venons de le dire, du peuple russe.

Le calendrier contient encore, outre le cours solaire et le cours lunaire, une nomenclature des fêtes, les unes *fixes* et les autres *mobiles*. Les fêtes fixes tombent chaque année sur le même jour, ainsi, par exemple le *Nouvel-an* (1^{er} janvier), la *Chandeleur* (2 février), la *St-Jean* (24 juin), l'*Exaltation de la Ste-Croix* (14 septembre), la *St-Martin* (11 novembre), la *St-Nicolas* (6 décembre), *Noël* (25 décembre).

Les *fêtes mobiles* s'établissent d'après la fête de *Pâques*. Le Concile de Nicée (325 ans après J.-C.) décréta que la *fête de Pâques se célébrerait le premier dimanche après la première lune qui suit l'équinoxe du printemps*. Pâques peut donc varier du 22 mars au 25 avril.

Les grands calendriers contiennent encore l'*épacte*, c'est-à-dire le nombre qui indique combien de jours se sont écoulés depuis la dernière nouvelle lune jusqu'au premier janvier. Plus simplement, l'*épacte* sert à indiquer le nombre de jours qu'il faut ajouter à l'année lunaire pour éga-ler l'année solaire. Pour trouver l'*épacte*, on additionne le nombre de jours écoulés du 1^{er} janvier jusqu'au 21 mars; la somme trouvée est ensuite divisée par $29 \frac{1}{2}$; le

reste donne l'âge de la lune au 21 mars. Dès lors, il est aisé de calculer le jour de la première lune après l'équinoxe de printemps, et partant, la fête de Pâques.

Pour trouver l'époque de la fête de Pâques dans le cours de ce siècle, Gauss donne la formule suivante : n désigne l'année de notre siècle pour laquelle on veut trouver le jour sur lequel la fête de Pâques tombe, par exemple 82 pour 1882, a, b, c, d, e désignent les plus petits restes des divisions suivantes : $(n+14) : 19$; $n : 4$; $(n+1) : 7$; $(19a+23) : 30$ et $2(b+2c+3d+2) : 7$. Ainsi Pâques sera le $22+d+e$ Mars ou $(d+e-9)$ Avril.

Appliquons cette formule pour 1882.

$$(82+14) = 96 : 19 = \text{reste } 1 \text{ soit lettre } a$$

$$(82 : 4) = \text{reste } 2 \text{ » » } b$$

$$(82+1) : 7 = \text{reste } 6 \text{ » » } c$$

$$(19a \text{ soit } 19 \times 1 = 19+23) : 30 = \text{reste } 12 \text{ soit lettre } d$$

$$(2b + 2c + 3d + 2) : 7 \text{ soit } 104 : 7 = 6 \text{ soit lettre } e$$

$(22+d+e=40)$ soit pour Mars 31 jours; il reste 9, c'est-à-dire le 9 avril, ou $d+e-9$ soit $18-9=9$, toujours le 9 avril.

Pâques tombe en :

1882	sur le	9	avril.
1883	»	25	mars.
1884	»	13	avril.
1885	»	5	avril.
1886	»	25	avril.
1887	»	10	avril.
1888	»	1	avril.
1889	»	21	avril.
1890	»	6	avril.
1891	»	29	mars.
1892	»	17	avril.

Quant aux *fêtes mobiles*, il est à remarquer que 40 jours après Pâques, on célèbre l'Ascension, et 50 jours après, la Pentecôte.

A côté des fêtes mobiles et des fêtes fixes, le calendrier

renferme encore les *noms des autres fêtes* pour chaque jour de l'année.

Encore un mot sur les *lettres dominicales* et du *Martyrologe*. Pour 1882, la lettre dominicale est A, ce qui signifie que le dimanche est le premier jour et que l'année commencera le Dimanche. La lettre du martyrologe est la lettre du catalogue des martyrs et des saints. Pour 1882, c'est la lettre K. A. P.

Annonces modèles.

On lit dans le règlement de la fromagerie de J. : « Il est interdit à chaque sociétaire d'acheter des veaux pour les engraisser. Chaque contrevenant payera à la Société cinq francs de dommages-intérêts, s'il est engraisé dans la saison comprise dès le 1 octobre au 1 juin. »

* * *

Une demoiselle d'un certain âge désire partager sa chambre avec une personne du même sexe, qui est grande et bien chauffée.

* * *

Un allemand, qui a servi longtemps en qualité de suisse, chez un seigneur russe, cherche une place, de préférence comme jockey anglais, dans une famille française.

* * *

Un jeune homme, capable de tout faire, cherche une place, de préférence comme caissier.

* * *

En voici d'autres non moins bizarres : Gants de peau de femme. — Confection d'enfants sur mesure. — Vêtements pour hommes civils et militaires. — Enfin, un dentiste peu ferré sur l'orthographe, avait écrit sur sa porte : Cabinet danterre au troisième.

ARCHÉOLOGIE

I.

Voies romaines dans le canton de Fribourg et quelques contrées vaudoises avoisinantes.

Vers la fin de l'année dernière, un intrépide explorateur romontois communiquait ce qui suit à la Société des antiquaires de Zurich, qui le consigna dans l'*Indicateur* de janvier 1881 :

« J'ai rencontré l'été passé dans notre canton des traces de deux voies romaines, l'une inconnue jusqu'ici, l'autre indiquée, je crois, par M. le professeur N., à M. de Bonstetten, mais non admise dans sa carte archéologique du canton de Fribourg.

La première voie est le chemin actuel d'*Oron-le-Châtel*, par Pont, à Porsel. En février 1879, une trombe a mis à nu à la *Chaussia* (Colceata), près Pont et vis-à-vis la ferme de Julien Magnin, le fond de la rigole du chemin, rigole formée d'un solide pavé antique excessivement serré. Entre de grosses pierres à surface plane, posées de champ, les interstices sont remplis de dalles de toutes dimensions, enchâssées verticalement. Impossible de lancer dans ce pavé la pointe d'un bâton ferré. En deux endroits, on a dû le recouvrir de terre pour empêcher de glisser le bétail qui devait le franchir. De là au pont de Pont, cette rigole pavée se montre plusieurs fois. La route actuelle paraît reposer tout entière sur la voie antique recouverte d'environ 0,3 m. de macadam.

Un vieillard de Porsel, P. Maréchaux, prétend que ce chemin servait encore, dans son état primitif, au commencement de ce siècle.

La seconde voie, plus importante, fut découverte à *Bossens*, près Romont. M. L. Paccaud, de Prévonloup, propriétaire du *Champ des Mousquetaires*, ne pouvant y faire manœuvrer sa charrue, voulut extraire du sol ce qui la gênait. A un pied de profondeur, il rencontra de

grosses pierres brutes, d'un grès dur, comme semées les unes sur les autres, et sur une largeur d'environ 5 m. La tradition conservée dans les villages de Sivriez, Branles, Villaranon, Lovatens, Prévouloup, Bossens, relative à l'ancienne voie romaine de Vevey à Avenches, appelée *chemin ferré*, lui revint à l'esprit: son champ en recouvrait une partie! Il exploita donc ce chemin sur une longueur d'environ m. 11, et des pierres extraites, il forma, le long de l'ancienne voie recouverte, une pyramide de m. 11 de long, mesurant m. 3 à sa base, et de m. 1,65 de hauteur. La direction étant bien déterminée, j'ai continué les fouilles. A m. 0,3 du sol, même rencontre de pierres, ayant en général m. 0,15 sur chaque face et pesant 15 à 30 kilog. et plus. Ces pierres se touchent presque toutes. On croirait en distinguer deux ou trois couches superposées, mais nulle part quelque trace d'arrangement, de pavage régulier, de mortier. On ne peut comparer ces débris qu'à un pavé qui aurait été bouleversé de fond en comble, puis le matériel laissé sur place et recouvert d'une couche de terre.

En examinant la carte archéologique de la Suisse orientale, je crois avoir trouvé le genre de construction de ce pavé dans celui qui y est figuré comme usité en Suisse dans les régions montagneuses et marécageuses. Ici, le sol est, en effet, marécageux.

D'où provenait cette immense quantité de matériaux choisis, matériaux rares dans notre sol molassique? — Si l'endroit était moins isolé, l'antique voie serait exploitée pour constructions: elle fournirait une admirable carrière.

D'autres tronçons, de la même voie peut-être, ont été reconnus: au *Corbeiry*, près Vauderens; au *Réplannaz*, où l'on voit encore, à côté du chemin moderne, dans le pré, un chemin haussé bien marqué; au bord de la route cantonale, entre le *Rosy* et le *Bionnens*; au sommet du *Saulgy*; à *Valleyres* sur Branles; à *Bossens*, près Romont. La voie se perd à *Châtonnaye*.

On trouve, le long de ce tracé imaginaire, des ruines

romaines au *Bionnens*, à *Valleyres*, à *Billens*, à *Villars-Bramard*, à *Bossens* et à *Châttonnaye*, et, en outre, 1 tumulus à *Billens*, 5 à *Romont* et 7 à *Châttonnaye*, soit dans les environs de ces localités.

Feu le professeur Dey, dans son *Histoire de sainte Adélaïde* (fille de la reine Berthe), histoire écrite d'après les documents, dit que la princesse, devant se rendre de *Payerne* à *St-Maurice*, suivit l'ancien chemin sur les hauteurs. Ne serait-ce pas le nôtre ? »

J. M.

II.

Restes d'anciennes peintures sur quelques façades de la ville de Fribourg.

M. S. Vögelin a inauguré et poursuit encore dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, sous le titre de *Façadenmalerei in der Schweiz*, un travail spécial très intéressant sur des peintures de façades qu'il est en train d'étudier dans toutes les villes de la Suisse assez anciennes pour attirer son attention par les monuments qu'elles renferment. Je crois être agréable à nos lecteurs en leur offrant ci-après une traduction de quelques lignes que ce savant investigateur consacre à notre vieux Fribourg dans la livraison d'avril 1881 de la publication que je viens de citer :

« Fribourg est bien de toutes les villes de la Suisse celle dont les maisons particulières ont conservé le plus de restes caractéristiques d'architecture gothique. On y trouve un riche choix de portes de maisons, de fenêtres et de pignons gothiques, de statues gothiques aux angles des maisons, etc. Il y a même certaines rues — et, avant tout, la rue de la Neuveville, dont Rahn nous donne le dessin dans son *Histoire de l'art* ¹⁾, qui ont conservé en entier le caractère du XV^e ou du XVI^e siècle. Il en est de

1) *Rahns Kunstgeschichte*, p. 425.

même des peintures murales; cette ville doit avoir été autrefois très riche en ce genre, à en juger tant par les récits de ceux qui ont connu l'ancien Fribourg que par les vestiges encore existants des peintures qui décoraient les façades de ses maisons.

« Aujourd'hui ces vestiges se bornent à la Basseville; la ville haute, toute modernée, n'en fournit plus aucun.

« 1. Sur l'église des Augustins, on voit encore les restes d'une peinture: le Christ avec les saints de l'ordre et des moines à genou.

« 2. Sur le chemin du Gotteron, la maison n° 203 ¹⁾ destinée jadis à une teinturerie, bien que construite en pierres de taille, avait toute sa façade recouverte de peintures ayant trait à cette profession. Malheureusement ces figures ont été presque entièrement détruites l'année dernière, sans qu'on ait songé à en prendre copie. ²⁾ Ce que l'on voit encore aujourd'hui, c'est, dans un encadrement, une femme occupée de teinture, vers laquelle s'avance une seconde portant une corbeille et un hanap. A côté, sur deux banderoles, la date de 1615, et plus loin un cartouche portant celle de 1625.

« 3. Au-dessus de la porte de la maison n° 197 de la rue des Forgerons, on voit cette inscription:

IESUS MARIA VND IOSEPH

(Image de la Madone)

WOLLEN DISSES HAVS BEWAHREN

SAMBT DEN INWOHNEREN VOR SEEL VND LEIBS GEFAHREN

VOR FVR VND WASSERS NOTH

IN DER GNAD GOTTES BIS IHN DEN TOHT 1709.

c'est-à-dire : Que Jésus, Marie et Joseph protègent cette maison avec ses habitants contre tout danger de l'âme et du corps, contre le feu et l'inondation, par la grâce de Dieu jusqu'à la mort, 1709.

1) J'indique les n° d'après le nouveau numérotage des maisons de Fribourg.

2) Il va sans dire que ceux qui auraient pu et dû se charger de ce soin l'auraient fait avec empressement, s'ils avaient prévu cet acte de vandalisme, et qu'ils auraient même mis tout en œuvre pour l'empêcher.

« 4. L'auberge de l'Ours, n° 90, au contour de la rue de la Neuveville, a toute sa façade couverte de peinture architectonique : le fond du mur gris ; les corniches des fenêtres, le long de toute la façade, blanches ; aux angles de la façade, il y a également des carreaux blancs, et des encadrements de même couleur simulent l'antique autour des fenêtres. Au-dessus de chaque groupe de fenêtres du 1^{er} étage, il y a un large ornement ayant, au centre, l'un une rosette, les autres un médaillon. Dans l'un de ces médaillons, on voit un ours ; dans le second, une tête ; dans le troisième, une figure effacée. Toute cette décoration paraît appartenir à la fin du XVI^e ou au commencement du XVII^e siècle.

« 5. Sur la façade de l'auberge des Tailleurs, rue de la Neuveville, n° 82, le Saint Homme Bon répandant des aumônes. »

Ici, l'auteur de ces lignes donne quelques détails sur la maison ci-devant n° 154 de la rue de la Samaritaine et les remarquables peintures qui la décorent. Mais, en parcourant la Basse-ville pour vérifier toutes ces données, je n'ai pu découvrir ni le numéro en question, que cette rue est loin d'atteindre, ni par conséquent les peintures signalées.

En terminant, M. Vögelin rappelle les riches peintures qui décoraient jadis l'auberge du Saumon, à la porte de Berne :

« Parmi les différentes peintures de façades, on peut citer, dit-il, comme une des plus riches en figures qui aient jamais existé en Suisse, celle qui décorait jadis l'auberge du Saumon hors de la porte de Berne. Cette peinture n'a été recouverte qu'en 1819, et il n'en est resté malheureusement ni copie, ni description. »

A part le cas que j'ai mentionné plus haut, j'ai pu me convaincre de la parfaite exactitude des observations de M. Vögelin. Cependant, pour ne parler que des peintures murales et sans sortir de la Basse-ville, je me permettrai de dire que plusieurs lui ont échappé ; comme, par exemple, les peintures architectoniques de la maison n° 256 de

la Planche inférieure ; l'enseigne peinté sur la façade de l'auberge de la Cigogne, en l'Auge ; les peintures qui décorent la maison n° 10 au bas du Stalden, etc. On voit sur la plus grande façade de cette dernière, peinte en jaune, une grande banderole blanche avec l'inscription : Jésus, Maria, Joseph, 1550, et, au-dessous, un ange debout, aux ailes déployées et les bras étendus ; tandis que l'autre façade, donnant sur la rue, porte, sur une pièce d'ornement, la croix de Jésus et la date 1652.

Toutefois, sachons gré à M. Vögelin, comme à M. le professeur Rahn, qui consacre ses loisirs à des recherches analogues, de la publicité qu'ils ont bien voulu donner à leurs savantes observations sur nos monuments historiques. Elle contribuera, espérons-le, à faire de plus en plus apprécier au dehors la vieille cité des Zähringen, à signaler à ses habitants la valeur des monuments qu'elle possède encore, et à les détourner enfin de la regrettable manie de tout détruire et de tout innover.

L. G.

Une bonne femme.

Un adage dit : « Le premier pas vers la richesse est le choix d'une bonne femme. » Un autre répond : « Le premier pas pour avoir une bonne femme est de posséder la richesse. » D'où nous concluons que la richesse et une bonne femme sont deux bonnes choses à posséder... mais rares.

Est modus in rebus.

Le père à son fils : « Observe bien, mon fils, ce que je te dis : Ne fais aucune chose sans y avoir d'abord mûrement réfléchi, et garde-toi de jamais agir dans un moment de colère. »

L'avocat à son client : « Je vous l'ai dit, il n'y a aucun espoir de vous sauver. Il est clairement prouvé que vous avez agi avec préméditation. Ah ! si vous aviez commis le crime dans un moment de colère, ce serait bien différent. »

DEVANT LE JUGE.

Quelle est votre profession ? — Je suis journaliste, comme mon père. — Ne disiez-vous pas, hier, que votre père travaillait à la journée en qualité de manœuvre ? — Eh bien, oui, monsieur le président, nous sommes tous les deux journalistes.

Ecrivez *journalier*, monsieur le greffier.

* * *

Le président : Dites : Je jure ... — *Le paysan* : Moi aussi.

* * *

L'avocat X. défendait devant les assises deux fiers gredins, accusés d'avoir volé, l'un en plein jour, l'autre de nuit : — « Le ministère public, messieurs, exclame l'homme de loi, met à la charge de mon second client la circonstance aggravante que son vol aurait été commis au milieu de la nuit, et considère, comme non moins aggravante pour le premier, la circonstance qu'il aurait perpétré le sien en plein jour. Mais, je vous le demande, messieurs les jurés, quand faut-il donc que ces malheureux commettent leurs délits ? »

* * *

Ainsi, vous croyez, mademoiselle, que c'est le jeune homme qui était assis à côté de vous dans le waggon qui vous a volé votre montre ? Sans aucun doute, monsieur le préfet. — Qu'est-ce qui vous le fait croire ? — Il se pressait tellement contre moi. — Pourquoi le souffriez-vous ? — C'est que je croyais qu'il voulait simplement... me faire la cour.

* * *

Pourquoi avez-vous quitté votre première femme ? — Parce qu'elle empoisonnait ma vie. — Alors, pourquoi, après une si triste expérience, en avez-vous pris une seconde ? — Comme contre-poison, monsieur le président.

* * *

Mais, monsieur le président, pour une dette de 300 fr., vaut-il la peine de me priver du seul immeuble que je possède? — Non, si vous meniez une autre vie; mais avec un homme constamment ivre, il n'y a pas d'indulgence possible. — C'est vrai, monsieur le président, je ne me possède plus depuis la mort de ma pauvre femme: c'est le chagrin qui est cause de tout mon malheur. — Ce n'est pas une raison pour aller maintenant d'une pinte à l'autre et se ruiner ainsi de bien et de réputation comme vous le faites. — Ah! monsieur, si vous aviez aussi le malheur de perdre madame

* * *

Vous allez dire exactement tout ce que vous savez et monsieur le greffier inscrira votre déposition au protocole. Vous vous appelez...? — Camille Meyer. — Greffier, écrivez: Je m'appelle Camille Meyer. — Tiens! vous êtes aussi un Meyer, vous, monsieur le président?

* * *

Prévenu, vous venez d'entendre la déposition du témoin; aurez-vous encore l'affront de nier? — Ma foi, si ce témoin est cru, je suis cuit!

Les nouveaux miroirs.

Mlle Claudine oublie qu'elle n'a plus vingt ans: « En vérité, disait-elle l'autre jour, je suis de plus en plus convaincue que tout ce que l'on fabrique aujourd'hui n'est que de la camelote. Vous parliez des bottines, des parapluies: et les miroirs donc? Tenez, j'avais il y a une vingtaine d'années tout au plus un petit miroir qui ne m'avait coûté que trois francs vieux; mais il était si pur, si beau que je ne pouvais me lasser de m'y regarder. Aujourd'hui par contre, voici une petite glace qui me coûte 50 francs, et qui me rend si affreuse que je n'ose y porter les yeux. »

NOS ARTISTES.

XIV.

Auguste Diétrich.

AUGUSTE DIETRICH naquit à Estavayer en décembre 1821. Son père, d'une famille d'origine allemande, distinguée de tout temps dans l'ébénisterie, reconnu de bonne heure dans son fils les plus heureuses dispositions. Au sortir de l'école secondaire d'Estavayer, dont il était l'élève le plus doué, il l'envoya à l'école moyenne de Fribourg, où, sous l'habile direction de M. Pradt, il fit de rapides progrès, surtout dans les mathématiques et le dessin ; si bien que, ses études achevées, il fut appelé à enseigner ces deux branches importantes dans ce même établissement. Mais c'était commencer bien jeune la carrière du professorat, et, bien qu'il s'acquittât de ses fonctions à la satisfaction générale, il sentit bientôt qu'il devait donner un entier essor à son ardeur artistique. Dans ce but, il se rendit, en 1840, à Genève, où il suivit avec distinction les cours de Diday et d'Hornung, et de là à Berne, où il se perfectionna de plus en plus dans son art. En 1848, il fut appelé comme professeur de mathématiques et de dessin à l'école cantonale de Fribourg, place qu'il continua d'occuper au collège St-Michel jusqu'en 1861. A cette époque, l'état de sa santé l'obligea à demander sa retraite. Dès lors Diétrich fut perdu pour l'art comme pour la science ; il ne vécut plus que dans un état de découragement et de langueur et mourut le 16 mai 1863, regretté de ses anciens collègues, de ses nombreux élèves, en général de tous ceux qui avaient été à même d'apprécier ses talents éminents et son excellent caractère.

Dietrich a laissé de nombreuses études, fort goûtées des connaisseurs : sujets religieux, croquis de tous genres, paysages, scènes d'intérieur, types fribourgeois, etc. ; plusieurs tableaux d'autel d'une belle exécution, entre autres une *Vierge du Scapulaire* à l'église de Villare-

pos, une *Mater dolorosa* à celle de Cugy, un *B. Nicolas de Flue* à celle du Collège; les portraits bien réussis de Mgr Marilley et de Jacques Vogt et ceux de plusieurs hommes politiques de son temps, tels que Landerset, Bussard, etc. Enfin citons, comme chef-d'œuvre de cet artiste, une délicieuse toile représentant une rue d'Estavayer avec la fontaine de St-Laurent, l'ancien escalier de l'église de ce nom et quelques groupes de personnages peints d'après nature (1851). Ce tableau, aujourd'hui propriété de M. Boniface Galley, a été justement apprécié dans plusieurs expositions artistiques, et il est à désirer qu'il figure un jour au Musée cantonal.

Marié depuis 1845 à Mlle Catherine, fille de feu M. Horner, ancien juge d'appel, Dietrich a laissé plusieurs enfants qui ont tous trouvé une existence honorable à l'étranger. Quant à sa veuve, elle ne lui a survécu que fort peu de temps.

L. G.

Politesse.

Je ne connais pas de jeune homme mieux élevé et d'une politesse plus exquise que M. F. Dernièrement la grosse M^{me} X, (poids net: 118 kil.), lui marche lourdement sur le pied et lui dit du ton le plus dégagé: « Je crois que je vous ai marché sur le pied ... » Le jeune homme s'incline respectueusement et lui répond: « Je serais désolé, madame, qu'il pût vous rester l'ombre d'un doute à cet égard... En effet, madame, j'ai eu la maladresse de placer mon pied sous le vôtre; mille excuses! »

Nos mendiants.

Un de ces industriels venait de recevoir cinq centimes de M. de X. — Si celui-là, dit le manant à un camarade, continue de ne me donner qu'une pareille bêtise, il pourra se procurer d'autres pauvres que moi.

ENCORE QUELQUES MOTS

sur la disette de l'année 1816-1817.

(Lettre adressée au rédacteur des *Etrennes fribourgeoises*).

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la notice que vous avez écrite sur la disette de l'année 1816-1817, notice qui a paru dans les *Etrennes fribourgeoises* de l'année dernière.

Cette notice est très-fidèle, mais il est probable que vous n'étiez pas né lorsque ces événements se sont passés, et que, par suite de cette circonstance, votre récit, dû à des relations contemporaines, n'a pu entrer dans certaines particularités de cette année mémorable.

Permettez-moi, Monsieur, de compléter votre récit, puisque j'avais alors 23 ans et que j'ai pu suivre toutes les péripéties que j'avais sous les yeux. J'étais d'ailleurs bien placé pour cela; j'étais à cette époque secrétaire en chef du Conseil des Finances, et ce Conseil était spécialement chargé de veiller à l'alimentation publique et de distribuer les secours aux communes qui éprouvaient des besoins pour leurs indigents.

Comme propriétaire de dîmes, le Gouvernement de Fribourg possédait d'assez fortes réserves de grains dans ses greniers. Lorsque les grains provenaient d'une année favorable, une partie était déposée dans des silos, après avoir subi une certaine préparation propre à les conserver pendant un certain nombre d'années. Ces grains ainsi étuvés vinrent fort à propos en 1816 et 1817. Le Gouvernement en fit vendre de petites quantités sur chaque marché pour empêcher que la hausse des prix ne fit trop de progrès. Mais cette réserve, quoique d'une utilité relative, était assez insignifiante pour maîtriser la situation. Quoique le canton de Fribourg fût celui qui, en Suisse, a peut-être le moins souffert de la disette de 1816, le Gouvernement dut aviser à d'autres moyens. Il fit acheter 2,000 sacs de froment qui vinrent pour la plupart de la Russie. Ces froments étaient surtout ceux d'Odessa.

et de Tangaroff. Ils revinrent, autant que je me le rappelle, rendus ici, à 40 livres de Suisse, soit à environ 60 fr. actuels; le sac de 8 bichets équivalait à 8 1/2 mesures fédérales. L'Etat acheta en outre de bonnes provisions de lentilles et de riz par l'entremise du port de Marseille. Ces divers produits furent cédés à des prix favorables aux communes et leur furent remis successivement d'après les besoins pour l'alimentation des pauvres.

On fit alors du pain composé de froment, de lentilles et de riz. Ce pain, que j'ai goûté, était fort savoureux. Le riz venait corriger par sa blancheur et par sa légèreté ce que les lentilles avaient de trop lourd et de trop noir.

Lorsque les prix s'élevèrent à leur maximum durant le printemps de l'année 1817, le pain se vendit dans les boulangeries jusqu'à 5 baches ou 73 centimes la livre. Le froment valait à la même époque 80 livres de Suisse ou environ 120 fr. le sac de 8 bichets. L'avoine se maintenait à 28 livres de Suisse ou un peu plus de 40 fr. le sac. Les pommes de terre se plaçaient jusqu'à 3 fr. le bichet, la viande seule était à bon marché.

Le Gouvernement et les communes ne furent pas seuls à venir au secours des nécessiteux. Le monastère d'Hauterive acheta de son côté aussi environ 2,000 sacs de grain qu'il tira de Cologne, et qu'il distribua successivement en rations de pain aux nécessiteux des paroisses dont il avait la collature, notamment à Arconciel, Ecuvilens, Onnens et Lentigny.

Pour achever de payer ces achats, le gouvernement avait dû emprunter 200,000 fr. de Suisse. Cette somme se trouva chez les banquiers de Bâle qui furent toujours la providence des Etats obérés. S'endetter de 200,000 livres de Suisse était pour l'Etat un sujet de cruels soucis. Il ne s'agissait pourtant pas alors de 40 millions comme on l'a vu plus tard. Aussi la dette fut-elle remboursée au bout d'une année.

J'ai dit que le canton de Fribourg fut un des cantons de la Suisse qui souffrit le moins, attendu que ce canton était essentiellement livré à l'agriculture. Il en fut autre-

ment des contrées industrielles et montagneuses de Neuchâtel. La culture des terres n'y étant qu'un accessoire fort négligé, puisqu'on n'y cultivait que quelques pommes de terre, on vit les habitants de ces contrées venir régulièrement à chaque marché de Fribourg pour y acheter un peu de recoupe (crinches). Les souffrances furent aussi grandes au Guggisberg et dans l'Oberland. Le sol de ces contrées ne produisait pas de grains. Le Guggisberg dut donc venir en acheter à Fribourg où on en obtenait de petites quantités en payant à l'Etat ou à la commune un léger droit d'achat.

Monsieur le professeur Grangier a exactement décrit la température de l'année 1816. Je me rappelle que le 13 juin de cette année-là, je me rendis au monastère de la Part-Dieu où l'on chauffait encore les poêles. Presque tout l'été fut humide et froid. Aussi la moisson ne se fit guère que dans le mois de septembre; et le 1^{er} octobre, jour de l'ouverture de la chasse, je traversai à Cormanon un champ d'avoine qui était fauché, mais dont les javelles étaient encore étendues sur le sol. Durant l'été, vers la fin du mois d'août, je me souviens d'être entré en plein dans un champ de froment d'environ 12 poses, champ dont les épis étaient encore sur pied, mais si rares que je pus marcher dans le champ sans endommager les tiges. Et pourtant cette année-là ne fut pas aussi déplorable pour l'agriculture qu'on aurait pu le redouter; car un domaine qui avait produit, en 1815, 78 sacs 5 bichets de toutes espèces de grains, en produisit encore 55 sacs 3 bichets en 1816, pour remonter à 75 sacs 2 bichets en 1819. Il y a plus: les 55 sacs de l'année 1816, vu le haut prix des grains, avaient une valeur bien autrement considérable que les 78 sacs de l'année 1815. Il résulte de là que les domaines qui récoltèrent du grain au-delà de ce qui était nécessaire à leur consommation, purent compter cette année comme très-favorable à leur caisse. Il en fut autrement de la généralité, c'est-à-dire des petits propriétaires, qui ne récoltèrent pas même ce qui était nécessaire à leurs besoins.

On cultivait dans ce temps-là beaucoup de céréales, mais dans des conditions assez peu favorables au rendement, parce qu'on connaissait peu l'alternat des cultures et les procédés d'amélioration introduits depuis lors. On consacrait assez peu d'étendue à la plantation des pommes de terre. Le domaine qui plante actuellement 10 à 12 poses de pommes de terre, en plantait à peine 4 alors. Dans ce temps-là les réserves de pommes de terre étaient assez généralement épuisées vers la fin d'avril. Voilà ce qui explique comment la privation de ce précieux tubercule vint enlever une importante ressource à l'alimentation de l'année calamiteuse. On sentit le besoin d'une transformation dans les cultures. Aussi c'est depuis l'année 1816 qu'on vit la plantation des pommes de terre prendre une beaucoup plus grande extension dans les divers pays de l'Europe.

J'ai dit qu'on avait reçu des froments d'Odessa et de Tangaroff. J'en pris des échantillons que je semai moi-même en automne 1817. Le froment de Tangaroff donna de minces résultats et ne s'acclimata pas. Il en fut autrement du froment d'Odessa qui réussit fort bien et se propagea plus tard dans notre canton.

L'année 1816, tout comme l'année 1817 dont la récolte fut au-dessous de la moyenne, se passèrent sans la moindre agitation dans notre canton. La population demeura calme et résignée. Elle comprit la nécessité de la souffrance et remarqua d'ailleurs les soins pris par l'Administration publique pour alléger autant que possible la dureté de cette époque calamiteuse. Les populations seraient-elles aussi résignées si de pareilles circonstances se reproduisaient dans les temps actuels? Que la Providence veuille bien ne pas nous soumettre aux épreuves traversées en 1816 et 1817, car la réapparition de pareilles épreuves ne nous trouverait peut-être plus aussi forts et aussi soumis pour les supporter.

Fribourg, le 30 janvier 1881.

A. R.

VARIÉTÉS.

Le professeur X. se promenait avec son épouse : — Tu fais des vers ? lui demande celle-ci. — Non, pourquoi me demandes-tu ça ? — C'est que tu regardes en l'air comme un imbécile.

Je lisais dernièrement une notice nécrologique sur un homme bien connu, et j'y remarquai ce singulier passage : « M. X. avait, il y a une dizaine d'années, acheté près de sa ville natale une petite ferme où il se faisait *une fête* d'aller se reposer et mourir. » Que l'on se repose, je le comprends. Que l'on meure... Dame!... je suis encore bien forcé de l'admettre. Mais que l'on s'en fasse une fête!... c'est très raide.

Un mari, ayant perdu son épouse dit : « Elle me consolait de tout, et rien ne peut me consoler d'elle. »

Une après vêpres, M^{lle} Scholastique, jeune quadragénaire, était nonchalamment assise sur un sofa, et lisait un roman. Sa bonne vieille maman roupillait dans un grand fauteuil. — Ah! maman, s'écria tout à coup la demoiselle, si seulement ce livre n'était pas un roman et que j'éusse Valentine! — Et pourquoi cela, ma fille? — Ah! parce que Valentine se marie pourtant... à la dernière page.

M. X. a un domestique bête à manger du foin : il ne fait que bévue sur bévue et est d'une maladresse sans pareille ; mais, disons-le à sa louange, il reconnaît lui-même ses défauts et il est le premier à en être scandalisé : « Oh ! s'écriait-il dernièrement, quelle sottise j'ai de nouveau faite là ! que va dire monsieur ? Vraiment, si j'étais que lui, je me flanquerais à la porte par la fenêtre.

Oui, messieurs, disait un professeur à ses élèves, l'acide

prussique est un des poisons les plus violents. Une seule goutte sur la langue d'un chien suffit pour tuer un homme.

Un pasteur donnait une leçon aux mioches de sa commune. — Voyez-vous, mes enfants, leur disait-il, il y a le même rapport entre nous et la paroisse, qu'il y a entre un pasteur et son troupeau. Dis-moi, Fritz, que fait un pasteur à son troupeau ? — Il le tond.

Mlle Florentine s'est mariée il y a quelques mois. Mlle Léocadie vient lui rendre visite. Naturellement on cause du mari : — Il est fort bien, ton mari ! — Tu trouves ? — Beau garçon, distingué, et de plus il parle comme un livre. Lorsque tu trouveras le Tome II, tu me l'enverras.

Un critique en peinture, très adonné à la boisson, alla, dans l'exercice de ses fonctions, visiter une exposition de tableaux. Arrivé dans la première salle, il marche droit à un miroir, se regarde, prend son carnet et écrit : Première salle : Une tête d'ivrogne ; pas signée ; beaucoup d'expression ; un nez rouge d'une réalité remarquable ; physionomie brutale : j'ai vu ce type quelque part ; ce doit être un portrait d'après nature.

* * *
M^{me} de *** reçoit la visite d'une de ses amies intimes : — Ah ! chère amie, lui dit-elle, pendant que j'y songe, il faut que je vous montre mes nouvelles photographies ; comment les trouvez-vous ? — Oh ! comme vous êtes vieillie ! — Voici celles de mon mari. — Il est très bien lui ! oh ! parfaitement réussi. — N'est-ce pas ? — Ce n'est pas étonnant ; les hommes sont si faciles à attraper.

* * *
Claire et Louis étaient amoureux l'un de l'autre et presque fiancés, dit-on ; mais, après une violente querelle, ils se sont quittés pour toujours. Eh bien ! croiriez-vous que cette séparation a été cause que l'un est devenu sourd et l'autre aveugle ? En effet, Claire a perdu Louis, et Louis n'a plus vu Claire.

EXERCICES MILITAIRES DE NOS PÈRES.

On voit dans l'histoire que déjà les Helvétiens faisaient un très grand cas des exercices militaires de la jeunesse. Ceux-ci acquirent surtout une bien plus grande importance dès le XII^e siècle dans tous les Etats qui, ayant constamment à défendre leur liberté contre l'usurpation, devaient chercher à cultiver et augmenter les forces corporelles de leurs citoyens sans cesse sous les armes.

Comme chez les Grecs et les Romains, l'adresse résultant des exercices du corps formait une partie essentielle de la tactique. Aussi attachait-on une grande importance aux prix remportés dans les réunions.

C'est dans ces mêmes idées que, dès le XII^e siècle, toutes les villes et petits Etats de notre pays remirent tous les exercices militaires en honneur et, pour leur donner plus de considération, instituèrent peu à peu des jours consacrés à ces exercices solennels, à l'imitation des jeux olympiques des Grecs célébrés avec une certaine pompe.

Il en était encore de même de la noblesse allemande voisine qui cherchait dans des joutes et des tournois à briller par sa force et son adresse. Quant à nos pères, pour la plupart simples et rudes fantassins, ce qu'ils affectionnaient spécialement c'était les tirs soit à l'arbalète, soit à l'arquebuse.

L'arbalète (*arcubalista*) était, au fond, un perfectionnement de l'arc, en ce sens, que l'émission du projectile était déterminée d'une manière plus sûre que dans l'arc; la trajectoire était aussi plus tendue.

Ce qui est assez curieux à remarquer, c'est que plusieurs papes proscrivirent l'arbalète comme arme *déloyale* et *traîtresse*. Il y eut plus, le second Concile de Latran l'anathématisa en quelque sorte en l'appelant : *artem mortiferam et Deo odibilem* (arme meurtrière et odieuse à Dieu).

Nos bons ancêtres, fidèles à l'arbalète qui fonda par les mains de Tell leur liberté, ne paraissent pas s'être préoc-

cupés beaucoup des anathèmes lancés à leur arme favorite. Les arbalètes dont nos vieux Suisses se servaient, avaient leurs arcs en fer ou en acier pliant. Elles étaient d'une telle force et décochaient la flèche avec une telle raideur, qu'à cent pas, un homme était traversé de part en part. Les annales de Tschudi (page 652) parlent d'une invitation de Zurich à ses voisins pour des jours de tir et de *francs prix* où la distance de l'arbalétrier au but était fixée à 123 et même 140 pas.

Les réunions et les jeux militaires chez nos anciens se célébraient ordinairement au printemps et duraient plusieurs jours. On y tirait de l'arc, de l'arbalète et de l'arquebuse ou *arquebute*; on s'exerçait à la lutte, à la course, à lancer un pesant caillou contre un but à la distance de 100 à 150 pas.

Dans nos annales, ces jeux sont appelés *Freischiessen*, *Gesselenschiessen*, etc., et furent vulgairement connus chez nous sous la dénomination de *prix francs*. Le plus souvent l'ouverture en était solennisée par une procession ou une pompe militaire, nommée « *der Aufzug* »; y prenaient part tous ceux qui venaient participer à ces fêtes. Avant d'y être admis, tous étaient obligés de se soumettre au règlement de la fête pour éviter toute rixe ou querelle.

Le *Aufzug* n'était, en fait, que le cortège solennel de la bannière qui se pratique de nos jours.

Un grand nombre de villes impériales de Souabe célébraient des jeux à peu près semblables et y invitaient les cantons suisses et leurs alliés. On peut voir dans les annales de Tschudi de 1451 à 1468, bon nombre de ces invitations envoyées aux cantons.

Nous terminerons cet aperçu par un épisode qui s'y rapporte et qui fera connaître la fière attitude de nos pères lorsqu'ils croyaient leur honneur en jeu.

La ville de Constance, dans un de ces rares moments de paix, au milieu des guerres incessantes du temps, avait fait inviter en 1458 les 8 cantons, de même que Bâle, Soleure et Appenzell, à participer à des *joutes de prix francs*

qui allaient y être célébrées. Tous acceptèrent et envoyèrent à Constance, sous la conduite de quelques magistrats, l'élite de la jeunesse helvétique. Celle-ci remporta tous les prix, ce qui excita au plus haut degré la jalousie des citadins des villes impériales qui commencèrent à insulter les Suisses. Un Lucernois ayant voulu payer son écho avec de l'argent de Berne, on repoussa cet argent avec mépris et en disant que les *paysans suisses* n'avaient aucun droit de battre monnaie. Cette insulte excita si vivement l'indignation de la jeunesse que ses chefs ne purent la contenir que par l'assurance d'une éclatante satisfaction ou vengeance. A la sortie de la ville, le cortège suisse fut encore poursuivi par les huées de la bourgeoisie. Indignés de ces procédés inouïs, les cantons suisses et leurs alliés résolurent de montrer à l'Allemagne entière que les Suisses étaient assez forts pour ne pas se laisser insulter impunément. De tous côtés on prit les armes et on déclara la guerre à la ville de Constance et à ses adhérents. Berne seul envoya 4,000 hommes; une diète fut convoquée à Zurich. De toutes parts on se mettait en marche pour assiéger Constance, lorsque cette ville, consternée de ces menaces, implora l'intervention de son évêque, Henri de Herven, pour conjurer l'orage qui la menaçait.

Ce prélat respecté se rendit à la diète avec les députés de Constance; ceux-ci demandèrent pardon à l'assemblée et offrirent toutes les réparations qu'on pourrait exiger. La diète se laissa fléchir, imposa à la ville de Constance une amende de 10,000 florins du Rhin pour les frais d'expédition et fit rentrer ses troupes, après leur avoir fait une répartition de l'amende imposée.

C'est ainsi que nos ancêtres, sensibles à l'honneur de la nation, ne laissaient jamais outrager leurs magistrats ou leurs concitoyens.

Il est bon, dans notre siècle tout matériel, de consulter à certaines occasions, les récits des vieux temps et de suivre dans le développement de nos jeux guerriers, celui du développement de nos institutions républicaines. L'histoire des jeux guerriers est intimement liée à celle de nos

ancêtres; c'est dans ces jeux et dans ces exercices violents que nos aïeux se préparaient au combat ou qu'ils venaient ensuite célébrer leurs victoires. Si les temps ont changé, il n'en est pas moins vrai que c'est encore dans ces fêtes que nous devons, comme eux, retremper tous les deux ans notre patriotisme.

Une bien curieuse histoire serait celle de tous ces rassemblements guerriers de nos pères depuis le X^e siècle à nos jours.

L'enchaînement nous manque, nous ne pouvons que ci et là donner quelques détails égrenés sur les fêtes et les tirs. A cet effet, nous avons pris quelques données historiques dans l'ouvrage du docteur Feierabend, ainsi que dans quelques autres vieilles chroniques suisses, imprimées ou manuscrites.

Une des Sociétés les plus anciennes et qui a ses archives au complet, est la *Société de l'Arquebuse* de Genève. Ses pièces historiques remontent avec ordre jusqu'à 1474 et 1475. En 1474, en date du 2 août, il lui est ordonné de faire trois prix, valeur de 6 florins chacun, 1 pour les *arbalétriers*, 1 pour les archers et 1 pour les arquebusiers. C'est donc à cette époque que remonte cette distinction entre archers, arbalétriers et arquebusiers. L'année suivante, en 1475, la Société de l'arquebuse se choisit, le 7 février, à Rive, près du lac, un emplacement pour l'exercice du tir à l'arquebuse.

Déjà dans les guerres de Bourgogne, on voit les arquebusiers mêlés dans certaine proportion aux archers et aux arbalétriers. Il est étrange de voir les titres singuliers donnés dans les premiers temps aux arquebusiers; tantôt ils sont appelés *collovrinariï*, tantôt *comipetrariï*, etc.

Nous donnons ci-après, par curiosité, le texte latin de l'ordonnance du 2 août 1474 à la Société de l'arquebuse à Genève :

« *Ordinatur fieri tria precia, quodlibet usque ad valo-*
« *rem sex florenorum, unum pro arbalesteriis, unum pro*
« *archeriis, et unum pro colovreneriis; dummodo repe-*
« *riant burgenses novos pro solvendo et casu predicto vi-*

« *delicet quando reperierit burgenses. Mandatur solvi et
eis dari dicta precia.* »

Cela dit, nous allons donner quelques extraits ou épisodes des jeux anciens de nos pères, d'après les vieilles chroniques.

Les anciennes chroniques mentionnent qu'au XIV^e siècle les hommes mûrs initiaient les jeunes gens à tous les exercices de gymnastique, ainsi qu'à l'équitation, à la course, à la lutte, au jet de la pierre, etc. A peine un jeune homme arrivait-il à l'âge de majorité qu'il se faisait recevoir d'une Société de tir. C'est ainsi que, dès le XIV^e siècle, on vit se former soit à Lucerne, soit ailleurs, de nombreuses Sociétés de tir ; au temps de la déplorable guerre civile à Zurich, la Société dite des *Boucs* était composée exclusivement de tireurs.

Plus tard il se forma à Berne une Société de *Mousquetaires*, à Bâle de fusiliers et à Genève celle du tir à l'arquebuse. Chaque semaine avait lieu un tir où l'on pouvait gagner une paire de culottes avec une prime en argent.

La Société des fusiliers de Bâle avait son local habituel sur la place St-Pierre et son tir le long des remparts. Ils s'exerçaient tous les dimanches et aucun ne pouvait gagner annuellement plus d'une paire de culottes.

L'année 1492 le gouvernement ne donna que 12 paires de culottes, parce qu'alors les tireurs s'étaient relâchés et que la Société était moins nombreuse que précédemment.

D'après un règlement de tir élaboré en 1593 par André Rif, grand amateur de tir, tous les deux ans, entre Pâques et la Pentecôte, on choisissait parmi les tireurs un maître de tir. Les tirs francs virent ensuite le jour.

En 1483, il y eut à Zurich un tir auquel furent invités les tireurs des petits cantons et cela dans le but de faire la paix, momentanément troublée par la question des monnaies. Environ 200 tireurs des petits cantons se rendirent à cet appel et revinrent enthousiasmés de l'accueil sympathique qui leur avait été fait. Ils y restèrent plusieurs jours, au milieu d'une abondance de victuailles et gibiers, tels que chamois, bouquetins, cerfs, chevreuils,

ours et sangliers, au-delà du nécessaire!! On y but aussi les vins les plus chers, tels que le Malvoisie, le Valteline, vins d'Alsace et autres (sic).

Au reste l'institution des tirs contribuait, en temps de paix, à maintenir l'esprit militaire de la nation. Chaque ville, chaque canton avait son tir et y invitait les cantons voisins. Celui que donna Zurich après la guerre civile dura trois semaines et réunit des amateurs de plus de 50 villes de Suisse et d'Allemagne. Uri prit sa revanche et traita ses amis de Zurich pendant sa dédicace. On se sépara les larmes aux yeux en se jurant une éternelle amitié confédérale.

Le premier tir franc fédéral eut lieu en 1452, à Sursée. Il commença par des exercices de luttés, courses et jets de pierres, et finit par le tir qui fut très fréquenté. La distance était de 120 pas.

L'année suivante, Berne organisa aussi à son tour un tir franc et Soleure donna à ses tireurs 15 florins, argent de voyage, *pour s'y rendre*.

L'année suivante, ce fut le tour d'Aarberg; en 1548, celui de Bienne et puis suivirent successivement celui de Wangen et Aarwangen. En 1461, Berne voulant fêter dignement le commencement de l'année, invita tous les confédérés à un carnaval, auquel prirent part un grand nombre de bourgeois de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Fribourg et Soleure.

Le 8 mai 1462, Soleure convia tous les Suisses à un tir; durant lequel tous les tireurs furent hébergés gratuitement pendant trois jours.

En 1465, le mercredi, jour de Ste-Marguerite, Zurich donna un tir fédéral dont les prix furent 3 chevaux harnachés, 1 de 20 florins, 1 de 16 et 1 de 14; 3 bœufs dans les mêmes conditions, dont 1 de 12 florins, 1 de 10 et un de 8; une coupe en argent de 3 florins et une bague en or de 3 florins, etc.

En 1471, Sursée donna un second tir fédéral et Zurich en donna un autre en automne l'année suivante. Les prix consistaient en 3 coupes en argent et 2 bagues en or.

Treize ans plus tard (1485), St-Gall offrit un grand tir fédéral. Les prix consistaient en valeur en espèces de 60, 50 et 45 florins. Neuf ans plus tard, ce fut de nouveau le tour de Soleure qui donna un tir fédéral auquel prirent part un grand nombre de tireurs. Quelques années plus tard, de nombreux tireurs de tous points se réunirent à Zurich dans le but de fonder une Société fédérale de tireurs et d'élaborer un règlement.

Au commencement de l'année 1504 et ensuite des victoires remportées pendant la guerre de Souabe, où le nom suisse jouit de tant d'éclat, le Grand Conseil du canton de Zurich décida d'organiser un tir fédéral auquel il convia non seulement les tireurs suisses, mais encore ceux des villes d'Insruck, de Nuremberg de Stuttgart, d'Augsbourg, de Francfort-sur-Mein, etc. Une grande partie des tireurs de ces dernières villes y prirent part. Les cibles avaient été dressées dans cette charmante presqu'île au confluent de la Limmat et de la Sihl. Les principaux prix étaient de 110 florins, puis 90, 80, 70, 60, 50, 45, 30, 20, etc., jusqu'à 1 florin. Une musique se fit entendre toute la durée du tir.

Diebold Schilling raconte qu'en 1507 les jeunes gens d'Uri invitèrent, le jour de la Ste-Croix en automne, ceux de Lucerne à une fête de jeunes gens qui furent amicalement accueillis et se disputèrent en prix une somme de 15 florins. Ils se firent accompagner, comme interprètes, de deux membres du Conseil et revinrent enchantés de leur invitation, rapportant un petit drapeau et 14 florins de prix gagnés.

Bâle voulut un tir fédéral pour fêter son entrée dans la Confédération et fraterniser avec les tireurs suisses. Ce furent les Strasbourgeois qui, vainqueurs dans cette fête, en emportèrent le plus grand nombre de prix. Deux ans plus tard, Glaris donna aussi son tir (1526) auquel assistèrent principalement les St-Gallois, d'où il s'ensuivit pour ces derniers une grande extension d'affaires dans cette contrée. Au banquet du dernier jour de la fête on compta 736 personnes.

A la suite des guerres de religion, il y eut à Zurich un tir en 1547, bientôt suivi d'un second en 1549; y prirent part des tireurs de presque tous les cantons. Chaque Société amena sa musique. Toutes ces fêtes étaient très fréquentées et la plus grande cordialité ne cessa jamais d'y régner.

Enfin vinrent les tirs de 1554 et 1555 à Bienne et à Soleure, puis le tour de Delémont en 1562, d'Olten en 1563 d'Aarbourg en 1566, d'Altorf, de Schwytz en 1577, de St-Gall en 1578. A ce dernier, le Conseil fit cadeau de 50 florins et se chargea de tous les frais.

Les Strasbourgeois organisèrent aussi un tir en 1566 et y convièrent tous les tireurs suisses.

Au XVII^e siècle, ce fut Soleure qui ouvrit la série des tirs en 1604, il commença le 7 octobre et dura huit jours. Le premier prix consistait en une coupe en argent de la valeur de 30 couronnes; suivirent ensuite 24 autres prix. Les Bâlois, bien que très liés avec les négociants de Francfort-sur-Mein, dont ils visitaient assidûment les foires, préférèrent aller au tir de Soleure plutôt qu'à celui de Francfort-sur-Mein.

L'année suivante, Bâle organisa un tir au mousquet et à l'arbalète, pour lequel les tireurs et amis du tir se cotisèrent et réunirent la somme de 614 florins. Comme prix principal il y avait une haute coupe en argent doré de la valeur de 300 florins; le second prix de 100 florins. Le doppel coûtait 4 florins. La balle ne devait pas excéder le poids de deux onces. La distance était de 805 pieds et les cibles avaient 3 pieds 5 pouces de circonférence.

L'heureux tireur qui, en 13 coups, atteignait le plus souvent le noir, recevait 6 braches d'étoffe parisienne, de la valeur de 12 florins, et 1 couronne d'honneur. Pour le tir à l'arbalète, le premier prix consistait en une coupe en argent doré de la valeur de 133 florins, le second prix obtenait une coupe de 60 florins. La distance était de 500 pas. Au soir arrivèrent les tireurs de St-Gall et Schaffhouse, en bateau sur le Rhin; ils avaient leurs fantares avec eux et on remarquait un garçon de 6 ans jouant

du bombardon. Les Zuricois les suivaient également en bateau. Les tireurs furent hébergés gratuitement. Le vendredi suivant, le comte Maurice de Hesse, résidant à Strasbourg, son épouse et leur suite firent leur entrée à Bâle avec plusieurs voitures et chevaux. Le comte fit don d'une bourse de velours renfermant 100 florins d'or, ainsi que d'une bannière. Les premiers prix, aux mousquets, furent gagnés par les Zuricois et celui pour les arbalètes, par les gens de la maison d'Autriche. On tira 457 coups de mousquets et 339 d'arbalètes. Le mardi 4 juin, arriva de Soleure l'ambassadeur français. Il fut salué, ainsi que le comte Maurice de Hesse, sur la place de tir par des salves d'artillerie. Tous les tireurs formaient cortège derrière eux. On apporta au comte de Hesse, par l'entremise d'un délégué du Conseil, un demi tonneau de vin, six saumons et douze sacs d'avoine. Il y eut un grand banquet qui se termina par un discours du pasteur de St-Pierre.

Trois ans après (1608), Zurich donna à son tour un tir fédéral. Le premier prix était une coupe en argent de la valeur de 16 florins. Les frais de tir se montèrent à 189 florins 13 sols. En 1615, ce fut le tour de Schaffhouse et 4 ans plus tard celui de St-Gall. En 1641, Glaris donna un magnifique tir qui dura 5 jours. On y élut un Conseil de tir composé de 15 membres dont 9 de Schwytz et 6 de Glaris. Il y avait 75 prix. En 1646, ce fut le tour d'Hérisau. En 1667, celui de Gais (Appenzell-Ext.), pour lequel le gouvernement de St-Gall fit don à ses tireurs de 37 florins et 37 kreutzer afin de couvrir leurs frais de route. En 1668, le tir eut lieu à Krummenau, dans le Toggenbourg. En 1671, St-Gall offrit le tir dans ses murs. Il eut lieu en automne et dura 14 jours. Le premier prix consistait en une coupe argent doré. En 1679, St-Gall renouvela le tir, mais celui-ci fut peu fréquenté. Le dernier tir dont parlent les chroniqueurs eut lieu en 1683 à Sursee. Il fut organisé sous la direction de Jost Gœldlin et très animé.

Avec le relâchement de la fraternité au XVIII^e siècle, les tirs fédéraux disparurent et les historiens n'en font plus mention. Ce n'est qu'à la fin du siècle que l'on men-

tionne encore ci et là quelques tirs, dont un à Zoug et l'autre à Lucerne en 1795. Cⁱ P.

Souvenirs électoraux.

Un citoyen raconte une conversation politique qu'il a eue avec un autre : — Je rencontre B., nous nous mettons à causer des élections. La discussion s'anime et l'on ne tarde pas à se dire des choses désagréables. Enfin je deviens trop vif; B. se recule et vlan! je reçois une gifle. Coquin de sort, je ne perds pas de temps... — A la bonne heure. — Et vlan!., j'en reçois une autre.

. . .

Où cours-tu si vite? — Je vais voter. — Il n'y a rien qui presse. — Comment? on est habile à voter, ou on ne l'est pas.

. . .

Monsieur Constant est-il à la maison? — Non monsieur. — Savez-vous où il est? — Il a dit à maman qu'il allait travailler dans le Lac. — Diable! au mois de janvier: il y aura bien froid. Heureusement qu'il n'est pas gelé cette année.

. . .

Qu'avez-vous l'intention de faire si vous êtes élu? — Mon Dieu, que ferai-je si je ne le suis pas?

. . .

Tu auras voté convenablement, j'espère. — Ma foi, voilà: j'ai bu pour X., voté pour Y., et tiré pour Z. Comme ça, ils peuvent être tous les trois contents de moi.

STATISTIQUE.

Le dernier recensement en Suisse.

Voici le résultat définitif du recensement fait en Suisse le 1^{er} décembre 1880 :

	1880	1870
Zurich	317,576	284,786
Berne	532,564	506,465
Lucerne	134,806	132,153
Uri	23,694	16,005
Schwytz	51,235	47,705
Obwald	15,356	14,415
Nidwald	11,992	11,701
Glaris	34,213	35,150
Zoug	22,994	20,993
Fribourg	115,400	110,832
Soleure	80,421	74,713
Bâle-Ville	65,101	47,760
Bâle-Campagne	59,271	54,127
Schaffhouse	38,348	37,721
Appenzell, Rhod.-Ext.	51,958	48,626
» Rhod.-Int.	12,841	11,909
St-Gall	210,491	191,015
Grisons	94,591	91,382
Argovie	198,645	198,873
Thurgovie	99,552	93,300
Tessin	130,777	119,619
Vaud	238,730	229,588
Valais	100,216	96,887
Neuchâtel	103,732	97,284
Genève	101,595	93,237
Total général.	2,846,102	2,666,248

La population a augmenté d'environ 7 % en 10 ans.

Les villes les plus peuplées de l'Allemagne.

D'après le dernier recensement, les 12 villes les plus peuplées de l'Allemagne sont : Berlin, avec 1,118,630 habitants; Hambourg, 290,055; Breslau, 272,390; Munich, 228,372; Dresde, 220,216; Leipzig, 148,760; Cologne, 144,225; Königsberg, 140,689; Francfort, 136,677; Hanovre, 122,675; Stuttgart, 117,221; Brême, 112,114.

Chemins de fer.

Un chiffre assez curieux : Au 31 décembre 1880, la Suisse-Occidentale occupait 2,953 personnes, soit : 120 employés à l'administration générale ; 940 employés et 175 journaliers à l'entretien et à la surveillance de la voie, 962 employés et 116 journaliers à l'expédition et au mouvement ; 331 employés et 300 journaliers à la traction et aux ateliers et 9 employés à la construction. Une vraie petite armée ! 20 personnes ont été victimes d'accidents pendant l'année 1880 ; dans le nombre, il y avait 12 agents du chemin de fer, 4 voyageurs et 4 autres personnes. 12 ont été blessées et 8 sont décédées immédiatement. Il y a eu 11 accidents de moins qu'en 1879.

Les chemins de fer de la même compagnie comptent 110 gares. Les plus importantes ont donné en 1880. les recettes suivantes :

<i>Stations.</i>	<i>Recettes.</i>
Genève	2,847,397.21
Lausanne	1,036,902.49
Berne	486,039.09
Neuchâtel	334,758.31
Verrières (transit.)	318,371.30
Vevey	313,044.60
Fribourg	307,115.14
Yverdon	201,893.82
Morges	144,542.71
Montreux	143,041.42

Le clergé catholique suisse.

Il vient de paraître une statistique du nombre d'ecclésiastiques qui fonctionnent dans les différents diocèses de la Suisse. A propos du diocèse de Fribourg (Diœcesis Lausannensis) nous apprenons que Genève a 65 prêtres séculiers ; Vaud, 15 ; Fribourg, 213, ainsi que 21 capucins à Fribourg, Bulle, Romont et Landeron, puis 13 chartreux et 7 cordeliers, soit en tout 254 ecclésiastiques. La population catholique du diocèse est de 155,000 âmes en chiffres ronds ; le clergé séculier comprend 293 personnes ; le clergé régulier 41.

Dans le clergé séculier suisse on compte 2,312 personnes, et dans le clergé régulier 377, ce qui fait un total de 2,689 ecclésiastiques.

Culture du tabac.

Il y a en Suisse 1330,51 hectares où l'on cultive le tabac. Dans ce nombre, Vaud comprend 637,00 ; Fribourg, 554,60 ; Tessin, 50,01 ; Berne, 40,90 ; St-Gall, 19,21 ; Thurgovie, 7,00 ; Bâle-Campagne, 4,08.

Le produit total s'élève à 18,000 quintaux, au prix moyen de 70 fr. le quintal. En 1880, il y a eu en Suisse une importation de 30,785 quintaux de tabac. La culture indigène ne fait donc guère qu'un peu plus du tiers de la consommation du pays.

Télégraphe.

La télégraphie universelle possède un réseau terrestre dont le développement total est de 11 fois le tour de la terre. Mis bout à bout, les fils ont une longueur triple de la précédente, ou 33 fois le tour de la terre. Le total général des télégrammes expédiés dans la dernière année atteint 115 millions. Le nombre des télégrammes par 100 habitants atteint les chiffres suivants :

En Suisse, 70; Grande-Bretagne, 67; Etats-Unis, 64; Pays-Bas, 49; Belgique, 43; Norvège, 32; France, 31; Danemark, 28; Allemagne, 25; Grèce, 21; Autriche, 19; Italie, 16; Hongrie, 15; Roumanie, 13; Portugal, 10; Russie, 5; Japon, 3.

Le nombre des bureaux est en France de 5,000, ce qui fait un bureau par 5,700 habitants. En Suisse, il y a un bureau par 2,500 habitants.

Voleur de bois.

On lit dans la *Feuille officielle* du 28 novembre 1808 :

« Par arrêté du tribunal d'appel de ce canton du 7 de ce mois, Nicolas M., de Cormondes, a été condamné comme voleur de bois à une détention de 6 mois à la maison de force, après avoir été exposé pendant une demi-heure devant le corps de garde avec une inscription sur la poitrine portant : *voleur de bois*. Il a été ordonné en même temps que cette sentence serait publiée par la voie de la *Feuille officielle*, pour servir d'exemple à chacun. »

Chancellerie du Tribunal d'appel.

La meilleure bière.

Un étranger accoste un indigène sur les Places et lui demande : — Où pourrais-je boire un verre de bonne bière? — Vous trouverez partout d'excellente bière, mais si vous voulez boire un verre de délicieuse bière, descendez cette longue rue, au bas de laquelle vous tournerez à droite, vous dirigeant vers une maison avec un balcon garni de fleurs. De là, vous prendrez par une large rue à gauche que vous suivrez jusqu'à une forte rampe qui conduit dans la basse-ville. Au haut de la rampe, vous verrez une brasserie à droite, entrez-y, et vous boirez une bière vraiment délicieuse. Maintenant, si vous tenez à vous régaler d'une fameuse bière, entrez avec moi dans cette brasserie que vous voyez-là à deux pas de nous.

LA CATASTROPHE D'ELM

le 11 septembre 1881.

Nous empruntons au récit d'un témoin oculaire les détails qui suivent sur cette catastrophe qui a douloureusement ému la Suisse entière. C'est le dimanche 11 septembre 1881, entre 5 et 6 heures du soir, qu'une première masse s'est détachée du Platenberg, engloutissant une partie d'Unterthal. Elle fut bientôt suivie d'un second éboulement beaucoup plus considérable. Mais nous laissons à notre correspondant le soin de ce récit qui aura pour mérite de reproduire des impressions directement senties :

« Rien de plus enchanteur que les vallées qui aboutissent à Glaris lorsque les splendeurs de l'été baignent de leur lumière les cimes élevées qui font à cette ville montagnarde une ceinture sans pareille.

Connaissant ce pays pour l'avoir visité plus d'une fois, à la première nouvelle du malheur qui s'était abattu sur la vallée de la Sernft, mon parti fut vite pris d'aller constater par moi-même l'étendue du désastre qui accablait cette intéressante et sympathique population. C'est pourquoi, jeudi, c'est-à-dire quatre jours après la catastrophe, je prenais le chemin du Sernfthal, malgré la pluie qui tombait dès le lever du jour. Une demi-heure de chemin de fer nous conduit jusqu'à Schwanden. De là, les uns à pieds, les autres en chars à bancs rien moins que confortables, nous allons, tout une caravane de 250 à 300 personnes, entreprendre le triste pèlerinage aux ruines de ce qui fut autrefois le village d'Elm.

Il n'y avait aux trois quarts que des curieux, en quête d'émotions un peu nouvelles, qui allaient les trouver en dehors du guide Tschudi, Joanne, Bædecker, Berlepsch ou Conti. Les émotions n'arrivent malheureusement que trop tôt. Au sortir du village de Matt, on voit en face une paroi de montagne entièrement dénudée et au pied de cette paroi qui s'appelait autrefois de Tschingelwald (la forêt de Tschingel), une scène de dévastation dont l'horreur vous attire comme l'abîme appelle le vertige et vous paralyse en même temps.

C'est à Schwendi, à 2 1/2 kilomètres du pied du Tschingelwald, que l'on peut embrasser d'un premier coup d'œil

toute l'étendue de la catastrophe. De là on aperçoit, à 600 mètres au-dessus du fond de la vallée, un sommet dénudé et une paroi grise qui se dresse sinistre au-dessus d'un reste de village, l'église et quelques maisons groupées au tour, et tout l'espace jusqu'à vous (nous disons 2 1/2 kilomètres) recouvert d'un amoncellement indescriptible d'énormes blocs, de limon, de boue, de débris de roches, le tout sillonné par les torrents qui descendent des vallées aboutissantes, entre autres le Raminbach et une partie de la Sernft.

Ce premier aspect vous saisit et ne vous quitte plus, et ce qu'on voit par la suite ne fait que rendre plus poignante la sensation qu'on éprouve tout le long de cette voie douloureuse.

Par un sentier nouveau, tracé sur la pente gauche au-dessus du fond de la vallée, on arrive à travers les fondrières et la boue abondante formée par une terre meuble et détrempée, à une certaine élévation dont les points culminants permettent d'embrasser d'un coup d'œil toute l'étendue, et ce qu'on voit de là vous met du plomb dans les pieds, un voile humide sur les yeux. Jusqu'au bas des montagnes voisines s'étend dans la plaine un vrai chaos de blocs amoncelés et tout à vos pieds, le long du bord de ce dédale de ruines, sont épars les débris de ce qui était la vie, les restes encore chauds pour ainsi dire de tout ce qui pensait, de tout ce qui vivait dans cette belle vallée. Des morceaux de charpente émergent des lacs artificiels créés par l'obstruction momentanée du torrent de la Sernft. Une toiture en ardoise avec une coquette lucarne est à moitié enfouie dans la vase. Un toit en bardeau se trouve à cheval sur un énorme bloc de rocher. Des poutres, des madriers, des planches sont là éparpillées comme le seraient des allumettes échappées des mains d'un enfant. Un rouet, une cage d'écureuil, un traîneau encore accroché aux poutres d'un toit, c'est tout ce qui reste de l'une des maisons englouties; des tas de foin servent de digues et de barrages à de charmants lacs bleus.

En contournant toujours, on arrive au point où la route est de nouveau libre, et vingt pas plus à gauche, sur la lisière du champ de ruines, se penche une maison pareille à un navire à moitié sombré. En fouillant dans l'intérieur tout disloqué de celle-ci, on a trouvé, dit-on, le cadavre d'un enfant. Le travail de déblaiement n'est plus fait aujourd'hui que par de petites escouades des gens d'Elm et

il ne semble plus avoir d'autre but que de refaire à la Sernft un lit à peu près rationnel. Après avoir erré quelque temps à travers le dédale de décombres, je me dirigeai vers la partie haute du village restée intacte, l'église, le cimetière et les maisons groupées autour.

Je poussai d'abord jusqu'au cimetière. Dans deux grandes fosses toutes fraîches sont 23 cercueils qui viennent d'y être descendus; une troisième fosse est prête. On peut se faire une idée de ce qu'a dû être cette funèbre cérémonie dans le pauvre cimetière d'Elm, alors que la plupart des assistants comptaient un ou plusieurs parents ensevelis sous l'avalanche. Et pour la rendre plus émouvante encore, de la montagne, qui est droit en face, se détachent à de courts intervalles des quartiers de roches qui roulent en bondissant et remplissent la vallée de roulements prolongés. J'ai assisté au spectacle d'une de ces avalanches plus fortes que les autres, et ce spectacle n'a rien de rassurant. Rien ne garantit qu'un de ces éboulements ne finira pas par provoquer la commotion finale qui entraînera fatalement la seconde partie qui menace et qui engloutira ce qui reste du village.

On comprend que devant cette perspective, les habitants aient fui leurs demeures. Un des derniers, le pasteur de la paroisse, achevait ce jour-là de faire transporter son mobilier, sans grand espoir de revenir de sitôt, puisqu'il faisait enlever même la grille de son jardin. Une vieille femme à la porte de l'église me confirma la résolution prise par tous de s'éloigner au moins jusqu'après l'hiver prochain. — « Et vous, lui demandai-je, ne partez-vous pas aussi? » — « Hélas! où irais-je et en vaut-il la peine? j'ai 84 ans, mon mari en a 82, et il est attaché au service de l'église, il n'a pas d'autres ressources, où irions-nous? non, ce n'est pas la peine. » Et la pauvre vieille n'avait plus même la force d'avoir peur devant cet anéantissement de tout ce qui pouvait la rattacher à la vie.

L'auberge Elmer est le seul bâtiment encore ouvert. Le conseiller Elmer, son propriétaire, est au nombre des victimes. Il était à la tête des sauveteurs qui ont été engloutis. Sa veuve a dû rester pour recevoir les nombreux visiteurs qui affluent tous les jours et qui n'auraient pas d'autre pied-à-terre.

D'après un rapport officiel, le terrain couvert par les décombres mesure 1500 mètres de longueur sur 540 mètres de largeur, soit 810,000 mètres carrés; soit 770,000

en déduisant les terrains à occuper pour la rectification et l'endiguement de la Sernft et de l'Unterthalbach, ainsi que pour les routes.

Sur ce chiffre, 600,000 mètres de terrains de première qualité pour culture et pâturages, à 1 fr. 20 le mètre	fr. 720,000
170,000 de sol de qualité inférieure à 60 centimes	» 102,000
15 maisons d'habitation à fr. 6,000	» 90,000
6 maisons neuves au Mussli à fr. 8,000	» 48,000
Une beaucoup plus considérable	» 12,000
20 petites étables à chèvres, à fr. 200	» 4,000
30 grandes écuries à 2,000 francs	» 60,000
Mobilier, ustensiles, etc., à fr. 2,000 par maison	» 44,000
Bétail	» 3,000
Fourrages	» 22,500
Provisions de bouche	» 2,000
Pommes de terre non récoltées	» 15,000
Forêts de la commune	» 10,000
12 magasins et ateliers, stand des tireurs, hangar des pompes, approvisionnements d'ardoises, tout le matériel d'outils des carrières, etc.	» 80,000
	<hr/> Total, fr. 1,212,500

La population d'Elm forme une race à part dans le pays de Glaris, remarquablement belle et solide; elle est tout entière donnée à la culture alpestre, à l'élevage du bétail, qui faisait de la commune d'Elm la plus riche de la vallée. La grandeur du désastre n'a point abattu les survivants; résignés et forts, ils se sont remis au travail, ils n'implorèrent pas la pitié des passants, pas un ne tend la main. La seule chose qu'ils voudraient qu'on leur donnât, c'est l'assurance que le reste du Tschingelwald épargnera les dernières maisons d'Elm. Ils interrogent anxieusement tous ceux de qui ils espèrent quelques renseignements. Tous les instruments d'optique que l'on peut leur prêter sont braqués avidement sur la sinistre arrête. Celle-ci ne présage rien de bon. De temps en temps des nuages de poussière l'enveloppent, formés par les avalanches, et les crevasses béantes réapparaissent.

Par une coïncidence assez inattendue, je me trouvais là juste le 15 septembre, un des trois jours de l'année où le

soleil envoie ses rayons à travers le *Martinsloch* et vient éclairer l'église. Le *Martinsloch* est un trou dans une paroi de rocher du Tschingel, et le 3 mars, les 14 et 15 septembre, le soleil arrive juste derrière, à la hauteur voulue pour glisser jusqu'au fond de la vallée. Ce jour-là le soleil était absent.

On se demande maintenant si tous les malheureux surpris sous l'avalanche ont tous instantanément péri ou si quelques-uns ont pu vivre encore. Malheureusement, devant cette étendue de 2 kilomètres de long sur près de 1 1/2 de large, on est bien embarrassé de savoir quels points il faut d'abord attaquer de cette immense couche dont l'épaisseur peut bien avoir par place 30 à 40 mètres. Il faut plutôt supposer que tout ce qui vivait a été broyé par la masse, car la force de projection a été telle que sur la pente opposée des blocs ont été lancés à 2 ou 300 pieds de hauteur.

Les habitants d'Elm ont pour leur petite patrie un vrai culte. Un correspondant de la *Nouv. Gazette de Zurich* cite à ce propos quelques vers d'une ballade qu'il a entendu chanter dans une colonie glaronnaise en Amérique :

Jusqu'à ce que les montagnes s'abaissent,
Jusqu'à ce que les collines s'écroulent,
Jusqu'à ce que la mort m'enlève de ce monde
Jusqu'à là, je veux t'aimer.

Je ne pensais pas alors que cette plaintive mélodie deviendrait une page de la vie réelle, ajoute-t-il. C'est bien jusqu'à la mort qu'ils l'ont aimé ce coin de terre dont ils portent dans le cœur la douce image jusque dans les plus lointaines latitudes. « *So lange will ich lieben dich.* »

L. F.

Etourderie.

Le comte^{***} donne un dîner pour célébrer les fiançailles de sa fille. Au dessert, un valet a apporté une bouteille de Chambertin religieusement couchée dans un panier. « Mes chers convives, dit l'amphitryon, en versant le précieux liquide, je vous recommande ce vin, il date de la naissance de ma fille. « Le fiancé en boit une gorgée avec le plus profond recueillement et dit : « C'est un nectar ! Comme on sent que c'est vieux ! » La fiancée a un sourire jaune.

ESTAVAYER.



Les amateurs de pittoresque devraient aller voir Estavayer. De Fribourg, le chemin de fer y conduit en une heure et demie; de Neuchâtel, on n'a que le lac à traverser. Estavayer, mieux que Fribourg, a su conserver son cachet féodal. C'est encore la petite ville telle qu'elle était au XV^{me} et au XVI^{me} siècle. Aucune de ses tours n'a été abattue; on y entre par de vieilles portes surmontées d'écussons, et les anciens remparts continuent de mettre autour de la romantique cité leur longue dentelle grise. Aux toits de plusieurs maisons grimacent de superbes gargouilles, monstres ailés qui semblent se tordre au-dessus de la tête des passants. Des grilles appliquent leur végétation de fer aux volets de maint rez-de-chaussée; des enseignes gothiques grincent au vent, suspendues à des potences fleuries d'arabesques; des pignons au toit rouge se dressent ça et là, comme une crête sur la tête d'un coq; et, entre deux bouts de murs ou entre deux arbres, on aperçoit un morceau de la robe bleue du lac, traînant au soleil, baignée d'une lumière d'apparition. Et que de jolies ruelles errant à l'aventure, en zigzags, telles que des enfants qui ne se sont pas pressés d'aller à l'école! Des pigeons y roucoulent comme Faust et Marguerite au clair de la lune; des lézards aux yeux de rubis s'y chauffent au soleil, des abeilles y bourdonnent comme en plein champ, et de gentils papillons folâtres s'y poursuivent dans un envollement d'amour.

Pigeons, lézards, abeilles et papillons sont les seuls êtres qu'on rencontre dans ces petites ruelles rustiques, et qui en égayent la solitude. Ailleurs, dans des citées plus opulentes, dans des capitales populeuses, aux rues larges et bien pavées, on rencontre beaucoup de croque-morts,

de médecins, de gendarmes, d'huissiers ; on entend des plaintes, on voit des larmes ; l'humanité grimace. Ici la nature sourit.

* * *

Fribourg aussi, dans son aspect général, a conservé un cachet moyen-âge ; mais Estavayer est plus intact, Estavayer n'a pas donné de coups de coude dans ses remparts et ne les a pas troués. Son vieux pourpoint de pierre est encore neuf. Si Estavayer était plus petit, il y a longtemps que notre habile conservateur cantonal aurait proposé de le transporter au Musée de Fribourg. C'est une véritable relique d'architecture, un Nuremberg en réduction, où il n'y a que de bonnes gens, et où l'on ne parle que le *staviacois*, qu'il ne faut pas confondre avec l'iroquois.

Le château, avec ses tours de briques rouges haut levées dans le ciel, est dans une des plus admirables positions qu'on puisse imaginer. Les flots battaient jadis les falaises sur lesquelles il est construit ; de ses fenêtres, la vue se déroule splendide sur un horizon de lac et de montagnes. Les anciens fossés existent encore, seulement on les a transformés en jardins : la nappe d'eau est devenue une nappe de fleurs.

Du château, on traverse un pont couvert, on passe sous une sombre tour, et l'on se trouve en face de l'église qui élève joyeusement au-dessus des toits voisins ses gargouilles noires, son clocher et ses clochetons, et le cadran blanc de sa grande horloge.

L'escalier, qui date de vingt-cinq années à peine, est digne d'une cathédrale gothique. C'est l'œuvre magnifique d'un maître-maçon d'Estavayer, Etienne Marmier. Il a appliqué à cette rampe l'ornementation charmante des missels du moyen-âge. Des figures, des bustes, des animaux forment des médaillons encadrés de feuillage et d'arabesques, et s'enroulent avec une fantaisie et une grâce exquises.

Les stalles sont encore plus remarquables que ce remarquable escalier. Elles se déploient comme une série d'éléphants portiques, abritant sous une coiffure de dentelles de vénérables personnages drapés de grands manteaux, prophètes et apôtres à longue barbe, qui représentent l'Ancien et le Nouveau Testament.

Des animaux immondes, des reptiles, une syrène symbo-

lisent les sept péchés capitaux. Sous chaque stalle, une figurine délicatement fouillée sert d'emblème aux vertus cardinales. La rose d'Estavayer s'épanouit partout avec une profusion riante et printanière, comme pour remplir de son parfum la maison de Dieu.

Dans la sacristie, on conserve quelques calices très anciens, incrustés de pierres précieuses, et des antiphonaires provenant de la cathédrale de Berne. Chaque lettre initiale est ornée de figures comiques de prêtre et de moine.

Aujourd'hui on crierait à la profanation. Il faut croire, que ces images satiriques amusaient beaucoup nos pères plus innocents, plus naïfs, ou plus tolérants. C'étaient cependant des moines qui enluminaient ces splendides et pieux missels. Et non seulement les moines dessinaient, peignaient, écrivaient, sculptaient, mais ils composaient aussi des chansons. Un moine de la Part-Dieu serait l'auteur de notre chef-d'œuvre national, le *Ranz des Vaches*.

* * *

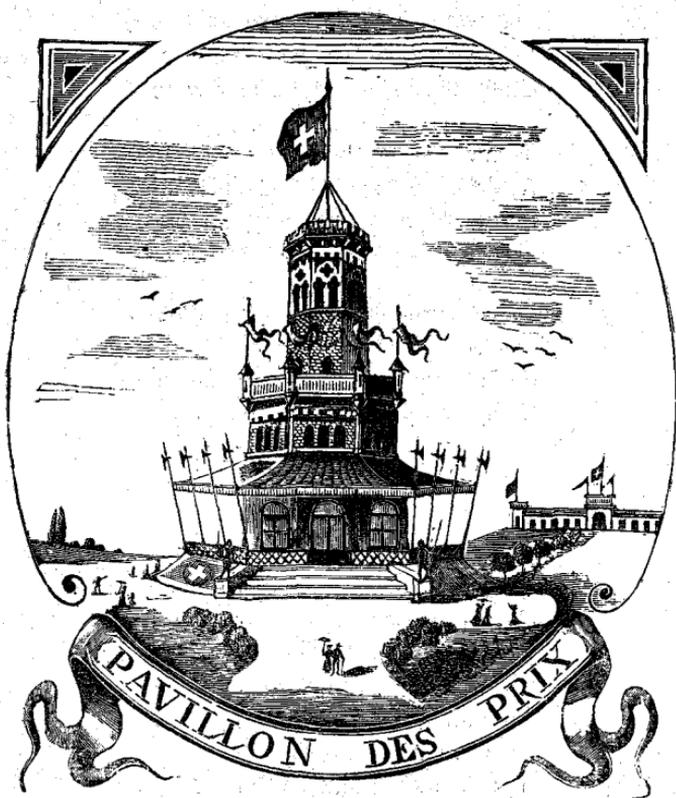
En sortant de l'église, prenez à droite, vous arriverez sur une terrasse ombragée d'un vieux tilleul. Là, le panorama est superbe. Du côté du château, la falaise est drapée de feuillage aux tons intenses, avec de grands peupliers aux tournures héroïques, plantés comme des étendards.

A vos pieds s'étend la grève couleur d'or, avec ses petites anses, ses flagues luisantes, ses restes de pilotis lacustres qui ressemblent aux croix brisées d'un cimetière abandonné.

Sur l'autre rive, Neuchâtel égrène ses maisons comme un collier de perles blanches, et l'œil se promène sur les montagnes mouvementées du Jura, sur les coteaux plus adoucis de Grandson, puis il va se perdre vers Yverdon, dans de pacifiques perspectives de plaines vêtues de verdure et d'arbres, tachetées de forêts sombres et de jaunes moissons.

La large nappe immobile du lac est jetée au fond de la vallée, sans un pli, comme si elle était coulée en verre. Rien de plus calme, de plus solennel et de plus triste que la surface de cette eau dormante que des hirondelles au ventre blanc et aux ailes noires effleurent de leur vol léger, et qui ne s'éveille de sa torpeur que sous les rudes coups de vent de la montagne.

V. T.



LE DRAPEAU FÉDÉRAL.

Tireurs, sur nos têtes se penche
La bannière de nos aïeux;
Ce fond rouge et cette croix blanche
Virent leurs combats glorieux.

Qu'elle soit toujours, dans nos fêtes,
De nos jeux guerriers le signal;
Qu'elle serve, dans nos tempêtes,
Et de boussole et de fanal!

Réunis sous cette bannière,
Que sans cesse on puisse nous voir
Suivre dans l'arène guerrière
L'honneur, le bon droit, le devoir.

Témoin de tant de jours prospères
A Morat, Sempach et Grandson,
Puisqu'elle a vu vaincre les pères
Qu'elle serve aux fils de leçon!

Grand Dieu protecteur de la Suisse,
Qui fis nos aïeux triomphants,
Permetts qu'en ce jour elle puisse
Compter aussi sur leurs enfants!

P.-S.

La probité.

C'est une chose fort commode
Que la probité de ce temps ;
Aussi le nom d'honnêtes gens
Ne fut jamais plus à la mode.
Mais en est-il beaucoup ? Oh ! non.
De cette vertu qu'on encense
Il suffit de savoir le nom
Et du surplus l'on se dispense.

Résignation.

Vraiment, je trouve qu'aujourd'hui
Avec courage, avec constance,
Avec entière patience
On supporte les maux... d'autrui.

BIBLIOGRAPHIE.

A propos de nos examens de recrues: une réforme nécessaire, par un ancien magister. — Fribourg, imprimerie catholique 1881.



el est le titre d'un travail qui vient de paraître à Fribourg et dont plusieurs journaux, politiques et scolaires, allemands et français, ont déjà rendu compte dans les termes les plus élogieux. Nous n'avons donc pas à renchériser sur tout ce qui a été dit à ce sujet puisque l'*ancien magister*, qui est, dit-on, magistrat, a voulu éviter le bruit autour de son nom, afin d'attirer l'attention tout entière, sur une question d'actualité qui doit tenir à cœur à tous les amis de l'école et du pays. L'auteur a fait une charge à fond contre les préjugés dominants au sujet de l'enseignement de la langue maternelle. Il a pris, comme l'on dit, le taureau par les cornes. A-t-il eu la poigne assez vigoureuse pour le terrasser? Nous posons la question sans la résoudre: on sait que rien n'est tenace comme les préjugés, surtout s'ils s'abritent sous de hauts et puissants patronages, et d'ailleurs les idées justes doivent, avant de s'acclimater chez nous, faire tout d'abord leur petit tour de France et nous revenir avec un grand air parisien.

Quoi qu'il en soit, l'ancien magister a déposé la férule pour traiter magistralement son sujet, si bien que beaucoup de nos instituteurs ont dit avec une franchise qui les honore: « *C'est pourtant vrai, tout cela; c'est étonnant que nous n'ayons pas rencontré de nous-mêmes des idées si simples. Nous nous morfondons à la tâche en mettant la charrue devant les bœufs.* »

A. P.

Fromagerie modèle fribourgeoise.

Rapport annuel du Conseil d'administration, 1881. Bulle, imprimerie Ackermann, 1881.

La Fromagerie modèle de Vuadens vient de faire paraître le rapport sur la cinquième année de son exploitation. Ce rapport, très intéressant, mérite d'être lu en entier par tous ceux qui ont à cœur le progrès de l'industrie fromagère, l'une des principales ressources de notre pays, et qui mérite à ce titre les encouragements du public et de l'administration. La Fromagerie modèle s'est heurtée à des exigences qui rendent douteuse sa conservation après l'expiration des six années pour lesquelles Messieurs les actionnaires ont des engagements.

M. Duvillard a fait suivre le rapport d'une étude très pratique sur la manutention et l'emploi des engrais naturels. La plupart des agriculteurs gagneront à s'inspirer des conseils qui leur sont donnés sous une forme claire, et dégagée autant que possible des termes techniques.

Ô temps! ô mœurs!

Ah! quel charmant bouquet! C'est sans doute ton cousin X. qui te l'a donné pour ta fête? L'aimes-tu donc véritablement? — Plus que ma vie. — Et tu vas l'épouser? — Bah! un pauvre diable comme lui? Je l'aime, cela ne lui suffit-il pas?

* * *

Quel superbe châle! Tu l'auras reçu du baron Z. à son retour de Paris; il va t'épouser, dit-on. — Sans doute, dans trois semaines je serai baronne. — Tu l'aimes donc? — Y penses-tu? un vieux fou de cette espèce... Je l'épouse, cela ne lui suffit-il pas?

DIALOGUES SAISIS AU VOL.

Combien as-tu rapporté de bons points de l'école? — Deux. — Lesquels? — Un de mémoire, et l'autre. . . — Eh bien! — L'autre... je ne me le rappelle pas.

* * *

Pourquoi les voleurs en savent-ils plus que les médecins? Jettes-tu ta langue aux chiens? — Oui. — C'est parce que, en sortant d'une maison, les voleurs savent toujours ce qui manque aux gens qui l'habitent, ce qui n'est pas toujours le cas chez les médecins.

* * *

Eh bien, madame, votre mari va mieux? — Mais oui, monsieur le docteur. — Qu'a-t-il mangé à diner. — Du veau rôti. — Avec appétit? — Oh! oui, avec beaucoup d'appétit et un tout petit peu de pommes de terre.

* * *

Oh! que je souffre, docteur! — Allons donc, madame, je ne crois pas à la gravité de votre maladie. — Ah! vous m'agacez à la fin... Vous mériteriez que je vous meure au nez.

* * *

C'est vous, Elise, qui avez pris ce fichu dans mon tiroir? — Moi, madame? je n'ai jamais mis les pieds dans votre tiroir.

* * *

Eh! bonjour, mon cher monsieur Schmidt, comment vous portez-vous? — Je ne m'appelle pas Schmidt; d'où me connaissez-vous donc?

* * *

C'est bien ici l'officier d'état civil? — Oui, c'est moi; qu'est-ce qu'il y a? — Je viens faire inscrire un décès. — Mais... c'est que je ne vous connais pas; avez-vous au moins une procuration? — Mon Dieu non; il est mort si subitement: il aura oublié de m'en donner une.

* * *

Mon Dieu, mon Dieu! c'est affreux! — Qu'as-tu donc à te tourmenter de la sorte? — Figure-toi que j'ai rêvé que ma belle-mère était morte. — Eh bien, tranquillise-toi, ce n'était qu'un rêve. — C'est justement là ce qu'il y a de désolant.

Ah! ça, dis donc, pourquoi portes-tu ce misérable chapeau? Je t'en prie, mon cher, achètes-en pourtant un autre. — Je m'en garderai bien. — Es-tu fou? et pourquoi donc? — C'est que, vois-tu, ma femme m'a dit qu'elle ne fera pas un pas avec moi tant que j'aurai ce chapeau... et tu comprends...

* * *

Dites-moi donc, monsieur Charles est-il maintenant à Zurich ou à Bâle? je confonds toujours ces deux endroits. — Non, il est à Munich. — Ah! oui, à Munich, c'est ce que je pensais.

Je dois rendre cette justice à ma femme : c'est une personne qui se contente de peu. — De peu? Et que dirai-je de la mienne qui se contente de rien du tout?

N'est-ce pas ici que demeure M. B. — Non, il demeure là-bas, dans le faubourg. — C'est pourtant bien sa maison?... — En effet, mais il ne l'habite pas, parce que les logements y sont trop chers.

* * *

Monsieur le major, je vous prierais instamment de me donner congé pour demain. — Un congé pour demain! Pourquoi un congé pour demain? Je ne donne pas de congé pour demain. — Hélas! monsieur, j'enterre ma femme. — Serait-elle morte?

* * *

Dis donc, Aspasia, tu devrais bien faire jeûner ton mari

pendant ce carême ; il devient vraiment trop gras. — Impossible, ma chère, c'est un libre-penseur.

* * *

Quel embonpoint ! une belle femme tout de même : c'est le type bernois. — C'est type hoptotame que tu devrais dire.

* * *

Et ton histoire sainte ? tu l'as bien apprise, j'espère. Eh bien ! dis-moi, mon petit ami, comment Noé s'est-il assuré qu'il y aurait un déluge ? — En regardant dans le triple almanach de Mathieu de la Drôme.

* * *

Ecoute, mon ami, ne serait-il pas mieux que ce soit moi qui accompagne Félicie au bal ? Tout le monde dira alors : « Voilà comment était la mère ! » — Ne crains-tu pas, qu'on dise plutôt : « Voilà comment sera la fille ? »

* * *

Est-il assez assommant, ce X ! A l'entendre, il aurait de l'esprit comme quatre. — Oui, comme quatre imbéciles.

* * *

Qui t'a fait ce pantalon ? — C'est S. — Ah ! ça, je crois que tu fais travailler tous les tailleurs de la ville ? — Tu comprends, je ne veux pas faire supporter toute la perte à un seul.

* * *

Est-il vrai que vous épousez la sœur de votre défunte ? — Hélas ! oui... parce que, voyez-vous, je ne veux pas avoir l'ennui de faire connaissance avec une nouvelle belle-mère.

* * *

Si tu songes sérieusement à te marier, mon fils, je veux te donner un bon conseil. — Et ce serait ?... — Ne te marie plutôt pas.

COMMENT ON PRIAIT A FRIBOURG

**dans les années 1300-1400, selon un manuscrit
contemporain du couvent des RR. PP.
Cordeliers de cette ville.**

Nos lecteurs comprendront que c'est uniquement comme spécimen du langage de nos pères que nous insérons ces prières dans nos *Etrennes*. Nous les donnons dans les deux idiomes, telles qu'a bien voulu nous les communiquer notre très honorable et obligeant collaborateur, le R. Père Nicolas Rædlé.

Pater. Notre Parre qui es en ciel. Ton nom soyt sanctifie. Ton reaine a nous vegnet. Ta volunta seyt faite en terre sy comment en ciel. Done nous hoc noutre pan de chascun iour. Et nous pardone nous detdes, einsy comment nous perdonon a nous detdours. Et ne nous meines pas en la tentacion. Mais delivre nous du mal. Ainsy soit il.

Ave. Je te saut Marie, plene de gracy. Noutre Seingnour est avec te. Tu es beneyte sur toutes femmes. Et ly fruyt de ton ventre Jesuy Cry est beneyt. Ainsy soit il.

Credo. Je cre en De, ly Parre tuyt puissant, Creatour de ciel et de terre. Et in Jesuy Cry, son soul Fiz, noutre Seingnour. Qui est conceuz du saint Esperit, na de la Vierge Maria; penez desoz Poncy Pilato, crucifiez, mors et seveliz, descendit en infar, ly tier iour resuscita de mors, monta ez cielz, siet a la dextre de De, Parre tuyt puissant, de luy est avenir jugier les vis et les mors. Je cre on Saint Esperit, Sainte Eglise catholique, la communion dez Sains, la remission dez pechiez, la resurrection de la cher et la vie perdurable. Ainsy soit il.

Pater. Vater unser der du bist in den Himeln. Geheiliget werde din nam. Zu Kum uns din riche. Din wille werde erfüllet uff erden als in dem himel. Gib uns hüt unsér taglich brot. Und vergib uns unser schulden als wir tuon unsern schuldern. Und für uns nüt mit in dhein bekerunge Sunder erlös uns vor allen übel. Amen.

Ave. Du bist gegrusset Maria, volle gnaden. Got ist mit

dir. Du bist gesegnet ob allen wiben. Gesegnet ist die frucht dines libes iesus christus. Amen.

Credo. Jch geloub an got vatter almechtiger, der ein schöpfer ist himelriches und ertriches. Jch geloub an sinen einernbornen sün, unser herren iesum christum, der empfangen ward von dem heiligen geist, und geboren ward von der reinen magt marien. Jch geloub daz er gemartert ward under dem richter Poncio Pilato, und gecruziget ward, und an dem crutze erstarb, und begraben ward, und daz sin sele zue der helle fuor, und dar us nam alle die sinen willen hatten geton, und daz er an dem dritten tag erstuond von den doten. Jch geloub daz er ze himel fuor, und sitzet zu der rechten hand sinen almechtigen vatters, dannen er Künftig ist ser wider ze Komend zerichtend über die lebenden und über die toten. Jch geloub an den heiligen geist, und and die heiligen Kristenheit, und gemeinsami der heiligen, und applos der sünden, urstand dez libes, und nach disem leben daz ewig leben. Amen.

La Jauge.

A la suite d'une revue qui avait eu lieu dans une petite ville vaudoise, un gros major, sur le point de licencier ses hommes, leur fit cette courte allocution: « Soldats, je suis content de vous; vous vous êtes bravement comportés vous avez fait vaillamment votre devoir. J'ai seulement remarqué avec peine, à votre arrivée, que deux ou trois d'entre vous avaient bu outre mesure. Croyez-moi, mes amis, ne dépassez jamais votre jauge. Ainsi, moi, voyez-vous, je jauge dix pots, et vous me verrez rarement boire le onzième. »

Une cure de petit-lait.

Eh bien! mademoiselle, comment avez-vous dormi? — Pas si bien que hier, monsieur le docteur. — Alors, buvez un verre de moins. — Avant-hier, j'ai bu un verre de plus, et j'ai parfaitement dormi. — Vraiment? dans ce cas, buvez-en aussi aujourd'hui un verre de plus. — Il est donc indifférent que je boive un verre de plus ou un verre de moins? — Sans doute. Toutefois pas sans l'autorisation du médecin.

ANECDOTES NUTHONIENNES.

Un de nos troupiers étant mort au camp de Thoune, sa famille lui fit élever un tombeau sur le cimetière de sa paroisse avec cette épitaphe : Ci-git François D., notre fils bien aimé, mort et enterré à Thoune.

Un fameux ivrogne planta un beau jour sa femme et fila en Amérique. Cependant il ne voulut pas quitter le continent sans prendre congé d'elle : « Ma femme, lui écrivit-il au moment de s'embarquer, je pars aujourd'hui sur un vaisseau de 500 tonnes pour aller tenter la fortune en Amérique. Aie patience, tu me reverras un homme riche. » — Cinq cents tonnes ! s'écria la femme après avoir lu cette épitre, c'est beaucoup ; mais, si la traversée est longue, elles ne lui suffiront pourtant pas.

M. le curé de R. reprochait à un de ses paroissiens d'avoir arrondi son domaine par des moyens peu délicats. — Rappelez-vous, Pierre, que le bien mal acquis ne profite jamais. — *Portant, moncheu l'incouré, che lé bin fémdâ...*

On avait fait courir le bruit de la mort de M. Eugène X. La chose ne s'étant pas vérifiée, un de ses amis écrivit au cousin du prétendu défunt : « Votre cousin Eugène n'est pas mort, ainsi que je vous l'avais annoncé par erreur. Cette bonne nouvelle m'a été donnée par sa veuve elle-même. »

Un paysan de L., assez mal dans ses affaires et chasseur passionné, montre à un autre un fusil qu'il vient d'acheter. *T'ari mi fâ d'adzetâ on rathi. — Portié ? — Pasch que avei on rathi on tiré pri, tandi qu'avei on fugi on tiré lien.*

Comme les associations commerciales durent peu dans notre bonne ville de Fribourg ! disait-on à un rusé compère : voilà messieurs X et Z qui se séparent déjà ; ils n'ont pourtant jamais rien eu ensemble. — Et c'est justement pour cela qu'ils se séparent.

M. S. voyant un matin son domestique dans un état d'ivresse très prononcé, lui dit : Quoi ! déjà ivre de si bon matin ! — Pardon, monsieur, c'est d'hier soir.

Un neveu avait offensé son oncle. Celui-ci lui dit dans un moment de colère : *Te n'aré pà me n'iretâdzô. — N'in vu ran dé vouthro n'iretâdzô. — E bin, te l'aré. — Ne le vu pà. — Te l'aré. — Ne le vu pà.* Et enfin le neveu fut forcé d'être héritier.

Comme les jours deviennent courts ! disait un soir de septembre Mlle Lydie à Mlle Cunégonde. — Oui, répond celle-ci, on s'en aperçoit surtout le matin et le soir.

La petite Jeanne devait prendre de l'huile de foie de morue. Au bout de quelques jours de ce traitement, la maman examine le flacon contenant l'affreux breuvage : — Mais, Jeanne, il me semble que ton huile a bien peu diminué ; prends-tu bien chaque fois la dose prescrite ? — Oh, oui, maman, une bonne cuillerée à soupe... ; seulement je ne remplis pas la cuiller.

Avez-vous déjà visité notre musée archéologique ? demandait M. G. à Mlle Euphémie. — Non, et je ne tiens pas à le voir ; ma cousine, qui y a été, m'a assuré qu'il n'y a que des vieilleries.

Mlle Faustine montait toute seulette dans un train partant pour Lausanne : Où voulez-vous aller, mademoiselle ? lui demanda prudemment le conducteur. — Chez maman.

Mlle Pétronille était indisposée et le médecin lui avait prescrit des pillules, en lui disant : « Vous en prendrez deux ou trois chaque jour à votre commodité. » Le lecteur rirait de bon cœur, si je lui disais où Mlle Pétronille allait s'installer pour prendre son remède.

Mme la conseillère *** donnait un thé. On y servit des glaces, et, hasard inoui, il en resta quelques portions que, par excès de générosité, madame envoya à ses domestiques. Mais la femme de chambre en eut à peine goûté, qu'elle s'écria avec indignation : « Quelle impertinence ! pour une fois que l'on reçoit quelque chose de la table des maîtres, c'est un *papet* si froid qu'on ne peut pas le manger !! »

Le musicien *** (j'ometts l'initiale, parce que certains lecteurs y verraient tout de suite une allusion) arpenta un soir une de nos rues, sans pouvoir retrouver son logis : Dites donc, demanda-t-il à un passant, pourriez-vous me dire où demeure le musicien *** ? — Hé ! c'est vous-même. — Je sais bien qui c'est ; mais où il demeure... c'est ça que je ne sais pas.

Un habitant de Boldzopolis sonne à 1 heure du matin chez le docteur X : — Est-ce bien ici ? — Qui demandez vous ? — M. le docteur X. — C'est moi. — Vous devez venir le plus tôt possible chez Y, rué de la Lenda, N° 14, 3° étage. Mais prenez des allumettes avec vous, parce que vous pourriez tomber à l'escalier. — Qui y a-t-il de malade chez Y ? — Lui-même. — Depuis combien de temps ? — Depuis 15 jours. — N'a-t-il pas encore eu le médecin ? — Si, le docteur Z. vient le voir tous les jours, mais la nuit, il ne veut pas se lever... et comme vous l'êtes déjà, vous...

Un de nos collégiens s'en allait en vacance ; c'était peu de temps après l'ouverture de notre voie ferrée. — Je vou-

drais aller à Berne, dit-il au conducteur. — Quelle classe ?
— Cinquième littéraire.

Hélas ! oui, voilà bientôt un an que ce pauvre papa est mort, racontait Mlle Vèrène. Je n'oublierai de ma vie ce qu'il nous a dit un moment avant de mourir : Mes pauvres enfants, a-t-il dit... Dis donc, Balbine, qu'a-t-il déjà dit ?

Un soir vers les 11 heures, un généreux citoyen *rappor-
tant* au logis conjugal un sien ami qui, selon sa funeste coutume, venait de s'égarer dans la vigne du seigneur. Or la dame du logis était une maîtresse femme dont, en pareille occurrence, il n'était pas prudent d'affronter le courroux. Quelle ne fut donc pas la surprise de l'ami officieux, lorsque celle-ci l'accueillit avec les démonstrations de la plus vive reconnaissance : — Oh ! monsieur, vous êtes trop bon, je ne puis pas assez vous remercier... Vous prendrez bien un verre de vin ?... — Merci, madame, je n'ai fait que mon devoir, et vous ne me devez pas de remerciements pour cela. — Comment ! je remercierais cordialement celui qui m'apporterait un jambon, un rôti de porc, et je n'exprimerais pas toute ma reconnaissance à l'homme généreux qui m'apporte toute la bête !

Un bon fermier avait deux filles prêtes à marier. Un voisin, ennuyé du célibat, vient lui en demander une. — *La tienta vaou thou ? — M'in fotou bin ! ne union pâ mé à l'ena tié à l'ôthra.*

Certain compagnard, peu en faveur auprès du conseil de sa commune, sollicita de cette autorité un certificat de bonnes mœurs en vue d'obtenir un droit de pinte. Le certificat lui fut octroyé, mais conçu en termes tels, que notre homme n'obtint pas l'autorisation demandée. Il ne se rebuta pas pour si peu. Six mois plus tard, il renouvela sa demande à son conseil communal, prétextant, cette fois, une place de domestique qui lui était offerte dans un canton

voisin. Pour le coup, le conseil fut si heureux de se débarrasser du citoyen, qu'il lui délivra un certificat qui ne laissait rien à désirer. Quinze jours après, la pinte était ouverte et messieurs les conseillers eux-mêmes ne se faisaient pas tirer l'oreille pour aller s'y attabler.

Ah ! monsieur le régent, disait un inspecteur d'école à un magister de village, j'ai appris sur votre compte des choses qui ne me font pas plaisir. Vous vous adonnez à la boisson ; vous passez toutes vos soirées au cabaret à boire et à jouer avec des paysans, hem ! hem !... — Tout ça, c'est des calomnies, monsieur l'inspecteur, et il ne faut pas croire tout ce que les gens disent. Si je croyais, moi, tout ce que j'entends dire sur votre compte, hem ! hem !...

* * *

On sait qu'il est assez d'usage chez nous, à la campagne surtout, de prendre à la maison le tailleur, le cordonnier, le sellier, etc. Or le régent d'E., rencontrant un de ses élèves qu'il n'avait pas vu de toute la semaine : Pourquoi n'es-tu pas venu à l'école ? lui demanda-t-il. — C'est que le père m'a fait rester à la maison pour garder les cordonniers.

* * *

Un marchand de chaussures reçoit la visite d'un client : Vous m'avez trompé, dit celui-ci, vos souliers ne valent absolument rien ; regardez. — Comment ! qu'y a-t-il ? — Il y a que je les ai mis la première fois hier pour aller à Berne par le train de midi, et quand je suis revenu par le train de 2 heures 22, ils n'avaient plus de semelles. — Ma foi, monsieur, ce n'est pas ma faute, mes souliers ne sont pas faits pour aller en chemin de fer.

* * *

Dernièrement, un soldat de génie, en caserne à Fribourg, recevait une lettre avec cette adresse : Monsieur Ladislas Pajot, soldat de la compagnie *d'Eugénie*, à Fribourg,

Le nom du soldat est fabriqué, mais l'anecdote est authentique... comme toutes les autres, du reste.

CORAULES ET CHANTS POPULAIRES.

Marions-nous, charmante brune.

Marions-nous, charmante brune,

Marions-nous, car il est temps,

Belle rose!

Marions-nous, car il est temps,

Belle rose du printemps! —

Comment veux-tu que je me marie?

Je suis engagée pour un an,

Belle rose!

Je suis engagée pour un an,

Belle rose du printemps!

— Combien te donne-t-on de gages?

— Eh! l'on me donne six cents francs,

Belle rose!

Eh! l'on me donne six cents francs,

Belle rose du printemps!

— Six cents francs, ce n'est pas grand'chose

Je t'en donnerai bien autant,

Belle rose!

Je t'en donnerai bien autant,

Belle rose du printemps!

Tu n'auras pas grand'chose à faire :

Tu auras soin de mon linge blanc,

Belle rose!

Tu auras soin de mon linge blanc,

Belle rose du printemps!

Tu balayeras ma chambre

Et feras mon lit proprement,

Belle rose!

Et feras mon lit proprement,

Belle rose du printemps!

Tu coucheras avec ma mère,

Et rêveras à moi souvent,

Belle rose!

Et rêveras à moi souvent,

Belle rose du printemps.

— Moi je ne m'attache à personne
Et je ne veux point d'amant,

Belle rose!

Et je ne veux point d'amant,
Belle rose du printemps!

Que l'on me mette la couronne
Ainsi que le voile blanc,

Belle rose!

Ainsi que le voile blanc,
Belle rose du printemps.

Que l'on me mène à l'église
Accompagnée de mes parents,

Belle rose!

Accompagnée de mes parents,
Belle rose du printemps!

Fribourg.

Mon père mé vaou mariâ.

Mon pére mé vaou mariâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
Mon pére mé vaou mariâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin dé nos indallâ
Et dé condzi prendre.

On cosandâ mé vaou donnâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
On cosandâ me vaou donnâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin dé nos indallâ
Et dé condzi prendre.

Que n'a que l'âille et que lou dâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
Que n'a que l'âille et que lou dâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin dé nos indallâ
Et de condzi prendre.

Encor dit-on que l'a robâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
Encor dit-on que l'a robâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin dé nos indallâ
Et dé condzi prendre.

Se savé que l'eussé robâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
Se savé que l'eussé robâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin dé nos indallâ
Et de condzi prendre.

Ein fortzé le fari à lévâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
Ein fortzé le fari à lévâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin dé nos indallâ
Et dé condzi prendre.

I verré lou sélan levâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
I verré lou sélan levâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin dé nos indallâ
Et de condzi prendre.

Et la lena rénovallâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
Et la lena rénovallâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin de nos indallâ
Et de condzi prendre.

Et lé felié on boû schautâ,
Car il est tin dé nos indallâ,
Et lé felié on boû schautâ,
Marchons tous ensemble,
Car il est tin dé nos indallâ
Et dé condzi prendre.

Estavayer.

Revenez, revenez.

Revenez, revenez,
Ma mère a dit que vous m'aurez. *Refrain.*

L'autre jour un beau jeune homme
Est venu me demander.
Ma mère lui fit réponse
Que j'étais déjà trop âgée.

Revenez, revenez,
Ma mère a dit que vous m'aurez.

On a marié ma cousine
Qui était bien plus âgée;
Je montai dedans ma chambre,
Et me suis mise à pleurer.

Revenez, revenez,
Ma mère a dit que vous m'aurez.

Taisez-vous, petite sotte,
Je m'en vais le rappeler.
Je me mis à la fenêtre
Et me suis mise à crier :

Revenez, revenez,
Ma mère a dit que vous m'aurez.

Quand je fus à la fenêtre,
Je me suis mise à chanter,
Criant de toutes mes forces :

Mon cher amant, revenez,
Revenez, revenez,
Ma mère a dit que vous m'aurez.

Estavayer.

Enigme.

Lecteur, pourras-tu bien deviner mon essence ?
Je suis, le croirait-on ? et sans âme et sans corps,
Et c'est moi qui de tout donne l'intelligence.
L'on me fait voir le jour par de subtils ressorts.

J'ai dans tous les palais la plus noble séance :
Par le secours du bruit je produis mes trésors ;
Mon ennemi mortel est le triste silence,
Et sans force souvent je dompte les plus forts.

Aux humains tous les jours je rends mille services,
Le sexe fait de moi ses plus chères délices ;
Sans partage je suis en cent endroits divers.

Vers le bien, vers le mal mon penchant est extrême,
Je naquis dès que l'homme habita l'univers ;
Personne ne dira qui je suis que moi-même.

Charade.

Sur quatre pieds, tous les héros je chante.
Otez m'en dix, il reste cent cinquante.

Logogriphe.

Je passe sur dix pieds une bien triste vie;
Coupez-m'en trois, lecteurs, je vous en prie,
Je n'aurai plus le mal que je porte en tous lieux,
Et par ce moyen-là vous me rendrez heureux.

Devinette mathématique.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
11	12	13	14	15
16	17	18	19	20
21	22	23	24	25

Placer les 25 nombres de ce carré de manière qu'en en additionnant une rangée de 5, suivant le sens diagonal, vertical ou horizontal, on trouve toujours 65 pour total.

Solutions.

Le mot de l'énigme de l'année dernière est le *Facteur de la poste*; celui de la charade, *Potage (Pô-Tage)*, et celui du logogriphe, *Rosée (Osée, Rose)*. Le rébus signifie: *C'est en vain que l'on aime, si l'on n'est point aimé*. Enfin à la devinette: Pourquoi y a-t-il tant d'imbéciles dans ce pays? — je réponds: *Parce qu'il y a trop d'esprit de parti*.

TABLE DES PRINCIPALES MATIÈRES.

Première partie.

	PAGES.
Autorités fédérales.....	XXVIII
Autorité exécutive et administrative, Conseil d'Etat	XXIX
I. Direction de l'Instruction publique	XXX-XXXIV
II. » de la Justice et des Cultes	XXXIV-XXXVII
III. » des Finances.....	XXXVIII-XXXX
IV. » de l'Intérieur.....	XXXX-XXXXII
V. » des Travaux publics...	XXXXI
VI. » de la Police.....	XXXIII-XXXVI
VII. » de la Guerre	XXXVI
Préfectures	XXXVII
Syndics	XXXVII-LIV
Pouvoir judiciaire, Tribunaux, Justice de paix	LIV-LXIV
Etablissements de Crédit public	LXV-LXVI
Officiers d'état civil	LXVII-LXVIII
Administration des Postes	LXVIII-LXIX

Seconde partie.

Agriculture : De l'industrie laitière (M. ANT. RÉMY)	1-8
Nécrologie : I. M. Ch.-Alfred von der Weid (M. le colonel PERRIER)..	9-13
» II. M. Isaac Gendre (id.).....	14-16
Aperçu historique du développement du collège St-Michel à Fribourg (M. le conseiller HENRI SCHALLER).....	17-21
Souvenirs de collège	22-23
Pensées.....	24
Le Lac-Noir, poésie (M. VICTOR TISSOT).....	26
Biographie : M. L. Weck-Reynold	27-33

	PAGES.
Le Retour au village ou la Croix de pierre (A. D.)	34 48
Le Tir fédéral à Fribourg en 1881.....	49—62
Souvenirs anecdotiques du Tir fédéral de 1881	63—64
Le Calendrier (M. ALEX. PERRIARD, directeur)	65—76
Archéologie : I. Voies romaines dans le canton de Fribourg et quelques contrées vaudoises avoisin- nante (M. JEAN MODOUX)	77—79
» II. Restes d'anciennes peintures sur quelques façades de la ville de Fribourg (M. le prof. GRANGIER).....	79—82
Devant le juge	83—84
Nos artistes (suite) XIV, Auguste Dietrich (M. le prof. GRANGIER).....	85—86
Encore quelques mots sur la disette de l'année 1816—1817 (M. ANT. RÆMY)	87—90
Variétés	91—92
Exercices militaires de nos pères (M. le colonel PERRIER)	93—102
Statistique : Le dernier recensement en Suisse. — Les villes les plus peuplées de l'Allemagne. — Chemins de fer. — Le clergé catholique suisse. — Culture du tabac. — Télégraphie	103—106
La Catastrophe d'Elm, le 11 septembre 1881 (M. LAURENT FRAGNIÈRE)	107—111
Estavayer (M. VICTOR TISSOT).....	112—114
Le Drapeau fédéral, poésie (PETIT-SENN)	115—116
Bibliographie : A propos de nos examens de recrues : une réforme nécessaire (M. A. PERRIARD). — Fromagerie modèle fribour- geoise	117—118
Dialogues saisis au vol	119—121
Comment on priait à Fribourg dans les années 1300—1400	122—123
Anecdotes nuithoniennes	124—128
Corales et chants populaires	129—132
Enigme, charade, logogriphe, devinette, solu- tions	132—133



FRIBOURG

Imprimerie du **CHRONIQUEUR**

6 GRAND'RUE 6

Possédant un grand choix de caractères nouveaux, français et allemands, plusieurs machines à imprimer, à numérotter, à perforer, à satiner, etc., l'imprimerie du *Chroniqueur* est à même d'exécuter promptement et soigneusement toutes espèces de travaux d'impression, tels que :

Pour Sociétés :

Titres, Actions, Obligations de toutes couleurs; carnets à souches de tous formats, perforés; Registres de toutes dimensions, etc. Rapports, comptes-rendus. Affiches.

Pour le commerce :

Circulaires, factures, prix-courants, notes, têtes de lettres lettres d'avis, étiquettes, registres, grands-livres, livres de caisse. Brochures, prospectus. Enveloppes imprimées.

Pour familles :

Lettres de faire part, têtes de lettres, cartes de visite, enveloppes, reutiers.

Pour établissements d'instruction publique:

Programmes des études, de théâtres; catalogues de prix, de bibliothèques.; circulaires, tableaux.

Pour deuil :

Lettres de faire part, cartes de visite, enveloppes.

L'imprimerie du *Chroniqueur* a en outre un grand choix de papiers et de cartons de toutes couleurs; elle possède un matériel très-complet pour la confection de registres des plus grands formats et avec réglure des plus compliquées. Elle a toujours des ouvriers spécialistes très au courant de ce genre de travail.

BUREAU
D'AGENCE D'AFFAIRES

Rue de Romont N° 239

DIRIGÉ PAR

M. EDOUARD TECHTERMANN

Représentant de l'organe de publicité

HAASENSTEIN ET VOGLER

en cette qualité il reçoit les annonces pour tous les journaux de la ville, du canton, de la Suisse et de l'étranger.

Il se charge, en outre, de la tenue des rentiers, de l'administration des immeubles et propriétés rurales, encaissements et recouvrements par la voie juridique, renseignements commerciaux, etc.

FABRIQUE DE CEMENTS

Aperçu des prix du sac de 50 kilos

par wagon complet rendu franco gare de Fribourg

Portland artificiel prise lente	Fr. 3.25
Prise prompte	» 2.30
Naturel, prise lente N° 2	» 1.90

Expédition à toutes les gares par 10 sacs au moins, prix selon la commande.

Envoi d'échantillons, certificats et prospectus franco et gratis.

S'adresser à Jean ROD, à Vevey.

RECouvreMENTS JURIDIQUES
et autres
INTERVENTIONS dans les FAILLITES

LÉON GIROD

Procureur-patenté

31, Grand'rue, 31. - FRIBOURG (Suisse).

AGENCE D'AFFAIRES
tenue de rentiers et comptabilité

Représentations de Maisons de commerce. Commissions.

Achat, vente et gérance d'immeubles, soit de maisons en ville et de propriétés rurales.

Placements de capitaux, prêts hypothécaires.

ASSURANCES

Agent général pour le canton de Fribourg :

De la **Compagnie d'Assurances sur la vie et les accidents.**

De la **Caisse générale des familles à Paris.**

Chance de rembourse anticipés au moyen de tirages annuels.

Capital 6 millions. Garanties 35 millions.

Montant des Assurances fin décembre 1880 : 360 millions.

Agent de la **Compagnie d'Assurance contre l'incendie l'Helvetia de St-Gall. Capital 10 millions.**

Agent de la **Compagnie d'Assurance contre les accidents La Zurich.**

Représentant de la maison **Ph. Rommel et C^{ie}, à Bâle.**
Agence d'émigration pour tous pays, autorisé par le Conseil fédéral.

Cautionnement versé en espèces fr. 40,000.

ANNETTE HETT,

TAILLEUSE

Grand'rue N° 36, Fribourg.

BALE
Rue franche

Gebrüder HUG

BALE
Rue franche

La plus forte maison en Suisse

ABONNEMENT DE MUSIQUE, PLUS DE 100,000 NUMÉROS

Port postal réduit pour toute la Suisse

VIOLONS **PIANOS** **Flûtes, cornets**
et tous les instruments à cordes et tous les instruments à vent

VENTE A TERMES

Accessoires pour tous les instruments à cordes

ORGUES-HARMONIUMS

Représentants généraux des **orgues américaines** d'Estey, des orgues **Trayser** et des premières **fabriques de pianos** de la **France** et de l'**Allemagne**.

Maisons à Bâle, Zurich, Lucerne, St-Gall, Strasbourg et Constance

 **La maison de Bâle est spécialement organisée pour servir la Suisse romande.**

Conditions très-avantageuses pour professeurs de musique, instituteurs, écoles, communes, sociétés et pensionnats.

Références à Fribourg: M^{mes} **Vve Eichhorn** et **Vve Richard**, Grand'-rue.

ROBES ET CONFLECTIONS

modèles nouveaux, coupe distinguée

M^{me} Girod-Blandin,

31, Grand' rue, à Fribourg.

(Sous les arcades.)

Dartres, engelures, gerçures,

feux, boutons, taches de rousseurs, démangeaisons, rougeurs, points noirs sur le nez, eczémas, pellicules des cheveux et de la barbe et **toutes les maladies de la peau et les impuretés du teint** disparaissent promptement et sûrement par l'emploi du



Bien supérieur à tous les savons au goudron seul, cet excellent savon de toilette procure à la peau, une fraîcheur, une souplesse et une blancheur incomparables.

80 cent. le pain de 100 grames.

Se méfier des contrefaçons et demander expressément la marque G. CALLET et Cie, sur enveloppe chamois.

En vente dans toutes les pharmacies et bonnes drogueries, ainsi que les autres produits de la même fabrique :

Savons: vaseline, borax, goudron pur, goudron et glycérine, soufre pur, aux herbes, acide phénique, acide salicylique, thyniol et camphre.

Savons de glicérine et de toilette en tous genres.

MÉDAILLE D'OR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

PARIS 1878.

ENTREPOTS GÉNÉRAUX:

PARIS

16 Rue Montmorency.

LONDRES

36/37 Mincing - Lane.



Le Chocolat est un des aliments dont la supériorité de qualité s'obtient par un bon choix des matières premières employées et une fabrication exempte de toute falsification.

La réputation bien acquise au CHOCOLAT SUCHARD provient : 1° d'une expérience de cinquante années dans le travail de ce produit; 2° de machines puissantes mues par une force hydraulique considérable, sur un des nombreux cours d'eaux de la Suisse, ce qui permet d'obtenir une finesse de travail parfaite; 3° de l'importance de sa production résultant de ses nombreux débouchés dans tous les pays du globe, ce qui, en réduisant les frais de fabrication, permet de livrer des qualités supérieures à des prix relativement modiques.

Le consommateur lui accorde la préférence en raison de sa *supériorité et de son prix modéré.*

Grand assortiment de chocolat bonbons et en pastilles.

GRANDE VARIÉTÉ DE BOITES FANTAISIE ET CHOCOLAT
DE VOYAGE EN BOITES.

Le Chocolat Suchard se trouve partout.

